
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Douzième séance – Lundi 17 septembre 2007, à 17 h

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M. Philippe Cottet*, *M^{me} Laetitia Guinand*, *M. Christian Lopez Quirland*, *M^{me} Mary Pallante* et *M. Christian Zaugg*.

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, maire, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 30 août 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 11 septembre, mercredi 12 septembre et lundi 17 septembre 2007, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, je dois excuser l'absence de M. Tornare, en voyage à Shanghai, ainsi que celle de M. Maudet pour une partie de la présente séance.

D'autre part, nous devons voter ce soir le nouveau règlement de la Fondetec, mais la commission du règlement s'est réunie vendredi et a demandé des modifications audit règlement. Nous avons donc décidé, en accord avec la fondation, de reporter le vote à nos séances du mois d'octobre, ce qui ne devrait pas poser de problème. Nous vous fournirons le nouveau règlement modifié selon les vœux de la commission du règlement, et vous pourrez ainsi voter en toute connaissance de cause.

3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2006 (PR-543 A)¹.

¹ «Mémorial 164^e année»: Rapport de gestion, 6238.

Rapport général de Mme Hélène Ecuyer.

Le rapport de gestion à l'appui des comptes 2006 a été renvoyé à la majorité du Conseil municipal à la commission des finances lors de sa séance plénière du 17 avril 2007. La commission s'est réunie le 14 mars, pour la présentation, les 24 et 25 avril 2007, sous la présidence de Mme Annina Pfund, ainsi que les 15, 23 et 30 mai 2007, sous la présidence de M. Gérard Deshusses, et le 13 juin 2007 sous la présidence de M. Jean-Marc Froidevaux. Les notes de séances ont été prises par Mme Paulina Castillo et M. Didier Grosrey que je remercie pour la qualité de leur travail.

Désignation des rapporteurs

La commission a nommé les rapporteurs spécialisés suivants:

Rapport général et département Autorités: Mme Hélène Ecuyer (T)

Département des finances et de l'administration générale: M. Robert Pattaroni (DC)

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie: Mme Frédérique Perler-Isaaz (Ve)

Département des affaires culturelles: Mme Ariane Arlotti (ADG/SI)

Département des sports et de la sécurité: Mme Christiane Olivier (S)

Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement: M. Alexis Barbey (L)

Plan du rapport

1. Présentation générale des comptes
2. Rapports spécialisés
 - Département Autorités
 - Département des finances et de l'administration générale
 - Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie
 - Département des affaires culturelles
 - Département des sports et de la sécurité
 - Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement
3. Rapport du contrôle financier sur les comptes 2006 et rapport d'activité 2006-2007 du Contrôle financier
4. Discussion de la commission
5. Vote des arrêtés

1. Présentation générale des comptes, 14 mars 2007

Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale, et de M. Jacques Moret, directeur général, ainsi que des collaboratrices et collaborateurs de la direction des finances

M. Pierre Muller est heureux de présenter des comptes 2006 excellents. Il commente la présentation des comptes sur support vidéo. (Annexe 1: Présentation des comptes.) Voici quelques observations.

Compte de fonctionnement

Les comptes 2006 présentent un excédent de revenus de 76 millions de francs.

Transfert de charges L 9679

Il est à noter que l'augmentation des revenus fiscaux entraîne une augmentation du total des transferts de charges:

- augmentation de 3% à 4,5% des frais de perception de l'Etat, qui passent ainsi de 19,7 à 29,5 millions de francs (+ 9,8 millions);
- augmentation de la participation de 25% à 33,33% des communes à la compensation aux communes frontalières qui passe 19,6 millions de francs à 26,1 millions de francs (+ 6,5 millions);
- suppression de la rétrocession aux communes du produit des impôts sur les bénéfiques et gains immobiliers qui représentent un manque à gagner de 3,5 millions de francs.

Ces transferts de charges représentent 19,7 millions de francs pour l'année 2006. Rappelons que l'application de la L 9679 a un caractère temporaire limité à deux ans, soit 2006 et 2007.

Revenus excédentaires

L'augmentation de l'impôt à la source est due à un accroissement du nombre de frontaliers. L'incorporation de la revalorisation des actions de la BCGe constitue une nouveauté liée aux exigences comptables.

Le maintien des «frais de route non payés par le Canton» (+18,6 millions) sous cette rubrique a pour but de montrer au Conseil d'État que ce problème n'est pas encore réglé.

Système postnumerando

Selon le système «postnumerando», les revenus figurant aux comptes sont une estimation de l'administration, qui se précise avec le temps. Il est à noter que sur le montant de 204,7 millions (impôts comptabilisés PM, comptes), 50 millions environ sont issus de 2004 et 2005, qui ne seront pas pérennes en 2007. Il est très important

de garder à l'esprit qu'il convient de retenir essentiellement le chiffre de 158,5 millions (impôts comptabilisés PM, comptes corrigés).

Impôts comptabilisés personnes physiques et morales

Les courbes des comptes corrigés ont eu tendance à se «lisser» aux cours des derniers exercices. En ce qui concerne les personnes physiques, la courbe des comptes corrigés, en 2006, rejoint celle des comptes (respectivement 500,5 et 504,7 millions).

Charges excédentaires

Deux ouvertures de crèches, ne figurant pas au budget, ont nécessité le versement d'une subvention de 1, million.

Intérêts de la dette

La dette est en cours de stabilisation, sur une période de vingt à trente ans, bénéficiant de faibles taux d'intérêt.

Après cette présentation, le président passe aux questions.

A un commissaire qui s'interroge sur le plafonnement de la taxe professionnelle à 100 millions de francs et sur la surévaluation des actions de la BCGe de près de 23 millions de francs, M. Charles Lassaue répond que la comptabilisation est effectuée sur un mode de taxation *praenumerando* bisannuel, entraînant un décalage des revenus fiscaux de deux ans. Il est possible que de bonnes surprises soient enregistrées ces prochaines années et M. Pierre Muller ajoute que, concernant la BCGe, le modèle comptable oblige la Ville à inscrire le cours des actions au porteur au 31 décembre; M. Philippe Krebs précise que cette remarque ne sera plus d'actualité dès que la BCGe aura des comptes assainis.

Un commissaire aimerait savoir si le principe de prudence, donc de constitution de provisions sera appliqué par analogie avec les comptes 2005 concernant les pertes sur débiteurs, ainsi que des précisions sur la rente foncière de 8 millions de francs citée parmi ces provisions

M. Philippe Krebs explique que les provisions ne sont pas budgétisées, contrairement aux pertes du centime additionnel. Les frais d'entretien des routes non payés par le Canton sont provisionnés instantanément, correspondant à environ 20 millions de francs en plus. Vient ensuite le reliquat, dont l'augmentation a été de 36 millions, nécessitant ainsi la constitution d'une provision à hauteur de 30%. Certaines provisions sont dictées par le bon sens économique. D'autres provisions correspondent à des pertes sur débiteurs (17,7 millions pour les centimes additionnels). Ce montant est relativement important car il est dû à la liquidation des années antérieures. Quant à la rente foncière, le magistrat informe qu'il s'agit d'un seul cas, celui du Parking de Cornavin SA.

Une commissaire s'interroge sur la possibilité d'identifier les personnes morales responsables des revenus excédentaires pour une somme de plus de 70 millions de

francs. M. Pierre Muller lui rappelle que la Ville de Genève n'a pas accès au rôle des contribuables, l'Etat lui opposant le secret fiscal.

Un commissaire se renseigne sur l'importance de la part de l'entretien des routes et des ponts dans les comptes.

Le président lui répond que cela représente 18,6 millions de francs. M. Krebs ajoute que la question de l'entretien des ponts est problématique. Ceux-ci se trouvent à la verticale du domaine public cantonal inaliénable, dépendant de la loi sur les eaux. Cependant, la surface des ponts ne figure pas au cadastre. Les ponts appartiendraient au Canton et leur entretien en incomberait à la Ville, ce qui reste toutefois à démontrer. Les ponts situés en dehors de la ville, sur le territoire cantonal, sont traversés par des routes cantonales et, contrairement aux précédents, leur entretien en incombe au Canton. Il est donc pertinent de se demander pourquoi la Ville devrait entretenir les ponts situés sur son territoire! Dans le cas du réaménagement des ponts de l'île pour les tramways, la Ville de Genève devra veiller à ne pas payer davantage que son dû.

2. Rapports spécialisés

La séance du 24 avril a été consacrée à l'étude du département des affaires culturelles et celle du 25 avril au département des finances, sous la présidence de Mme Annina Pfund.

Département Autorités, séance du 15 mai 2007

Audition de M. André Hediger, maire, conseiller administratif chargé du département Autorités, accompagné de M. Jacques Moret, directeur général, de Mme Vuidebert, Mme Brigitte Chapuis, M. Olivier Veyrat, M. Daniel Fellay et de M. Olivier Burri, collaboratrices et collaborateurs du SRH et de l'Administration centrale

Lors de cette séance, la commission des finances passe en revue le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2006 ainsi que les comptes budgétaires et financiers 2006.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2006

Délégations du Conseil administratif

Peu de remarques sur les délégations du Conseil administratif sont faites lors de cette séance; les interventions des commissaires, notamment pour l'Agenda 21 et le mobilier urbain figurent dans les rapports spécialisés.

Page III-5 et III-6 - Présentation

Un commissaire demande ce qu'il en est de l'idée de redistribuer au personnel quelques millions de francs émise par M. Manuel Tornare, conseiller administratif, pendant la campagne électorale.

M. Jacques Moret explique que c'est au Conseil administratif d'étudier la question. Celui-ci a répondu aux syndicats et à la commission du personnel qu'il n'était pas possible de revenir sur l'exercice 2006, les comptes étant bouclés. Il a cependant été envisagé de revoir en automne les représentants du personnel et des syndicats pour rediscuter de ce qui pourrait être fait pour l'exercice 2007.

Une commissaire s'informe sur les critères économiques concernant les zones de domiciliation du personnel de la Ville de Genève.

M. André Hediger, maire, signale que le personnel a émis de nombreuses demandes de dérogation pour habiter en dehors du canton. M. Jacques Moret a été chargé d'étudier des critères non arbitraires pour y répondre. Il explique que le but était de définir une zone de domiciliation basée sur des critères objectifs et d'analyser les conséquences que pourraient entraîner des modifications de cette zone pour la Ville de Genève. Des coûts disproportionnés pourraient être engendrés par une telle extension; en effet, si on se réfère aux statistiques de l'Office fédéral des routes, il y aurait une augmentation du nombre d'accidents en fonction du nombre de kilomètres parcourus. Il faut aussi tenir compte d'autres paramètres. Les personnes qui habitent loin parquent leur véhicule à proximité de leur lieu de travail, et le temps pris pour aller recharger le parcmètre ou changer le disque bleu coûte de l'argent à la Ville. Une liste de tous ces paramètres a été établie et il a été constaté qu'une modification de la zone de domiciliation aurait un important impact financier pour la Ville. La question s'est posée de savoir comment satisfaire cette demande. Par souci d'équité, il faudrait autoriser les collaborateurs à être domiciliés dans un périmètre défini (par exemple, Chancy est plus éloigné qu'Annemasse). Pour parer aux coûts économiques (par exemple absence pour panne de voiture), le critère d'accessibilité aux moyens de transports en commun et d'une durée de transport raisonnable a été retenu. En vue de ce qui précède, une zone de domiciliation particulière a été définie répondant à ces critères économiques. Le nombre des demandes de dérogations est stable par rapport aux autres années. (Annexe 2: Carte de zone de domiciliation libre, et Annexe 3: Réponses du SRH.) D'autres questions sont posées sur ce sujet; les annexes 2 et 3 y répondent.

A une commissaire qui se renseigne sur la manière de traiter les heures supplémentaires et comment la Ville a pu réaliser une économie de 10% par rapport à l'année 2005. M. Jacques Moret explique qu'une personne est chargée du contrôle des heures supplémentaires par traitement informatique pour l'ensemble de la Ville de Genève. Ceci permet d'avoir des statistiques précises, au jour le jour. Il est parfois demandé au personnel de compenser les heures supplémentaires, plutôt que de se les faire payer. Cette pratique, décidée par le Conseil administratif il y a un certain temps, a permis de diminuer le coût de ces heures.

Des précisions sont demandées sur des ventes possibles de biens immobiliers de la Ville. M. Jacques Moret répond que les projets à l'étude au Conseil administratif seront présentés à la commission des finances. Il s'agit notamment d'une maison de 47 m² au Grand-Saconnex. Le COATRIM suggère de vendre d'autres terrains, offrant peu d'intérêt pour la Ville.

Un commissaire demande quelles ont été les actions menées par le SRH. M. Jacques Moret explique qu'il s'agit de la révision du statut du personnel, de celui du

SIS et de divers règlements. La discussion est en cours entre les représentants du personnel et le Conseil administratif. Des études diverses ont également été menées notamment sur l'absentéisme, l'évaluation des fonctions et la personnalité juridique de la CAP.

Page III-7 - Service de la Direction générale

Concernant le paragraphe «Variation de personnel», le personnel transféré lors de la création de la Direction générale provient de l'Administration centrale et n'a pas nécessité l'engagement de personnel supplémentaire.

Page III-8, III-9, III-10 - Administration centrale

Une membre de la commission s'interroge sur l'évaluation des objectifs; en effet, sur la vingtaine d'objectifs fixés, seuls quelques-uns sont atteints. Ces objectifs sont-ils trop ambitieux, ou seraient-ils dus à un manque de temps et de personnel?

M. Jacques Moret répond qu'ils sont certainement trop ambitieux. Les causes sont également une surcharge de travail dans certains services, alors que pour des raisons techniques, des projets liés à l'informatique ont été ralentis. Il fait remarquer que certains de ces projets, pas effectifs en fin d'année, sont opérationnels depuis janvier 2007. M. André Hediger ajoute qu'en ce qui concerne les objets en suspens du Conseil municipal et du Conseil administratif, la mise en place d'une procédure a été efficace et l'objectif largement atteint.

Quelques questions, demandant des précisions notamment sur le projet REPAIR, qui vise à mettre à jour toutes les directives existantes dans l'administration, la modernisation de la messagerie du Conseil municipal, la vente des cartes journalières des CFF, l'action chômage et l'antenne socioprofessionnelle, et la structure de l'Agenda 21, trouvent leur réponse en annexe. (Annexe 4: Réponses aux questions de la commission des finances – Comptes 2006.)

Page III-15 à III-18 - Service des ressources humaines (SRH)

Dans le chapitre sur l'évaluation de la méthode d'analyse des fonctions, une commissaire fait remarquer que, en bas de la première colonne, l'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes est quasi inexistant soit 0,14%. Elle croyait que, dans l'administration municipale, c'était la fonction qui était valorisée et non le critère homme - femme.

M. Olivier Veyrat explique que cette approche est issue d'une méthode d'analyse de fonction qui a été confiée à un cabinet externe. Celui-ci a effectué une étude transversale. Ce qui intéressait particulièrement la commission du personnel était de savoir si les fonctions à dominance féminine étaient moins bien traitées dans l'application de la méthode. L'étude a montré que cette méthode fonctionnait bien et respectait cet équilibre. A recrutement et à statut égal, l'égalité est respectée.

M. Daniel Fellay ajoute que cette méthode d'analyse des fonctions détermine un cadre pour une fonction avec un seuil minimal et maximal. A l'intérieur de cette fonction, la position de chaque personne dépend de son parcours professionnel et

des compétences requises. Il y a donc une distinction entre la classification de la fonction et le salaire déterminé au moment de l'engagement.

Au chapitre «Variation des locaux», une commissaire aimerait savoir pourquoi le SRH n'a pas déménagé comme prévu. M. Olivier Veyrat lui répond que, dans sa générosité, l'autorité avait d'abord envisagé d'installer le SRH au 4, rue de l'Hôtel-de-Ville, mais un projet plus ambitieux et mieux adapté en termes de priorité a été celui de privilégier l'installation des magistrats dans ces locaux. Le SRH devrait déménager dans des locaux rationnels mais moins prestigieux que ceux de la cour Saint-Pierre. Il relève que les locaux actuels sont dans un état de délabrement assez avancé.

Une autre commissaire s'interroge sur les aménagements faits pour préparer ce déménagement. M. Jacques Moret lui répond que ces travaux d'aménagement et de peinture étaient nécessaires, quels qu'en soient les locataires.

Comptes budgétaires et financiers 2006

La plupart des questions posées par la commission des finances portent sur des différences importantes entre le budget et les comptes 2006.

*Page 31 - Service de la Direction générale
Cellule A0011000 - groupes 310 à 315*

Pour répondre à une commissaire qui s'inquiète que rien n'avait été budgété pour ce service, M. Jacques Moret l'informe qu'il s'agit d'un nouveau service.

*Page 32 - Administration centrale
Cellule A002000 - groupe 313 - Achats de fournitures et autres marchandises*

Concernant les cartes journalières CFF, Mme Chapuis explique que le budget alloué était prévu pour 30 cartes par jour. Elles ont été quotidiennement mises en vente à l'arcade. Un certain temps a été nécessaire pour que la communication passe et que la totalité des cartes soient vendues; la dépense était donc inférieure au budget. Dans un premier temps, ces comptes ont été mis en fourniture et amortis dans l'année. Par la suite, ils ont été passés en transitoire, en conséquence il n'y a donc pas en 2006 la totalité des cartes achetées pour l'exercice 2006 et la charge a diminué. M. Jacques Moret ajoute qu'en 2005 la Ville avait acheté les cartes journalières à l'avance et s'est retrouvée avec un stock de cartes invendues. Il a fallu que l'information passe par le bouche à oreille pour que cela en relance la vente. Actuellement, il est même envisagé d'augmenter la commande.

Cellule A002000 - groupe 310 - Fournitures de bureau, imprimés, publicité

L'importante différence de plus de 160 000 francs entre le budget et les comptes est due au fait que la Ville a repris la préparation du *Mémorial*. En effet, lorsque la Coopî, imprimerie en charge du *Mémorial*, a fermé pour cause de faillite, la Ville de Genève a engagé, à titre temporaire, le collaborateur spécialisé dans ce domaine. A la suite du départ d'une personne au Service des achats, il a été nommé sur ce poste laissé vacant.

*Page 34 - Ressources humaines**Cellule A010000 - groupe 309 - Autres charges du personnel*

Cette ligne, qu'il n'est pas possible de budgéter avec précision, concerne la formation. Au moment où les factures des formations sont payées pour les services, la charge est ventilée pour avoir un coût plus complet. En 2006, le budget de la formation a représenté environ 1 200 000 francs.

Page 35 - Cellule A010000 - groupe 436 - Dédommagements de tiers

La réponse est la même que pour la question précédente; il s'agit des prestations reçues des assurances pour les cas de maladie, de maternité ou d'invalidité et qui sont directement imputées dans les services.

Page 37- Cellule A800010 - groupe 334 - Pertes sur débiteurs

Une commissaire s'étonne de trouver cette somme de plus de 18 000 000 de francs dans le département Autorités, car il concerne les routes cantonales. M. André Hediger lui explique que ce montant était à l'aménagement et qu'il a lui-même proposé de le mettre au département Autorités, puisque ce dossier était un point litigieux dans la discussion entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat.

Lors de cette séance, plusieurs questions concernant l'arcade municipale, notamment sur le détournement dont la Ville a été victime et la procédure de vente des cartes CFF. Ces cartes, pour des raisons de simplification sont au porteur; les CFF en ont décidé ainsi. Certains signalent qu'il est parfois difficile d'obtenir une carte et qu'il faut attendre, alors que d'autres en auraient facilement. De plus, il existerait un marché parallèle; comment contrôler ceux qui en achètent et si ce sont souvent les mêmes personnes.

M. Jacques Moret répond que l'affaire de l'arcade a été passée en compte en «pertes sur débiteurs», groupe 334. Pour les cartes CFF, tout est parfaitement clair; 30 cartes sont achetées par jour. Il est vrai que la demande est plus forte certains jours, les week-ends et à l'Ascension, et beaucoup de cartes leur restent sur les bras d'autres jours de la semaine. Il faut trouver un juste milieu entre la frustration de certains et un stock excédentaire pour l'arcade.

Une commissaire soulève une question concernant le SRH. Elle constate, à la page du personnel occupé par l'administration municipale, une explosion des coûts du personnel temporaire: 2 846 000 francs de plus qu'au budget 2006. Elle demande comment remédier à ce problème. Faudrait-il demander au Conseil municipal de prendre ses responsabilités, de nombreuses tâches supplémentaires sont demandées, mais, avec le gel de l'effectif du personnel ou *personal stop*, elles sont difficiles, voire impossibles à accomplir? L'engagement de ce personnel temporaire est-il dû à des missions réellement temporaires?

M. Jacques Moret confirme ces constats. L'administration municipale est régie par le *personal stop*. Cependant, les directions des départements ont une certaine latitude pour faire valoir leurs besoins en personnel temporaire. A la vue des chiffres, ce mode de faire est en développement et devient habituel. Comme cela a été souligné,

il y a des tâches qui ne sont plus à même d'être accomplies avec le personnel en place, d'où les demandes de postes temporaires et même parfois, à l'encontre des principes juridiques, des demandes de renouvellement de postes temporaires («faux temporaires»). Il y a peut être un équilibre à trouver et un choix à faire entre la réduction ou suppression de certaines prestations et la possibilité de réduire les budgets des temporaires.

Cette séance s'achève par l'étude du département de M. André Hediger, maire et magistrat en charge des sports et de la sécurité, et fait l'objet d'un rapport spécialisé.

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, séance du 23 mai 2007

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné de ses collaborateurs

Un commissaire remarque que l'on constate d'importants écarts au niveau des comptes du Service de l'énergie.

M. Claude-Alain Macherel explique que le Service de l'énergie a la compétence d'acheter l'énergie pour l'ensemble des services et de «ventiler» ensuite dans les rubriques des différents services du département. Le service est compétent sauf pour certaines écritures concernant la Gérance immobilière municipale (GIM). Il y a eu en l'occurrence un certain nombre d'extournes, sur les comptes de 2006, ce qui explique un certain nombre de différences. Les choses se passent de la manière suivante: le Service de l'énergie achète les énergies, valide les factures et effectue les imputations sur les différents comptes. Deux types de dépassement sont envisageables. Il arrive que les estimations des achats d'eau, d'électricité, de mazout ne correspondent pas aux tarifs effectivement appliqués (variation des prix) ou bien il peut aussi y avoir de faibles modifications à l'intérieur d'une rubrique (par exemple consommation d'eau des bibliothèques).

Cette question soulève le problème des services compétents qui sont le Service des achats (C-ACH) le Service des ressources humaines, (C-SRH), la Direction des systèmes d'information (C-DSI), le Service des assurances, (C-ASS), le Service des bâtiments (C-BAT) et celui de l'énergie (C-ENE). Ceux-ci budgètent et enregistrent les charges sous leur compétence directement dans les centres de coûts des services bénéficiaires. Le service compétent est responsable de la gestion budgétaire des dépenses dans son domaine. Les départements ne sont donc pas compétents dans ces domaines.

La commission a compris la problématique, mais souhaiterait pouvoir s'y retrouver plus facilement; ne serait-il pas possible de présenter plus clairement les comptes des services compétents?

Département des finances (N.B.: sans l'administration générale)

Rapport de M. Robert Pattaroni.

La commission a examiné les comptes du département le mercredi 25 avril 2007.

Le conseiller administratif en charge du département, M. Pierre Müller, s'est présenté devant la commission accompagné de 11 collaborateurs-trices, représentant l'état-major et les services du département (*voir liste dans le PV*).

Le magistrat a tenu à saluer tout particulièrement la commission, du fait que, en raison de la fin de son mandat, c'est la dernière fois qu'il la rencontre.

Note relative au présent rapport: les membres de la commission ont posé près de 50 questions, certaines d'ordre général, d'autres très pointues. Le rapporteur s'est permis de se limiter aux questions lui paraissant pouvoir intéresser l'ensemble du Conseil municipal. Les collègues désirant tout savoir sont priés de se reporter au procès-verbal.

1. Rapport de gestion à l'appui des comptes 2006

Question (Q.): Personnel: les variations durant l'année ne sont pas indiquées pour tous les services.

Réponse (R.): on les trouve dans le document des «Comptes» (p. 279) mais, l'an prochain, des tableaux plus détaillés seront élaborés pour chaque service.

Q: Arcade pont de la machine: diverses questions sont posées au sujet du récent détournement de fonds.

R:

- un comptable a détourné 322 000 francs en trois ans. Découvert, il a présenté sa démission. Une partie de la somme pourra être récupérée. Une provision pour perte sur débiteurs équivalente a été créée. S'il le fallait, on pourrait rembourser la différence par le revenu de la vente d'un bien immobilier;
- ce délit n'est pas couvert par une assurance, au contraire du cas d'un détournement;
- le système actuel de contrôle ne permet pas de découvrir rapidement un tel délit. C'est le Contrôle financier qui a permis la découverte. A noter que ce genre de cas est rare.

Q: Economies: lors de son audition pour le budget 2007, M. Muller avait parlé de l'étude qu'il avait menée avec les cadres de l'administration et qui avait permis de trouver des possibilités d'économie pour 77 millions de francs. Peut-on en avoir connaissance?

R: si le Conseil administratif (CA) est d'accord, oui.

A noter: le président de la commission adressera une demande officielle au CA.

Q: Assurances: statistique des sinistres?

R: elle sera transmise à la commission (voir annexe 1 = A1).

Q: Projet «REPAIR»: de quoi s'agit-il?

R: il consiste à rassembler les divers règlements, directives et normes dans une base de données. Le chef de projet est M. J. Erhardt.

Q: Bouclement des crédits: félicitations pour la volonté de les boucler plus rapidement.

R:

- parfois, il n'est pas facile de les boucler rapidement, faute d'informations de la part des services;
- par ailleurs, il faut savoir que certains boucllements de crédits présentés au Conseil municipal étaient bouclés depuis longtemps sur le plan comptable.

Q: Rappels de paiement: sont-ils suivis d'effets?

R: la mise en place de SAP a permis d'améliorer sensiblement le recouvrement.

GIM

Q: Indexation des locaux commerciaux: quelles bases?

R: deux références, l'évolution des prix à la consommation et l'évolution du chiffre d'affaires.

Q: Travaux de rénovation: la GIM dispose-t-elle d'un budget propre?

R: pas directement mais la comptabilité distingue les crédits relatifs à la GIM («compétents» GIM).

Q: Nouveaux baux à ferme et contrats transférés à la GIM: possible d'avoir la liste?

R: oui (voir A2).

A noter: dès 2007, les baux à ferme sont remplacés par des baux commerciaux.

Q: Échanges de logements: quels types de logements concernés?

R: tous les types mais avec une prépondérance des 3 et 4 pièces.

A noter:

- un bilan de la gestion de la GIM sera remis au CA au début mai;
- des discussions sont en cours avec la direction du logement de l'Etat et les fondations immobilières de droit public afin de définir des critères d'attribution identiques;
- il existe un formulaire de demande d'échange de logements;

- en outre le service des locations de la GIM propose à des personnes dont le logement est devenu inadapté (cas des faibles taux d'occupation) un échange. Il y a environ 30 à 40% de réussite.

Taxe professionnelle

Trois informations:

- lorsque des fournisseurs de la Ville omettent de payer la taxe, le montant correspondant peut être déduit de leurs factures;
- un tableau représentant l'évolution de la taxe par groupe professionnel est distribué (voir A3);
- la banque qui a quitté la Ville pour une autre commune cessera de payer la taxe en Ville dès 2008.

Q: Contrôle des taxations: le rapport indique qu'il y a des communes pilotes, de quoi s'agit-il et quelles sont ces communes?

R:

- lorsqu'un dossier concerne plusieurs communes, la taxation est faite par la commune où l'activité est la plus importante. C'est elle la «commune pilote», qui encaisse la taxe et la répartit entre les communes concernées;
- la Ville de Genève est pilote pour une très grande partie des dossiers, sauf environ 150. L'échange d'informations entre communes a permis de déceler des erreurs de taxation – involontaires – qui ont lésé la Ville;
- la Ville a proposé aux communes de reprendre la gestion de leurs gros dossiers. Toutes les communes n'ont pas accepté;
- la Ville, en tant que centre de compétences en matière de taxation, fournit des prestations – payantes – à d'autres communes.

Q: Les sociétés de négoce et de courtage devraient figurer dans une rubrique indépendantes des sociétés financières.

R: selon la définition des groupes professionnels de la loi, il n'est pas possible d'opérer cette distinction.

Demande de la commission: que le CA œuvre au niveau du Conseil d'Etat pour faire réviser la nomenclature et qu'il soit possible de prévoir une nomenclature alignée sur celle des activités économiques utilisée pour la statistique officielle.

Achats et impression

Q: Service des achats: quelles compétences en matière d'entretien des locaux?

R: ce service est compétent pour le nettoyage des locaux administratifs seulement. Donc, par exemple, pas des écoles.

Q: Restructuration et centralisation des dépôts à Château-Bloch et abandon des dépôts aux Minoteries: des détails en liaison avec la diminution de 300 m²?

R: voir A4.

Direction des systèmes d'information (DSI)

Q: Sécurité de l'information: quels risques du fait que les 2 postes supplémentaires n'ont pas été accordés?

R: le risque peut être qualifié de fort. Concrètement, il s'agit du risque de pénétration par l'extérieur des systèmes. Il va falloir trouver des palliatifs.

2. Comptes budgétaires et financiers

Q: Comptes dit «compétents»: est-il possible de voir figurer un compte «compétents» pour l'Agenda 21?

R: c'est possible. Il appartient au Contrôle de gestion, dont c'est le rôle, de créer ce compte.

A propos des «compétents», précisions du rapporteur: ce sont des comptes qui traitent des dépenses de fonctionnement liées à un domaine et que l'on retrouve pratiquement dans tous les départements et services. Leur gestion relève du seul service qui en a la responsabilité. Actuellement les «compétents» couvrent 6 domaines: Ressources humaines, Assurances, Achats, DSI, Bâtiments et Énergie (voir p. 16 à 27).

La commission a constaté que ces comptes sont mal connus et qu'ils devraient faire l'objet d'un examen adéquat, d'autant plus que les écarts entre le budget et les comptes peuvent être extraordinairement importants.

Q: Vitrage antibruit: explications au sujet du crédit de 70 000 francs (voir p. 5)?

R: voir A5.

Q: Pertes sur débiteurs: pourquoi une telle variation (voir p. 46, 1001510/334, budget: 10 millions de francs, comptes: 35,2 millions de francs, soit + 252%)?

R:

- la provision s'élève à 111,5 millions de francs, soit 30% du reliquat, ce qui correspond à la couverture préconisée par l'Etat;
- le montant total des pertes sur débiteurs comprennent lesdites pertes et une augmentation du reliquat.

Q: BCGe et Télégenève: où en est-on?

R: la BCGe sera source de dividendes dans les années à venir. Quant à Télégenève, il convient de rembourser les investissements avant d'escompter des bénéfices, puis des dividendes.

Q: Société exploitant l'Hôtel Métropole et le Restaurant du Parc des Eaux-Vives (Swissôtel): y a-t-il une possibilité de cacher une éventuelle perte de l'un ou l'autre des établissements?

R:

- non. Chacun des établissements a sa comptabilité et les comptes sont transmis chaque mois à la Ville. De plus, ils sont contrôlés par une fiduciaire extérieure;
- le Restaurant du Parc des Eaux-Vives pourrait être bénéficiaire dans trois ans.

GIM

Q: Comptes de régie: comment a-t-on pu sous-évaluer ou omettre une trentaine d'immeubles lors de l'élaboration du budget (écart de 550 000 francs)?

R:

- ce type d'erreur provient de la non-intégration au système SAP.

A noter: l'étude des systèmes de gestion est en cours au département des finances et l'opportunité de l'intégration dans SAP sera appréciée.

Q: Café-Restaurant de l'Hôtel-de-Ville: qu'en est-il des investissements?

R: il s'agit du remplacement des équipements de cuisine, inscrit au budget de fonctionnement.

Q: Immeubles du patrimoine financier: pourquoi un manque de revenu d'environ 114 000 francs (voir p. 52, 1005050/423)?

R: voir A6.

Q: Droits de superficie, parc de stationnement de Cornavin: des explications complémentaires (voir p. 52 et 62, 1005050/334 et 427, budget: 0, comptes: 8 millions de francs).

R: en raison d'un litige toujours pendant, constitution d'une réserve importante par rapport au revenu comptabilisé.

Q: Subventions accordées – sociétés d'économie mixte: demande d'explications (voir p. 53, 1005070/364, budget: 1,1 million de francs, comptes: 0,2 million de francs).

R: il s'agit du parc de stationnement de Cornavin. Les montants inscrits résultent du «passage de la gratuité à la facturation».

Commentaire du rapporteur: réponse pas du tout claire.

Q: Prestations en nature: en quoi consiste la nouvelle rubrique «Subventions indirectes aux locataires» (voir p. 190/1005070/366, budget: 0, comptes: 220 000 francs)?

R: il s'agit de la différence entre les loyers obtenus en application de la LDTR et les loyers retenus selon la définition du CA et tels qu'appliqués lors de la remise en

location du logement rénové. Cette différence, au nom de la transparence, doit figurer dans une rubrique.

Q: Subventions, personnes physique, aide personnalisée: y a-t-il un lien entre cette rubrique et la précédente (p.172, 1005070/366, budget et comptes: environ 11 millions de francs)?

R: il n'y a pas de lien organique, mais un lien indirect compte tenu du fait que l'aide aux loyers est susceptible de diminuer d'autant l'aide apportée aux locataires de ces appartements spécifiques.

Q: Casino et SECSA: quel devenir du Fonds culturel de Genève?

R: voir A7.

QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LES COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2006

Département : Département des finances et de l'administration générale

Page : 48

Rubrique : Assurance - Statistique des sinistres

Question :

Un commissaire demande une statistique des sinistres

Réponse :

STATISTIQUE DES SINISTRES

(en nombre de cas)

	2006	2005	2004
Incendie	: 24	23	14
Dégâts d'eau	: 154	133	128
Bris de glace	: 475	510	469
Responsabilité Civile Générale	: 55	62	61
Responsabilité civile de véhicules à moteur	: 88	83	97
Accidents professionnels	: 301	302	

QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LES COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2006

Département : Département des finances et de l'administration générale

Page: 51

Rubrique : Gérance immobilière municipale – Fermages

Question :

Un commissaire demande la liste des fermages transférés du Département des sports et de la sécurité à la Gérance immobilière municipale.

Réponse :

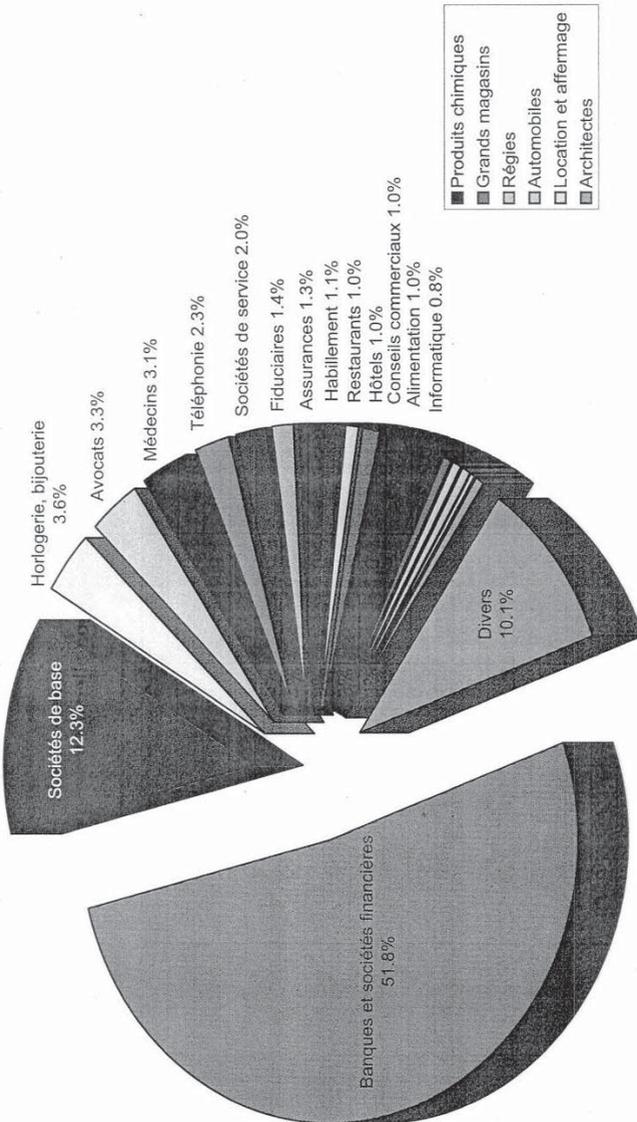
1. Buvette de la Halle de Rive
2. Buvette des Bains des Pâquis
3. Buvette du Stade de Frontenex
4. Buvette du Stade de Richemont
5. Restaurant du Stade de Varembeé
6. Restaurant du Centre sportif de Vessy
7. Restaurant du Centre sportif du Bout-du-Monde
8. Restaurant du Drizia-Miremont Tennis Club
9. Restaurant du Centre sportif des Vernets
10. Buvette du Boulodrome de la Queue d'Arve
11. Buvette des Jeux de quilles de la Queue d'Arve

Evolution des Revenus de la Taxe professionnelle communale par groupes professionnels

Activités ou professions	Groupes	2002	2003	2004	2005	2006
Banques et sociétés financières	15 A + 15 B	52.1%	52.2%	52.6%	52.6%	51.8%
Sociétés de base	150 B	10.8%	9.9%	11.0%	11.8%	12.3%
Horlogerie, bijouterie	77 + 78 + 79	7.5%	7.7%	3.7%	3.5%	3.6%
Avocats	14	2.5%	2.6%	3.0%	2.9%	3.3%
Médecins	100	2.4%	2.5%	2.8%	2.8%	3.1%
Téléphonie	157	1.9%	2.0%	2.0%	2.3%	2.3%
Sociétés de service	150 A	2.3%	2.3%	2.5%	2.7%	2.0%
Fiduciaires	46	1.0%	1.0%	1.2%	1.2%	1.4%
Assurances	11 B + 11 C	1.5%	1.5%	1.5%	1.6%	1.3%
Habillement	76 A + 76 B	0.7%	0.7%	0.8%	0.7%	1.1%
Restaurants	29	1.0%	1.0%	1.1%	1.1%	1.0%
Hôtels	81	1.0%	1.1%	1.2%	1.0%	1.0%
Conseils commerciaux	143	0.7%	0.8%	0.9%	0.9%	1.0%
Alimentation	66 A + 66 B	0.7%	0.8%	0.8%	0.6%	1.0%
Informatique	97 A + 97 B	1.3%	1.5%	1.6%	0.9%	0.8%
Produits chimiques	131 A + 131 B	0.5%	0.6%	0.7%	0.6%	0.6%
Grands magasins	95	0.6%	0.6%	0.6%	0.6%	0.6%
Régies	140	0.6%	0.6%	0.7%	0.6%	0.6%
Automobiles	12 A + 12 B	0.6%	0.6%	0.7%	0.5%	0.4%
Location et affermage	1	0.4%	0.3%	0.3%	1.3%	0.4%
Architectes	8	0.5%	0.5%	0.3%	0.3%	0.3%
Divers	Divers autres	9.2%	9.1%	9.9%	9.5%	10.1%
		100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau réalisé sur la base des contribuables incorporés dans les groupes principaux les plus importants au 28.04.2005 pour 2002, 2003 et 2004, au 03.05.2006 pour 2005 et au 27.3.2007 pour 2006. Les chiffres 2005 et 2006 sont fonction du premier groupe professionnel saisi dans le cadre de l'établissement du bordereau, alors que les chiffres 2002 à 2004 sont fonction du groupe principal au 28.04.2005. (Genève, le 16.04.07/OI.)

Répartition des revenus 2006 de la taxe professionnelle par secteur d'activité



QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LES COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2006

Département : Département des finances et de l'administration générale

Page: 50-51

Rubrique : Gérance immobilière municipale

Question :

Un commissaire demande le détail de la variation des locaux sis Minoteries 17 et Château-Bloc 10.

Réponse :

Minoteries 7 : le dépôt restitué, soit 205m², avait été réservé en vue du déplacement d'un locataire. Compte tenu des demandes actuelles, il devrait être reloué d'ici fin juin 2007 pour un loyer annuel de **CHF 22'800**.

Château-Bloc 19 : les surfaces d'atelier et de dépôts restituées, soit respectivement 72 m², 24 m² et 78 m² ont été relouées pour des valeurs locatives de **CHF 7'200**, respectivement **CHF 2'544** et **CHF 8'268** dont pour cette dernière location CHF 4'404 sous forme de prestation en nature (mise à disposition à des tiers subventionnés).

Les surfaces et loyers actuels pour le Service des Achats se résument comme suit :

Surfaces occupées : **1'332 m²**

Loyer annuel : **CHF 240'364**

ENTREE	Objet/Niveau	SURFACES	LOYER
01.07.1988	Atelier 2ème étage n° 21	74 m ²	11'912.00
01.06.2001	Atelier 2ème étage n° 25	181 m ²	50'680.00
01.10.1983	Atelier 3ème étage	351 m ²	56'508.00
01.07.2006	Atelier Rez-de-chaussée n° 8	226 m ²	32'496.00
01.02.1988	Bureau 2ème étage n° 24	190 m ²	53'200.00
01.04.1998	Dépôt 1 pièce 1er sous-sol n° 05	59 m ²	6'312.00
01.01.2003	Dépôt 1 pièce 1er sous-sol n° 16	63 m ²	6'740.00
01.02.1988	Dépôt 1 pièce 1er sous-sol n° 18	68 m ²	7'276.00
16.05.1974	Dépôt 1 pièce 1er sous-sol n° 21	120 m ²	12'840.00
16.05.2006	Parking no 18	0 m ²	1'200.00
01.01.2006	Parking no 24	0 m ²	1'200.00

Totaux

1'332.00 240'364.00

QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LES COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2006

Département : Département des finances et de l'administration générale
Page: 5
Rubrique : Liste des dépassements de crédit

Question :

Un commissaire demande une explication sur l'utilisation du crédit supplémentaire de CHF 70'000 concernant l'acquisition et l'installation de vitrages antibruit.

Réponse :

Le crédit supplémentaire accepté par le Conseil municipal le 14 mars 2006 pour l'acquisition et l'installation de vitrages antibruit à l'école Saint-Gervais, d'un montant de 70'000.- et muni d'une clause d'urgence, n'a pas été utilisé. En effet, compte tenu du délai de validation de ladite clause par le Conseil d'Etat ainsi que des délais de commande et d'exécution des travaux, le service des écoles a renoncé à cette intervention.

Etant donné la clause d'urgence et en l'absence d'informations spécifiques, le service de la Comptabilité générale a attribué le dépassement de 221'015.- sur la nature 314300 « entretien des bâtiments publics » du centre de coût 5003000 à l'utilisation de ce crédit.

Enfin, la problématique liée au remplacement des fenêtres de l'école EFP Saint-Gervais fait l'objet de la PR-531 du Conseil administratif qui a été renvoyée à la Commission des travaux en date du 16 janvier 2007 et acceptée par le Conseil municipal le 18 avril 2007.

QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LES COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2006

Département : Département des finances et de l'administration générale

Page: 52

Rubrique : Fermages du patrimoine administratif

Question :

Un commissaire demande une explication concernant les écarts des comptes 423 et 427 de la cellule 1005040.

Réponse :

423 : le montant des recettes a été surestimé pour ce patrimoine d'où l'écart constaté.

427 : l'écart entre les recettes réelles et le montant estimé résulte pour partie de la reprise des objets confiés antérieurement au Service des Sports et par ailleurs de l'augmentation des chiffres d'affaires de deux établissements publics gérés par des tiers.

QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LES COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2006

Département : Département des finances et de l'administration générale

Page:

Rubrique :

Question :

Un commissaire demande une explication sur le fonds culturel de Genève (Secsa).

Réponse :

Le Fonds culturel de Genève est un compte à la Banque Pictet géré conjointement par le Conseiller d'Etat chargé du DIP et le Conseiller administratif chargé du DAC avec la double signature.

Les demandes de soutien doivent être adressées conjointement aux deux magistrats. Ceux-ci se concertent et, lorsque la demande est acceptée, ils adressent une lettre d'attribution aux deux signatures au bénéficiaire.

Ce compte n'apparaît pas dans les comptes de la Ville de Genève et figure dans les comptes hors bilan de l'Etat.

Le solde au 31 mars 2007 était estimé à 1'090'199.-, il est fonction des fluctuations des marchés boursiers. Ce compte n'est plus alimenté depuis la fermeture du Casino et il s'éteindra lorsque le solde disponible aura entièrement été attribué.

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie**Rapport de Mme Frédérique Perler-Isaaz.****Introduction**

La commission des finances s'est réunie le 24 avril 2007, sous la présidence de Mme Annina Pfund, en remplacement de M. Gérard Deshusses, pour l'étude du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2006, et le 23 mai 2007 pour l'étude des comptes budgétaires et financiers.

La commission a auditionné M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, accompagné de Mme Isabelle Charollais et de M. Claude-Alain Macherel, codirectrice et codirecteur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Les notes de séance ont été prises par Mme Paulina Castillo et M. Didier Grosrey, que la rapporteuse remercie chaleureusement pour la qualité de leurs notes.

La rapporteuse précise que les pages indiquées renvoient aux différents documents et chapitres mentionnés.

Certaines questions des commissaires ont appelé des réponses écrites qui figurent dans les annexes.

Enfin, la commission des finances s'est réunie le 30 mai 2007 pour l'étude du rapport d'activité 2005-2006 du Contrôle financier dont la synthèse est contenue dans le rapport général.

Examen du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2006

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné de Mme Isabelle Charollais, codirectrice, et M. Claude-Alain Macherel, codirecteur

Délégation à l'Agenda 21

Page II-3

Dans un premier temps, un commissaire souhaite mettre en évidence la clarté avec laquelle la structure de l'Agenda 21 est présentée et salue le travail effectué dans ce sens. Il demande néanmoins si l'on pourrait espérer la même transparence au niveau des comptes où apparaîtraient les compétents Agenda 21.

M. Macherel indique que les montants ne sont pas identifiés comme tels, et qu'il n'y a pas de lecture par service, mais par rubrique budgétaire. S'agissant des investissements en rapport avec l'Agenda 21, la situation est identique quant à leur identification.

Délégation au mobilier urbain

Page 11-8

A la demande d'une commissaire souhaitant quelques précisions sur les nouveaux bancs de Genève, M. Ferrazino indique que l'on a constaté que les bancs verts, le plus souvent situés dans les parcs, n'étaient pas adaptés au milieu urbain et aux zones de rencontre. Dès lors, soit le département choisissait un autre modèle dans un catalogue, soit il innovait en créant un nouveau banc. Dans une perspective d'identification de la Ville de Genève, le choix s'est porté sur la seconde option et il a été demandé à MM. Lopez et Descombes de dessiner une nouvelle structure en bois et matériel recyclé.

Ces nouveaux bancs appelés «bancs Léman» se déclinent en monoplaces, biplaces et en bancs circulaires. Ces derniers ont été testés dans différents lieux et ont été bien accueillis par la population. C'est un concept qui se développe, car le Service des espaces verts et de l'environnement en redemande et, par ailleurs, d'autres communes souhaitent aussi adopter ce banc Léman.

A un commissaire qui trouve ces nouveaux bancs très élégants, mais qui s'inquiète de leur résistance, M. Ferrazino explique que ces derniers ont été exposés au Jardin anglais et sur la plaine de Plainpalais vers les jeux de pétanque, et qu'ils n'ont pas constaté de déprédations particulières.

Le même commissaire relève qu'il est fait référence à des améliorations concernant les corbeilles à déchets et demande quels sont les points d'amélioration. De plus, il a constaté que certaines de ces corbeilles étaient munies de sacs en plastique.

Sur les améliorations, M. Ferrazino explique qu'elles sont de deux natures: la matière et la structure. En effet, notamment dans les Rues-Basses, ils ont constaté que les corbeilles installées au bout des trottoirs étaient endommagées par les manœuvres des camions de livraison. Ils examinent donc une variante en inox qui serait plus résistante.

D'autre part, des discussions sont actuellement en cours avec les commerçants pour fixer à nouveau ces corbeilles sur les façades des bâtiments. Mais les commerçants ne sont pas très heureux pour des raisons d'ordre esthétique. Il propose donc d'en diminuer le nombre, ce qui fait réagir une commissaire tant sur le changement du point d'ancrage des corbeilles que de leur contenance insuffisante. Actuellement, il y a déjà un amoncellement de débris autour des poubelles qui débordent. Elle trouve cela dommageable pour l'image de la Ville d'autant plus que les Rues-Basses sont particulièrement fréquentées par les touristes et les citoyens. M. Ferrazino aimerait ne pas avoir à modifier leur implantation, et tel ne sera peut-être pas le cas. Mais, si les corbeilles sont placées sur les façades des commerces, il faudra nécessairement en diminuer le nombre. Il a bon espoir avec la nouvelle matière (inox) que la situation s'améliorera.

L'autre modification consiste à adjoindre des cendriers aux corbeilles, car de plus en plus de mégots jonchent la rue depuis la multiplication des interdictions de fumer à l'intérieur. Un modèle sera testé à Cornavin.

Concernant les sacs en plastique placés dans certaines corbeilles, ces derniers proviennent d'un accord passé entre la Ville et un fast-food bien connu. En effet, les corbeilles placées aux abords de ses succursales débordent en un quart d'heure. Il a donc été convenu que ces restaurants s'occupaient eux-mêmes de les vider et les sacs en plastique leur facilitent la tâche. Depuis, les relations se sont améliorées.

Page 11-9

Un commissaire demande en quoi consiste les nouveaux systèmes de balisages des institutions culturelles.

M. Ferrazino explique qu'il s'agit de douilles ancrées dans le sol et qui accueillent des oriflammes. En concertation avec la Délégation du domaine public, ces douilles ont été apposées dans le quartier des Bains, qui s'est développé comme quartier culturel avec ses musées et ses galeries d'art. Il trouve cette solution très positive, car c'est un dispositif qui se voit de loin.

Le même commissaire aimerait savoir quel magistrat peut répondre aux questions relatives à l'affichage public et donner des nouvelles de l'avancement de ce dossier.

Au sujet des dernières nouvelles concernant l'affichage public, M. Ferrazino précise que la commission de l'aménagement et de l'environnement a été tenue informée sur l'avancement de ce dossier. Il relève par ailleurs que, en lisant la presse étrangère, on constate que partout la société qui n'a pas été choisie entame un procès et que ces recours se font dans toutes les villes. Souvent, deux sociétés se partagent le marché dans les grandes villes; à Genève, c'est la Société générale d'affichage (SGA).

Ainsi, à l'image de ce qui se pratique dans les grandes villes comme Lyon ou Paris, la Ville de Genève a demandé une offre de vélos service en tant que contre-prestations, sous forme de mise à disposition de vélos sur certains points de la ville et à leurs frais. Il y a déjà un recours d'une société qui demande le partage en deux lots au lieu d'un seul lot. De son point de vue, il n'est pas sensé, dans une petite ville comme Genève de la partager, et le verdict du Tribunal fédéral est attendu. Elle a également recouru sur d'autres points du cahier des charges. Tous ces recours entraînent un certain retard et le nouveau Conseil administratif devra prendre des décisions et désigner le lauréat. Il y aura également lieu de discuter avec la SGA des conditions de prolongation de l'actuelle convention, l'échéance du contrat étant à fin 2007. Cette situation est délicate et pour le moins incertaine.

Bien que des surfaces d'affichage supplémentaires soient envisagées, le magistrat ajoute que l'approche n'est pas que quantitative, mais aussi qualitative, car il s'agit de préserver des zones protégées comme la Vieille-Ville ou la rade. En outre, l'affichage participe à l'animation d'une ville.

Un commissaire note qu'un projet de ce type correspond à un projet d'agglomération et demande s'il y a eu des discussions avec l'Association des communes genevoises.

M. Ferrazino précise que l'affichage est du ressort des communes et qu'il n'existe pas de politique homogène à ce propos. Il remarque qu'un affichage à Puplinge ou en plein centre-ville n'a pas la même portée. Et la contre-prestation vélos demandée s'adresse pour des déplacements de deux à trois kilomètres, d'une station vélos à l'autre, pour éviter l'utilisation de la voiture. A titre d'exemple, il est certain que davantage de personnes emprunteront un vélo du Bourg-de-Four à Rive plutôt que l'inverse, et il faudra disposer de main-d'œuvre pour équilibrer les vélos à disposition sur ces deux stations d'emprunt.

Le magistrat indique avoir personnellement poussé et soutenu ce projet et espère vraiment parvenir à rendre l'offre compatible et attractive pour Genève. Mais il est vrai qu'il est plus facile pour une ville comme Lyon de régater au vu de la masse financière que représente l'affichage. Dans un deuxième temps, il pourrait être envisagé de développer une telle offre avec les communes de Carouge, du Grand-Saconnex, etc.

Pour le cas où la SGA ne serait pas choisie, un commissaire se demande si la nouvelle société pourra utiliser les surfaces d'affichage SGA existantes ou si elles devront être supprimées.

Il s'agit d'une question juridique que la Ville devra régler avec la SGA; si les panneaux actuels sont effectivement propriété de la Ville, la question est réglée.

Aménagement, constructions et voirie

Introduction générale, page III-43

S'agissant de la mise en place de la nouvelle structure du département et de son évaluation, M. Ferrazino répond que ce nouveau dispositif fonctionne bien et d'autant mieux que les personnalités de la codirectrice et du codirecteur sont complémentaires. Cela nécessite une entente totale entre les deux directeur/directrice, et cela n'était pas gagné d'avance. Néanmoins, les résultats sont là et il est permis d'être optimiste pour l'avenir.

Un autre commissaire relève qu'avec la suppression d'un échelon hiérarchique cela fonctionne et que c'est même très tendance.

Page III-44

Au sujet du concept énergétique «100% renouvelable» en matière de construction, un commissaire s'enquiert de l'état des lieux.

M. Macherel rappelle qu'il existe un règlement imposant un concept énergétique à déposer en même temps que le projet lors de la requête en autorisation. *De facto*, on va vers une amélioration des indices, mais pas jusqu'à l'obligation de l'indice Minergie. Dans le groupe de travail, Mme Cerda (cheffe du Service de l'énergie) fixe des objectifs très ambitieux, mais qui se feront par étapes. Il y a, en outre, une bonne collaboration avec le Service cantonal de l'énergie.

A la question d'un commissaire sur l'avenir du site de Châtelaine (ZIC) dont le 70% appartient à la Ville de Genève, M. Ferrazino répond que la Ville avait acheté ces terrains, car elle souhaitait en faire une pépinière d'entreprises. Actuellement, on va vers une affectation en zone industrielle et artisanale.

Direction et secrétariat du département

Page III-47

Se référant à la réorganisation du département, un commissaire demande combien il y avait de postes auparavant.

M. Macherel explique que trois directions ont été regroupées en une seule sans augmentation ni suppression de postes, par un mouvement de coulissage.

Conservation du patrimoine architectural

Relations extérieures, page III-49, cellule 3100

A la question d'un commissaire à propos des temples genevois construits avant 1907, Mme Charollais explique que la Ville de Genève subventionne, pour des raisons historiques, les rénovations des temples construits avant 1907. Un commissaire libéral offre une note historique en indiquant que l'année 1907 correspond à la date de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et qu'avant 1907 les temples étaient propriété de la Ville.

Variation de personnel

S'agissant d'un petit service doté de cinq postes, M. Macherel répond qu'il existe une ligne temporaire au budget permettant de faire appel à du personnel temporaire pour traiter d'un domaine spécifique.

Opérations foncières

Page III-51, cellule 1100.02

Depuis le dépôt de l'initiative contre le projet CEVA (liaison Cornavin-Eaux-Vives-Annessasse), un commissaire demande si les services poursuivent dans leurs démarches ou s'il y a un ralentissement.

Mme Charollais indique qu'ils vont définitivement de l'avant.

A la question relevant des parcelles de la rue du Stand, M. Ferrazino précise qu'il s'agit du site Artamis et qu'un crédit a été voté tout récemment par le Conseil municipal, avec un amendement des Verts, incluant l'association «Pour que pousse Coquelicot» dans le processus de concertation. Maintenant, les trois propriétaires des parcelles doivent se mettre d'accord avant d'engager des travaux de dépollution et le réaménagement du site. Il note un bon rythme d'avancement.

Cellule 1100.04, soutien au logement coopératif

Le magistrat indique que ce crédit de 2,5 millions a été voté pour répondre à une demande, or il n'y en a pas eu beaucoup. L'idée est de garder ce crédit ouvert.

Mme Charollais ajoute que c'est lié à la conjoncture; les taux sont actuellement tellement bas que l'utilisation de ce crédit n'est pas très attractive pour les coopératives.

Mobilité

Page III-54

Concernant les aménagements urbains, un commissaire s'étonne de l'aménagement effectué devant la gare des Eaux-Vives, car il est dangereux, même si une voiture roule lentement. Un autre commissaire, allant dans le même sens, estime que celui-ci est à reprendre. M. Ferrazino reconnaît que cet aménagement est incompréhensible; il y a eu des interventions à plusieurs reprises auprès de l'Office cantonal de la mobilité pour une meilleure compréhension.

Architecture

Variation de personnel, page III-58

Une commissaire constate que le personnel est relativement stable dans tous les services sauf un, et s'étonne de tous ces départs dans un même petit service de neuf personnes. Elle s'interroge sur le fait que, en une année, trois personnes ont démissionné pour s'engager vers le secteur privé.

M. Ferrazino la rassure, car il suit ses services de très près et celui-ci fonctionne très bien et les départs ont été remplacés. La nouvelle directrice est exigeante et certains préféreraient la situation antérieure avec moins de pression dans le travail. Il n'a pas été amené à résilier de contrat de travail au sein du Service d'architecture et note qu'il est bon d'avoir du sang neuf.

Bâtiments

Gestion, entretien, rénovation du patrimoine immobilier, page III-59, cellule 1100

A la question d'un commissaire sur le contenu du dialogue avec les locataires, M. Ferrazino explique que cela relève du vivre en bonne harmonie avec les locataires et de les aviser, par exemple, lorsqu'il y aura une coupure d'eau, ce qui est la moindre des choses.

Voirie-Ville propre

Collecte des déchets, page III-70, cellule 1200

Un commissaire tient à complimenter la Voirie concernant l'introduction de conteneurs pour le PET, car il a le souvenir d'une époque où la Ville y était opposée.

M. Macherel précise que ce n'était pas le cas à l'interne. La Ville a dû négocier avec l'association PET-Recycling. Il y a une taxe anticipée au recyclage, ce qui permet à l'association de s'en occuper au niveau national via les commerces.

Cellule 1300

Un commissaire lit qu'il s'agit d'un long processus puisqu'à l'exception des Fêtes de Genève on arrive à un taux de récupération de 27% pour un objectif de 50%. S'agissant des Fêtes de Genève, il demande si c'est plutôt mieux ou moins bien.

M. Macherel indique une amélioration d'année en année, car chaque fois il est tenu compte de l'expérience de l'année précédente. Sur ce point, il remercie le Conseil administratif qui ne manque pas de relever la nécessité, pour les organisateurs des fêtes, de se coordonner avec la Voirie pour trouver des solutions. M. Ferrazino ajoute que les autorisations pour l'utilisation du domaine public sont conditionnées à l'utilisation de matériel compostable.

Un commissaire s'interroge sur la récupération dans les immeubles d'habitation. Il manque des instructions sur les poubelles car, apparemment, l'inscription «papiers et cartons seulement» est insuffisante.

M. Macherel précise ne pas être en contact direct avec les locataires, sauf lorsque ces derniers téléphonent au département. Selon la statistique du numéro vert mis en service voilà un peu plus d'une année, deux collaborateurs ont répondu à 19 900 appels. Pour la Voirie, il est important de savoir où quelque chose ne fonctionne pas bien pour que les services puissent démarcher auprès de la régie. Quant aux requêtes des personnes qui appellent, cela va de la prise de rendez-vous pour la levée d'objets encombrants à la signalisation d'une décharge sauvage.

Sur la proposition d'une commissaire pour que le numéro vert soit mis en évidence dans les immeubles, voire au bas des poubelles, M. Macherel précise que certaines régies le font. Au total, les chiffres montrent un niveau de progression acceptable et, le jour où ce dernier stagnera, il y aura lieu de réadapter la stratégie. Ce numéro vert figure également sur le site internet de la Ville.

Lors des manifestations, une commissaire a remarqué la mise en place d'une cellule de jeunes qui passent avec un tricycle de récupération de la Ville et trouve cette initiative très positive, car cela motive les citoyens à être plus respectueux du travail effectué.

Cellule 1500

Une commissaire s'inquiète que la Ville paie pour assurer la distribution des calendriers de la Voirie auprès de la population alors que ce travail n'est pas correctement effectué puisqu'elle-même ne le reçoit pas.

M. Macherel précise qu'il est important de signaler tout dysfonctionnement dans la distribution et d'en aviser le service pour y remédier. Il explique que la distribution est organisée et que 70 000 exemplaires sont ainsi distribués.

Un commissaire est impatient de découvrir le désormais traditionnel tableau statistique des déchets ménagers en Ville de Genève que M. Macherel remet à la commission, puis le commente (voir annexe 1).

Ainsi, le transfert de l'incinération vers la valorisation est en augmentation et cela est réjouissant. En première page figure la production de déchets ménagers depuis 1999. En 2006, 50 642 tonnes de déchets ont été incinérées soit 1500 tonnes de moins qu'en 2005. Le taux de valorisation est de 31,1%, en augmentation de 2,3% depuis l'année dernière. On reste dans la même marge de progression et on observe un transfert de l'incinération vers la valorisation.

Concernant les déchets ménagers par habitant, on constate être passé de 340 kg à 273 kg incinérés par habitant, pour une masse de déchets constante.

Sur la deuxième page, apparaissent les progrès effectués dans le domaine de la collecte des déchets valorisés tels quels; par exemple 60 kg de papier par habitant et par année. Au total, on valorise 120 kg par habitant et par année.

Nettoisement du domaine public (cellule 2400)

Une commissaire souhaite savoir comment sont organisées les interventions de déneigement car, cet hiver, elle n'était pas satisfaite, ni en tant que piétonne, ni comme cycliste.

M. Ferrazino explique que les axes routiers sont dégagés prioritairement afin de faciliter l'accès des transports publics et des véhicules d'urgence. Ensuite, la Voirie s'occupe des cheminements piétonniers. Le problème survient lorsque les camions déneigent et encombrant ainsi les pistes cyclables. L'utilisation de solvants qui attaquent la neige pour résoudre ce problème n'est pas indiquée d'un point de vue environnemental, et la mise en place d'une infrastructure de petites machines semble disproportionnée pour les quelques jours de neige. Aussi, n'étant pas raisonnable d'engager de tels frais, il est préférable de s'en tenir au dispositif mis en place jusqu'ici.

Examen des comptes budgétaires et financiers 2006

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné de Mme Isabelle Charollais, codirectrice du département, et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département

En introduction à cette seconde audition, le président de la commission invite les commissaires à poser des questions d'ordre général.

Un commissaire constate d'importants écarts au niveau des comptes du Service de l'énergie.

M. Macherel explique que le Service de l'énergie a la compétence d'acheter l'énergie pour l'ensemble des services pour ensuite la ventiler dans les rubriques des

différents services du département. Ce service est dit «compétent» sauf pour un certain nombre d'écritures qui concernent la Gérance immobilière municipale (GIM). En l'occurrence, il y a eu un certain nombre d'extournes (erreur constatée sur un exercice précédent) sur les comptes de 2006, ce qui explique les différences constatées. Il poursuit en développant concrètement la manière dont les choses se passent: le Service de l'énergie achète les énergies, en valide les factures (pour les factures SIG: processus SAP avec contrôle) et effectue les imputations sur les différents comptes.

Deux types de dépassement sont envisageables: il arrive que les estimations d'achats d'eau, d'électricité et de mazout ne correspondent pas aux tarifs effectivement appliqués en raison de la variation des prix. Il peut y avoir également de faibles modifications à l'intérieur d'une rubrique comme, par exemple, la consommation d'eau des bibliothèques municipales.

Un commissaire aimerait savoir si tous les départements pourraient adopter un même modèle général – sous forme d'un tableau Excel par exemple – qui comporterait les différents postes, les budgets, les effectifs et des explications.

M. Macherel indique que, dans la présentation des comptes, il existe déjà une lecture transversale avec un tableau par énergie aux pages 26 et 27, compte 312030, et les raisons de cet écart sont expliquées à la page 27, point 1. L'explication de cet écart positif de 2,5% résulte de la baisse de tarif.

Il suffit aussi d'un changement d'imputation et, pour rattraper la différence par rapport aux comptes mentionnés pour 2005, il faudra deux années pour y arriver.

A ces éléments s'ajoute la volatilité des tarifs du mazout qui peuvent varier du simple au double.

M. Macherel se propose de fournir à la commission le tableau et le rapport de Mme Cerda, cheffe du Service de l'énergie (voir annexe 2).

Une commissaire demande des explications complémentaires concernant d'importantes différences dans le département des sports, à la page 133, au niveau notamment des piscines et de la patinoire où elle constate un différentiel de + 609 000 francs. Elle demande également de quel type d'énergie il s'agit.

M. Macherel admet, s'agissant de la patinoire, qu'il y a vraisemblablement une anomalie, mais note qu'il y a lieu de tenir compte de la volatilité des prix du mazout, plus volatils que ceux de l'essence. Il propose de fournir une réponse écrite détaillée à la commission (voir annexe 2).

Néanmoins, M. Macherel apporte des précisions sur le mode d'élaboration du budget. Le budget est dit à «base zéro», et la méthode budgétaire se fonde sur la consommation de l'exercice précédent, ainsi que sur les variations des consommations potentielles et le prix de l'énergie. Pour mieux en comprendre la méthode, il fera parvenir un exemplaire du projet de budget 2008 à la commission (voir annexe 3).

Après ces réponses à des questions d'ordre général, la commission procède à l'examen des comptes page par page.

Page 5, cellule 5003000, groupe 314
Vitrages antibruit/école de Saint-Gervais

Une commissaire se rappelle que le crédit dévolu aux vitrages antibruit n'a pas été utilisé et demande si cela doit dès lors apparaître dans les comptes.

M. Ferrazino fait remarquer que ce crédit relève du Service des écoles.

Page 65, cellule 2001000, groupe 312

Une commissaire observe que rien n'a été budgété et que cela se reproduit dans de nombreux services.

M. Macherel explique qu'il s'agit de transferts d'écritures opérés par la comptabilité générale (imputations de centres de coûts qui changent). Cela arrive fréquemment, suivant l'importance d'un bâtiment. Il préfère, quant à lui, procéder de manière globale, soit par la variation des sommes d'énergie où c'est beaucoup plus intéressant et pertinent que le ligne par ligne.

La commissaire observe que cela aurait quand même mérité une petite entête, tandis qu'un autre remarque que, effectivement, c'est déroutant lorsque figure une somme aux comptes et qu'il n'y avait rien de mentionné au budget.

Page 65, cellule 2001000, groupe 314
Entretien des immeubles par des tiers

Un commissaire demande comment s'explique l'écart budgétaire.

M. Macherel indique qu'il s'agit d'un compétent «achat» tel que contrat de conciergerie, nettoyage des bâtiments. Il souligne que cela relève donc du Service des achats.

Il remarque que l'exercice d'analyse est difficile en l'absence d'informations plus détaillées et qu'il faudrait disposer de tableaux synthétiques.

Page 67, cellule 2003000, groupe 391
Mise à disposition de locaux

Une commissaire souhaite avoir un complément d'explication.

Mme Charollais explique que cela est à replacer dans le contexte du déménagement des services à la rue du Stand en 2006. Certaines dépenses, telles que frais de téléphone, d'énergie, de locaux, ont été mal ventilées au moment de l'élaboration du budget par la Gérance immobilière municipale.

Page 67, cellule 2101000, groupe 312
Eau, énergie, combustible

Un commissaire souligne l'important écart budgétaire de 395%.

M. Macherel remarque que ce compte s'inscrit dans la problématique des compétences décrite précédemment.

Page 69, cellule 2202000, groupe 301
Urbanisme, traitement du personnel

Un commissaire demande comment s'explique l'écart budgétaire constaté ici. Avait-on «compté trop large» pour le personnel?

M. Macherel explique que le budget du personnel se construit en fonction du nombre de postes et du personnel engagé occupant – ou étant censé occuper – les postes. La direction valide les différentes options avec la direction du Service des ressources humaines. Il suffit d'un départ, d'une mutation ou d'une vacance de poste pour engendrer de grosses différences.

Page 70, cellule 2203000, groupe 438
Mobilité

Une commissaire demande si l'on doit admettre qu'aucun honoraire de promotion n'a été perçu pour l'ensemble des itinéraires cyclables, et ne sera perçu sur les travaux concernant les itinéraires cyclables. De plus, s'agissant des honoraires de promotion 2005, pour quelle raison ceux-ci figurent-ils dans les comptes 2006?

M. Macherel propose de fournir une réponse écrite; il se peut que la comptabilité générale rectifie, sur un exercice considéré une erreur constatée sur un exercice précédent (extourne) (voir annexe 2).

Cependant, il remarque que la plupart des questions posées ici portent sur les comptes compétents et comprend bien les difficultés de compréhension liées à la construction du budget.

La rapporteuse générale note qu'elle mentionnera le problème posé par les comptes compétents dans son rapport. Un autre commissaire suggère, à l'avenir, de solliciter la présence des services financiers lors des auditions sur les comptes.

Page 72, cellule 2402000, groupe 314
Entretien des immeubles par des tiers

Une commissaire demande des explications sur l'écart de 416%.

M. Macherel signale que ses services ont transmis des tableaux détaillés à la commission des travaux, expliquant précisément le découpage entre le patrimoine financier et le patrimoine administratif. Il propose de transmettre ce document à la commission (voir annexe 4).

Il relève, par ailleurs, que M. Meylan a mis en place un système de planification de travaux qui n'existait pas auparavant. Cependant, il demeure difficile de prévoir à l'avance où l'argent sera dépensé. En effet, la comptabilité générale a exigé que le «non planifiable» soit également réparti par services. Il constate à nouveau qu'il est très difficile pour la commission des finances d'étudier les services compétents avec les outils dont elle dispose actuellement.

*Page 73, cellule 2403000, groupe 436
Energie, dédommagements de tiers*

Une commissaire demande si l'excédent de revenu sera rendu aux tiers en 2007.

M. Macherel répond par la négative et explique que la Ville achète de l'énergie. Dans certains cas particuliers, des clients dits externes – soit hors locataires et bâtiments publics – achètent de l'énergie à la Ville, par exemple la Brasserie L'Ethno qui achète au Victoria Hall. Le service comprend également l'entretien de la chaudière. Il ne s'agit donc pas d'un excédent et l'explication figurant à la page 85 est erronée sur ce point. L'écart est en réalité dû aux fluctuations du prix du mazout.

La même commissaire aimerait savoir sur quelle ligne figurent les montants correspondant aux consommations de fluides du Grand Théâtre et de la Fondation d'art dramatique (FAD), cette dernière estimant important que cette commission ait connaissance de ces coûts.

M. Macherel explique que certaines institutions, par décision du département des affaires culturelles, ont bénéficié d'une augmentation de subvention en contrepartie de la mise à zéro de la ligne 312. Ainsi, les institutions concernées paient elles-mêmes leurs frais d'énergie et ont tout intérêt à diminuer leur consommation d'énergie si elles souhaitent augmenter leurs ressources. Le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et celui des affaires culturelles oeuvrent ensemble pour que ce système soit progressivement adopté par l'ensemble des institutions. A noter que c'est bien le département des affaires culturelles qui demeure compétent pour régler ces questions dans les conventions qu'il signe avec ses partenaires. S'agissant du Grand Théâtre, on devrait retrouver le compte 312 dans le centre de coût du même nom.

Concernant à la fois le Grand Théâtre et la FAD, une réponse écrite sera fournie à la commission contenant le coût des fluides. Donc, la demande porte tant pour les spectacles que pour les fluides dans la subvention. Cela permettra de comprendre combien coûte par exemple le Grand Théâtre du point de vue des fluides (voir annexe 2).

*Page 75, cellule 2502010, groupe 314
Entretien des immeubles par des tiers*

Un commissaire observe qu'environ la moitié du dépassement de 31 029,04 francs reste néanmoins inexpliqué.

M. Macherel précise qu'il s'agit principalement d'un dépassement non budgété, montant d'environ 11 000 francs, imputable au Service des bâtiments sur un compte compétent.

Page 75, cellule 2502010, groupe 334
Pertes sur débiteurs

A la demande d'une commissaire souhaitant de plus amples explications, M. Macherel précise qu'il s'agit de prestations facturées à l'Etat de Genève concernant la mise à disposition de divers matériels de fête. Cependant, en vertu d'un règlement, l'Etat ne paie pas ces prestations. Ces prestations, gratuites jusqu'alors, ont été en l'occurrence facturées à la police en réponse à la décision de cette dernière de facturer à la Ville certaines prestations qui sont d'ordinaire gratuites. Toutefois, ce désaccord est en voie de règlement.

Page 77, cellule 2601010, groupe 312
Eclairage public et illumination – Eau, énergie, combustible

Une commissaire demande davantage d'explications au sujet de l'écart de – 515 929,95 francs. Elle estime, pour sa part, qu'il s'agit vraisemblablement de la consommation d'électricité et note qu'une telle économie mérite d'être soulignée.

Dans sa réponse écrite, M. Macherel précise que l'explication des écarts entre évaluation budgétaire et résultat aux comptes en matière d'énergie est contenue dans le rapport de Mme Cerda, cheffe du Service de l'énergie (voir annexe 3).

S'agissant plus spécifiquement de la rubrique citée, il est clair que l'estimation budgétaire 2006 de 2 32 919 francs a été surévaluée car, dans les faits, la dépense effective s'est finalement élevée à 1 519 047,55 francs contre 1 601 329 francs en 2005. La diminution observée aux comptes, de l'ordre de 5%, est due pour partie à une baisse des tarifs des Services industriels de Genève de fourniture d'électricité d'environ 2,5% et pour partie à des économies de consommation également d'environ 2,5%.

Page 80, cellule 2602030, groupe 392
Monuments et fontaines, autres prestations

A la question d'un commissaire demandant comment se décompose la charge de 1600 francs, M. Macherel propose de répondre par écrit (voir annexe 4). De même, la liste des prestations facturées en interne par la Voirie sera fournie. Il note que le Contrôle de gestion exige une importante finesse.

Dans sa réponse écrite, M. Macherel précise que ce montant de 1600 francs correspond au prêt de divers matériels de fêtes à l'unité monuments et fontaines du Service du génie civil par le Service logistique et technique. Le montant des prestations fournies par la section manifestations et matériel de fêtes apparaît dans les pages jaunes du rapport (subventions relatives à des prestations en nature) et sont regroupées par principaux bénéficiaires. Il s'ajoute aux prestations effectives facturées aux différents bénéficiaires. Une liste détaillée de toutes ces prestations,

facturées ou non existe bien sûr, mais elle comprend près de 1400 lignes pour l'exercice 2006.

*Page 81, cellule 2701010, groupe 313
Levée des résidus*

Une commissaire est étonnée de constater que les dépenses de carburant d'un montant de 329 114,70 francs n'aient pas été prévues au budget.

M. Macherel indique que ce montant est budgété auprès de l'unité gestion de véhicules. En effet, le Contrôle de gestion a demandé de «répartir au sein de la Voirie sur l'ensemble des services bénéficiaires». Ainsi, le montant mentionné correspond à une part de l'écart budgétaire enregistré à la page 76, cellule 200502020, compte 313 correspondant à la gestion des véhicules et achat de fournitures et autres marchandises.

Pages jaunes

Page 172

Une commissaire demande comment est facturée la participation aux frais d'exploitation telle que le bus de la Vieille-Ville.

M. Ferrazino précise que ce calcul est effectué sur la base du coût réel et donne des précisions sur le fonctionnement des contrats liant les Transports publics genevois (TPG) à des sous-traitants. Il remarque qu'il a existé, par le passé, des cas de dumping salarial, mais il rappelle que la Ville n'est liée qu'avec les TPG. Néanmoins, la Ville exerce un contrôle à travers son représentant au conseil d'administration des TPG.

Cette même commissaire estime qu'il serait souhaitable qu'une attention particulière soit portée sur les conditions de travail des chauffeurs.

*Page 173, cellule 2101000, groupe 365
Direction organisation urbaine et constructions*

Un commissaire demande comment s'explique le dépassement budgétaire de 100 000 francs.

Mme Charollais indique qu'il était initialement prévu de porter la somme de 150 000 francs au budget 2006 et de 100 000 francs au budget 2007. Celui-ci a été mis à zéro. Cependant, des liquidités ont été nécessaires pour l'année 2006. Le dépassement de 100 000 francs est donc compensé par le fait que, globalement, il y aura le chiffre zéro au budget 2007.

*Page 173, cellule 2101000
Direction organisation urbaine et constructions*

Un commissaire demande quels critères ont présidé au versement de subventions ne figurant pas au budget. Il cite en exemple la ligne 361 «Ouvres complètes de

Jean-Marc Lamunière» ou encore la cellule 2203000, compte 365, association «La rue est à vous».

M. Ferrazino indique qu'il s'agit, en général, de décisions émanant du Conseil administratif ayant des répercussions sur les différents départements. Il précise que «La rue est à vous» concerne le quartier des Pâquis uniquement et non pas l'ensemble de la Ville, à différencier de «La ville est à vous».

Page 191, cellule 2502010, groupe 365

Rabais matériel de fête – Diverses manifestations (institutions privées)

Une commissaire souhaite connaître le détail des montants les plus importants, totalisant la somme de 441 254,97 francs.

M. Ferrazino indique qu'il s'agit d'un grand nombre de petites sommes et remarque que, ces dernières années, le département a dû faire face à de plus en plus de demandes totalisant plus de 1400 manifestations par année.

Pages vertes

Page 207

Se référant à la présentation des comptes par M. Muller, une commissaire se dit étonnée que seuls 8 millions aient été affectés au patrimoine financier, soit moins de 10%. Elle rappelle que l'on avait toujours dit que la répartition devait être de 70% pour le patrimoine administratif et de 30% pour le patrimoine financier. Elle demande comment il serait possible de corriger cela, s'il s'agit d'une question de volonté politique du Conseil municipal ou si les propositions des services ne sont pas suffisantes.

M. Ferrazino remarque qu'il est difficile de répondre à une telle question sans prendre en compte l'exercice précédent et l'exercice suivant. En effet, dans ce type de projet, les travaux ont une durée moyenne de deux à trois ans. Pour avoir une vision fiable, il faudrait faire une moyenne sur trois années environ. Cependant, au vu du programme de rénovation des logements, il se dit enclin à penser que les objectifs ont été respectés.

Page 209

Un commissaire demande à quoi correspondent les amortissements par les préfinancements.

M. Macherel explique que, lors d'interventions sur l'épuration et sur l'écoulement, l'Etat, en fonction des projets, ristourne une partie de la taxe sur l'épuration des eaux. En effet, une taxe est payée à l'Etat qui subventionne à hauteur de 15%. Il indique que le tableau récapitulatif des amortissements est géré par la comptabilité générale.

Pages 212 et 213

Une commissaire remarque que la commission des finances ne souhaite pas que les bouclements de crédits lui soient transmis en nombre trop important dans une même

proposition du Conseil administratif. Elle s'enquiert du niveau d'activité du département dans ce domaine.

M. Ferrazino répond que ce travail est en cours. Le département s'efforce de regrouper les crédits par catégories.

Pour sa part, M. Macherel observe que le Conseil municipal est saisi d'environ 50 à 60 demandes de bouclements de crédits par année. Par conséquent, sur la période des vingt-cinq années écoulées, le nombre de crédits est supérieur à 1000. Il reste environ 300 crédits à boucler à ce jour.

Page 219

Un commissaire demande si le carillon du passage Malbuisson appartient d'ores et déjà à la Ville.

M. Ferrazino indique que la Ville n'en est vraisemblablement pas propriétaire à ce jour.

Page 277

Relevant l'écart budgétaire de 611 647,55 francs sur les postes de travail temporaires, une commissaire aimerait savoir, lors d'engagement de temporaires, à quel type de poste ceux-ci sont affectés.

M. Macherel indique que l'engagement des temporaires concerne surtout la Voirie et qu'il s'agit, notamment, d'assurer les remplacements durant la période d'été. La Voirie connaît une rotation de personnel très importante, s'élevant à environ 8%. On y compte en moyenne 25 procédures d'engagement par année. En définitive, le service boucle toujours son «groupe 30» correspondant aux ressources humaines sur une économie substantielle. C'est pourquoi il a été convenu de ne pas budgéter le coût réel, sachant que le taux de rotation du personnel est compensé dans les comptes. Il précise encore que la Direction des finances approuve cette approche.

Pour finir, M. Macherel ajoute que les démissions s'expliquent également par des départs pour l'étranger de personnes bénéficiant de la possibilité de retirer le capital de leur caisse de retraite.

Le président constate que l'examen des documents est maintenant achevé.

Une dernière question d'un commissaire porte sur la manière dont les comptes 2007 se présenteront, compte tenu de la redéfinition des départements.

M. Macherel répond que, dans le futur rapport à l'appui des comptes, les services transférés figureront dans la section correspondant à leur nouveau département de tutelle. Cependant, le cas des services scindés en deux est plus problématique. Une des solutions consisterait de poursuivre la gestion jusqu'à la fin de l'année, puis d'effectuer un bilan à cette échéance.

Conclusions

L'ensemble des points traités précédemment est la synthèse de l'audition du magistrat, de sa codirectrice et de son codirecteur, et des questions posées par la commission des finances. L'étude du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie n'a pas soulevé de désapprobation à l'égard de l'acceptation des comptes, mais cet acte résultera de la discussion finale dont les conclusions feront partie du rapport principal.

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2007 (après-midi)

Comptes rendus 2006

1183

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE
VOIRIE-VILLE PROPRE
Rue François-Couaillat 10
1227 Acacias

STATISTIQUES 2006

Population

Au 31 décembre, la population urbaine était de :
L'année précédente, elle était de :
La variation de la population est donc de :

185'893 habitants
185'526 habitants
+0.20 %

Poids annuel par habitant en Ec

incinérés	271.19
valorisés	122.34
Total	393.53

Déchets incinérés des habitants

Ordinaires, levés par les véhicules du service
Ordinaires, levés sous contrats
Fraction d'objets volumineux
Encombrants usine

	48'400.20
	1'256.58
	592.24
	162.61
Total	50'411.63

Collecte des déchets valorisés (en tonnes)

Batteries
Piles usagées
Alu fer blanc
Alu fer blanc Ronzades
Ferraille légère ménagère
Ferraille bonne qualité
Electroménagers et électroniques (OREA)
Informatique et télévision (OREA)
Frigos (OREA)
Bois
Déchets de chantiers (Sogetri)
Compost VVP
Compost Livit Fr.-Thomas
Compost Privern jardins du Rhône
Compost SPG Planète Charmilles
Compost Plainpalais
PET VVP
Pneus usagés récupérables
Incinérés (Serbeco) val. à + 41%
Textiles
Verres VVP
Verre SPG Planète Charmilles
Papiers et cartons VVP
Papiers et cartons Cardinal
Papiers et cartons Plainpalais
Papiers et cartons puces
Papiers et cartons Halles de Rive
Papiers et cartons Charmilles
Papiers et cartons Terrassière
Papiers et cartons Ronzades

	12.93
	20.27
	116.58
	1.95
	630.64
	23.15
	193.28
	150.42
	105.99
	1'282.57
	55.54
	3'215.29
	11.86
	15.90
	6.88
	30.04
	14.49
	20.07
	411.56
	670.92
	4'574.66
	11.50
	10'852.30
	21.40
	21.88
	73.92
	23.07
	127.67
	20.79
	25.27
Total	22'742.76

valorisés manifestations (en tonnes)

Compost manifestations
Aluminium manifestations
Haute végétale manifestations
PET manifestations
Papiers et cartons manifestations
Verre manifestations

	24.66
	4.03
	3.14
	8.11
	23.25
	44.67
Total	107.86
Total	22'850.62

La part des déchets valorisés représente:
du poids total des déchets ménagers collectés.

31.19 %

STATISTIQUES 2006**Détail de la collecte des objets volumineux (en tonnes)****Incinération**

Encombrants VVP (Serbevo) moins la valorisation	1'003.80	411.56	592.24
Encombrants (Transvoirie)			186.79
Encombrants (usine)			162.61
		Total	941.64

Valorisation

Batteries			12.93
Bois			1'282.57
Papiers et cartons Cardinal			21.40
Ferraille bonne qualité			23.15
Ferraille légère ménagère			630.64
Pneus			20.07
Déchets de chantiers (Sogetri)			55.54
* Incinérés (Serbevo) valorisés à +41%			411.56
		Total	2'457.85
		Total	3'399.50

OREA

Electroménagers et électroniques			193.28
Informatique et télévision			150.42
Frigos			105.99
		Total	449.68
		Total	3'849.18

Total des déchets générés par les habitants de la ville (en tonnes) 73'154.39**Déchets collectés dans les manifestations (en tonnes)****Incinération**

OM		Total	202.76
----	--	--------------	---------------

Valorisation

Compost			24.66
Aluminium			4.03
Huile végétale			3.14
Pet			8.11
Papiers et cartons			23.25
Verre			44.67
		Total	107.86
		Total	310.62

**La part des déchets valorisés dans les manifestations représente:
du poids total collectés.****34.72 %**

STATISTIQUES 2006

AUTRES DECHETS

Marché aux puces

Incinération

OM	43.35
Encombrants (Transvoirie)	186.79
Total	230.14

Valorisation

Papiers et cartons	73.92
Ferraille (Transvoirie)	66.51
Total	140.43
Total	370.57

Collecte des déchets spéciaux

Carage de canalisations et sacs	1'375.24
Huiles, Carbu., Peint. et Divers	125.98
Débris de verre Inapurescibles	52.56
Peinture Cardinal	20.41
Total	1'574.19

Divers

Marchés et Halles de Rive	326.38
Balayures	4'559.46
Total	4'885.84
Total	6'460.03

Total des résidus collectés (en tonnes) 79'952.42

Statistiques des objets collectés :

Armoires	8240
Canapés	3400
Chaises	7748
Cuisinières	1478
Fauteuils	1743
Frigos	868
Lits	2'024
Machines divers	863
Matelas	3'383
Meubles divers	11'745
Matériel informatique et électronique	659
Planches à repasser	403
Pneus usagés	447
Rouleaux de moquette	1'091
Sommiers	944
Tables	6'487
Télévisions	709
Divers autres objets	44'104
Total	96'336

Pour effectuer cette collecte, les véhicules ont parcouru (km) : 42'433

STATISTIQUES 2006Infrastructures de proximité :

La population de notre commune bénéficie d'infrastructures encourageant les réflexes élémentaires incitant la propreté en milieu urbain.

Inventaire au 31 décembre :

3'166	Corbeilles à déchets
407	Caninettes
1'403'800	Sacs caninettes

Viabilité hivernaleInterventions pour le déblaiement de la neige

16 janvier
03 mars
05 mars
08 mars
11 mars

Interventions pour le gel (saumure)

09 février
10 février

Exploitation du n° de téléphone vert

Janvier	1436
Février	1327
Mars	1784
Avril	1464
Mai	1643
Juin	1602
Juillet	1691
Août	1739
Septembre	1771
Octobre	1811
Novembre	1888
Décembre	1814
Total	19'970.00
Moyenne	1'664.17

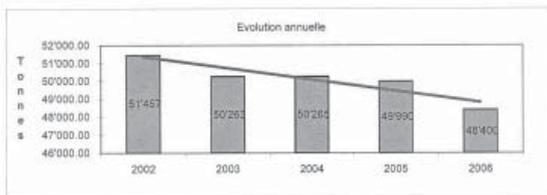
STATISTIQUES 2006

Collectes

Collecte des déchets des habitants de la ville (en tonnes)

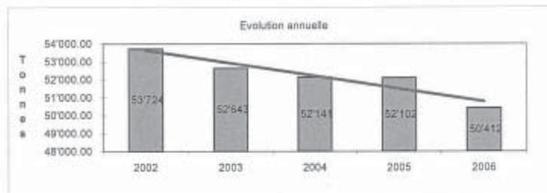
Ordinaires, levés par les véhicules du service

	2002	2003	2004	2005	2006
Poids total	51'457.48	50'263.00	50'265.00	49'990.04	48'400.20
				-3.18%	Variation



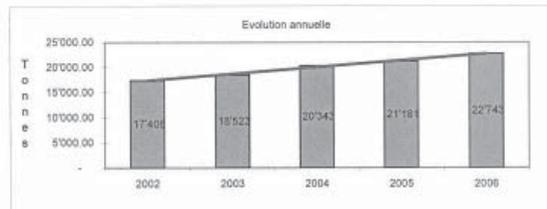
Total des déchets incinérés générés par les habitants de la ville

	2002	2003	2004	2005	2006
Poids total	53'724.01	52'643.12	52'141.00	52'102.33	50'411.63
				-3.24%	Variation



Total des déchets valorisés générés par les habitants de la ville

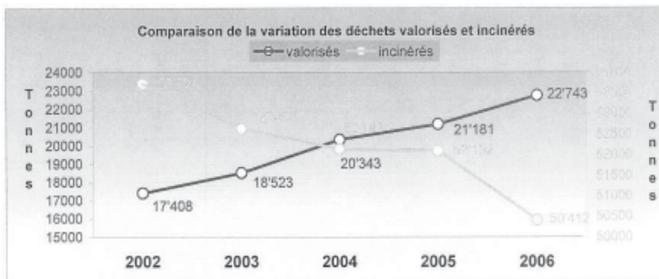
	2002	2003	2004	2005	2006
Poids total	17'407.68	18'522.99	20'342.75	21'181.22	22'742.76
				7.37%	Variation



STATISTIQUES 2006

Comparaison de la variation des déchets valorisés et incinérés

	2002	2003	2004	2005	2006
Incinérés	53'724.01	52'643.12	52'141.00	52'102.33	50'411.63
Valorisés	17'407.68	18'522.99	20'342.75	21'181.22	22'742.76

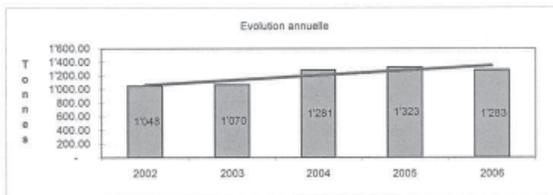


STATISTIQUES 2006

Détail de la collecte des déchets valorisés (en tonnes)

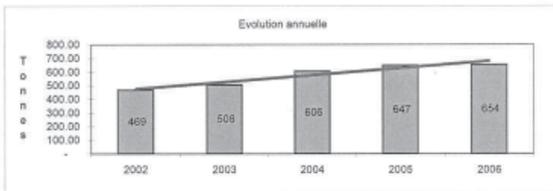
Bois

	2002	2003	2004	2005	2006
Poids total	1'048.17	1'069.82	1'280.96	1'322.88	1'282.57
				-3.05%	Variation



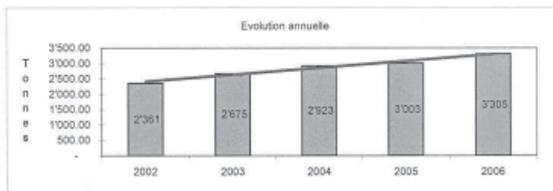
Ferraille

	2002	2003	2004	2005	2006
Poids total	468.95	507.73	606.28	647.49	653.79
				0.97%	Variation



Matières organiques

	2002	2003	2004	2005	2006
Poids total	2'360.84	2'675.42	2'923.29	3'003.02	3'304.63
				10.04%	Variation

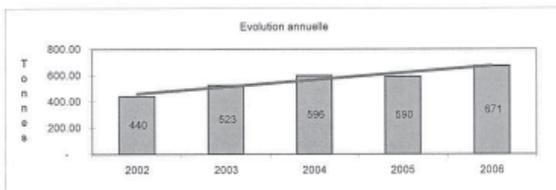


STATISTIQUES 2006

Détail de la collecte des déchets valorisés (en tonnes)

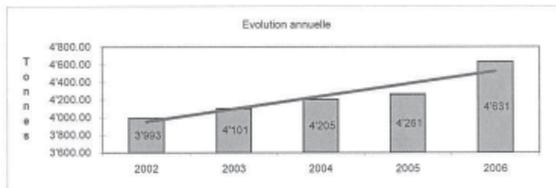
Textiles

	2002	2003	2004	2005	2006
Poids total	440.00	523.49	596.25	589.95	670.92
				13.72%	Variation



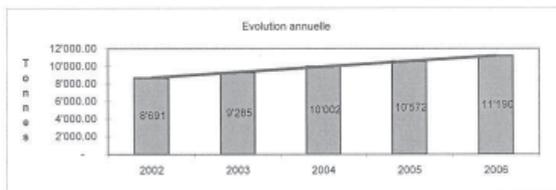
Verres usagés

	2002	2003	2004	2005	2006
Poids total	3'993.10	4'101.33	4'204.86	4'260.94	4'630.83
				8.68%	Variation



Vieux papiers et cartons

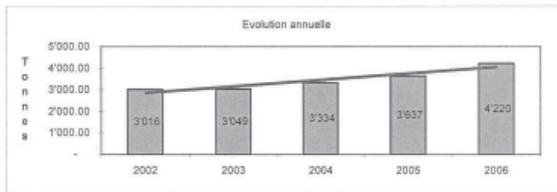
	2002	2003	2004	2005	2006
Poids total	8'690.60	9'284.50	10'001.91	10'571.92	11'189.54
				5.84%	Variation



STATISTIQUES 2006

Collecte des objets volumineux (en tonnes)
y compris OREA et marché aux puces

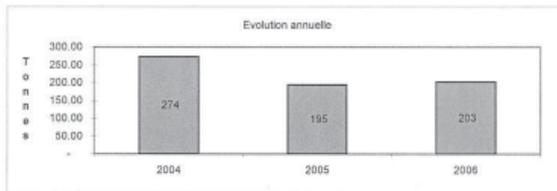
	2002	2003	2004	2005	2006
Poids total	3'016.04	3'049.30	3'334.06	3'636.59	4'219.75
				16.04%	Variation



Collectes des déchets dans les manifestations (en tonnes)

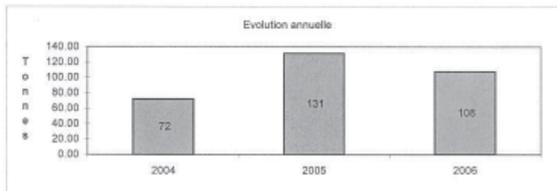
Incinérés

	2004	2005	2006
Poids total	274.01	195.01	202.76
		3.97%	Variation



Valorisés

	2004	2005	2006
Poids total	71.95	131.44	107.86
		-17.94%	Variation



DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT,
DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE
LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



NOTE à

La Présidence de la commission des finances
Conseil municipal
Palais Eynard

Genève, le 8 juin 2007

Objet

PR-543 - Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2006

Monsieur le Président,
Madame la Présidente,

Je fais référence à l'audition du 23 mai 2007 par votre commission de M. Ch. Ferrazino, Conseiller administratif alors en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de ses directeurs concernant l'objet mentionné en titre.

En réponse aux différentes questions pour lesquelles des précisions complémentaires ont été demandées, je suis en mesure de vous apporter les précisions suivantes :

Frais d'énergie

L'explication des différents écarts apparaissant entre estimation budgétaire et résultat des comptes, que ce soit pour le centre sportif des Vernets, le Grand-Théâtre ou les objets relatifs à la FAD (Fondation d'art dramatique) ressort de la note du 31 mai 2007 de Mme Cerda, cheffe du service de l'énergie, que vous trouverez en annexe.

Elaboration du budget des frais d'énergie

La méthode d'évaluation des frais annuels d'énergie tient compte de la consommation annuelle des bâtiments, du coût d'achat de l'énergie (ce dernier étant susceptible de fortement varier s'agissant des énergies de chauffage) et des données climatiques pour ce qui est des besoins en chauffage.

Elle fait l'objet d'un rapport annuel dont vous trouverez également copie en annexe.

Honoraires de promotion au service de la mobilité

Comme il vous l'a été précisé au cours de l'audition, le service de la comptabilité générale (CGE) procède aux différentes écritures au titre d'honoraires de promotion dans le budget des services concernés, sur la base de la situation comptable des crédits d'investissement en fin d'exercice.

Dans le cas d'espèce (cellule 2203000, compte 438), après une erreur d'imputation, la CGE a procédé à une extourne d'écriture au profit du service du génie civil, gestionnaire du crédit de réalisation des aménagements cyclables.

Répartition des dépenses d'entretien des bâtiments

Vous trouverez en annexe le tableau qui avait été transmis à la commission des travaux et qui présente, sous forme d'un histogramme, la répartition des dépenses d'entretien planifiables et non planifiables pour les patrimoines financier et administratif.

Prestations internes facturées par la voirie

La section manifestations et matériel de fêtes du service logistique et technique facture l'ensemble de ses prestations.

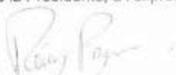
Si le bénéficiaire est un service interne à l'administration municipale, il s'agit d'une facturation pro-format qui apparaît en charge sous rubrique 39 dudit service et en recette, pour un montant équivalent, sous rubrique 49 du service logistique & technique.

Ces écritures, qui n'ont aucune incidence sur le résultat comptable, ne sont pas budgétées.

Dans le cas d'espèce (cellule 2602030, compte 392), le montant de 1'600 francs correspond au prêt de divers matériels à l'unité Monuments & fontaines du service du génie civil.

Enfin, s'agissant des services compétents « bâtiments » et « énergie », dont l'action porte sur les budgets de pratiquement tous les services municipaux pour un montant cumulé de près de 50 millions de francs, compte tenu des nombreuses interrogations formulées à l'occasion de cette audition, je reste à votre disposition pour présenter à votre commission, en compagnie des chefs de services concernés, la méthode d'élaboration du budget et de gestion des comptes qui est appliquée.

En espérant que ces informations seront de nature à satisfaire votre commission, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Madame la Présidente, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Rémy Pagani

Annexes mentionnées

DÉPARTEMENT DE L'ÉNERGIE,
DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIE
SERVICE DE L'ÉNERGIE

DÉPARTEMENT DE L'ÉNERGIE, DES CONSTRUCTIONS
ET DE LA VOIE
BUREAU DE L'ÉNERGIE



Note à :

Madame Isabelle CHAROLLAIS
Codirectrice du Département

Monsieur Claude-Alain MACHEREL
Codirecteur du Département

Genève, le 31 mai 2007

Objet **Comptes 2006**

Responsable de l'affaire
Valérie Carde
Cheffe de Service
022 418 58 40

Madame la Codirectrice,
Monsieur le Codirecteur,

Nous vous remercions pour votre email du 29 mai qui a retenu toute notre attention.

Comme vous le soulignez dans votre message, les points les plus importants et pertinents sont les variations de prix et de consommations, conformément à ce que nous avons indiqué dans notre document "Rapport à l'appui des comptes 2006"

Néanmoins, à ces explications nous pouvons ajouter des raisons pouvant être considérées comme "administratives" et en aucun cas "opérationnelles". Ces faits sont survenus entre 2004 et 2005 et ont eu pour conséquence de ne plus avoir d'adéquation sur le détail à 5 positions entre les budgets et les comptes des exercices 2004, 2005 et 2006.

Le tableau ci-dessous présente les diverses étapes ayant mené à cette situation:

Période	Action	Conséquence
Fin 2004	Sur décision du CDG, il nous a été demandé de modifier quelques 600 centres de coûts.	Les comptes 2004 n'étaient plus comparables au budget 2004
Avril 2005	Elaboration du budget 2006 à partir des comptes 2004 remaniés	
Mai 2005	Après discussion, il est décidé de faire marche arrière et d'utiliser à nouveau la structure 2004 "initiale"	Le budget 2006 basé sur les comptes 2004 remaniés n'est donc plus en ligne avec les comptes 2006 qui ont la même structure que les comptes 2004 "initiaux"
Août 2005	Adaptation du budget 2006 afin d'avoir une meilleure	Le budget 2006 indique globalement à nouveau les bons chiffres par

	adéquation budget/comptes pour cet exercice	département. Néanmoins au niveau des centres de coût il ne s'agit que d'une approximation. Il n'était pas possible de procéder à un calcul par imputation (600 objets), c'est pourquoi il a été réalisé de manière simplifiée, permettant de retrouver les équilibres par département (niveau de détail à 1 position).
--	---	--

Ce qu'il faut retenir, c'est essentiellement que:

- la lecture des comptes/budget 2006 pour les comptes 312 ne peut se faire aisément au niveau le plus détaillé (5 positions), comme cela a d'ailleurs déjà été le cas pour les comptes 2004,
- cette malencontreuse situation est la résultante des instructions du contrôle de gestion, qui a fin 2004 a demandé à ce que près de 600 objets soient rattachés "comptablement" au département 1 (la GIM dans la plupart des cas), soit au centre de coût de l'entité propriétaire en lieu et place de l'entité consommatrice. Par conséquent, le budget 2006 au niveau le plus détaillé (à 5 positions) n'est pas des plus fiables puisqu'il découle d'un calcul étant une simple règle de trois,
- la lecture du budget à 5 positions ne redeviendra complètement normale qu'en 2007.

Vous trouverez ci-dessous les explications détaillées pour le CS des Vernets, le Grand-Théâtre et la FAD.

CS des Vernets

Le budget 2006 concernant le mazout (312060) a été prévu sous la rubrique (40020601/Piscine des Vernets - Chf 425'681) alors que la charge a été imputée sur la ligne (40020701/Patinoire des Vernets - Chf 572'056). Le fait que la charge de mazout ait été budgétée sous l'objet 40020601, est essentiellement lié à la période à laquelle le budget 2006 a été réalisé, à savoir début 2005. La base de référence était alors les charges réelles 2004. Hors il semble que ces dernières avaient été imputées sur le 40020601 et non plus sur le 40020701 à cause de nouvelles répartitions qui auraient dû être mises en place à l'époque, suite au passage sur SAP, et qui ont entre-temps été finalement écartées.

A fin 2006, la charge de combustible 2006 a été imputée logiquement sur la Patinoire des Vernets.

Si le budget 2006 avait été positionné correctement, à savoir sur le 40020701/Patinoire des Vernets, les écarts constatés auraient été de 7.91% pour la Piscine des Vernets et de 28.40% pour la Patinoire des Vernets. Il convient de souligner que 80% du dépassement observé sur le 312 pour la Patinoire des Vernets est lié aux tarifs du mazout qui sont globalement restés à un niveau très élevé aussi en 2006, avec un pic à plus de 80 francs, donc bien au delà de l'estimation réalisée début 2005.

Fondation d'art dramatique

Pour le centre de coût 31064000 les raisons sont aussi doubles:

- période à laquelle le budget 2006 a été réalisé, avec les conséquences expliquées ci-dessus,
- la GIM a imputé pour la première fois des frais de chauffage (Chf 30'024.- sur le compte 312060) concernant le Théâtre de poche. Cette charge n'avait logiquement pas été budgétée par le Service de l'énergie.
- Le budget de mazout pour les locaux situés à la Rue Adnen-Stoessel ont été dépassé d'un tiers et explique la grande partie du dépassement réel.

Grand-Théâtre

Pour le centre de coût 31100000 l'influence des modifications survenues lors de l'élaboration du budget sont proportionnellement moins conséquentes. En effet, la grande partie de l'écart se justifie par:

- l'imputation de 27960.- francs par la GIM sur le compte "312060-Chauffage". Il s'agit d'écritures correctives concernant des dépôts du Grand-Théâtre situés dans le complexe de Châtelaine 43. Cette charge n'avait logiquement pas été budgétée par le Service de l'énergie.
- Un dépassement sur le compte "Mazout-312080" d'env. 17%, lié encore une fois aux tarifs du mazout.

Il est important de souligner que sans l'imputation opérée par la GIM, le dépassement sur le 312 pour le centre de coûts 3110000 ne serait que de 3.2% au lieu de 8.4%.

Espérant que ces éléments permettent de répondre de manière satisfaisante aux questions de la commission des finances, nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Madame la Codirectrice, Monsieur le Codirecteur, nos meilleures salutations.

Valérie Cerda
Cheffe de Service



Compte budgétaire											
Réel 06	Réel 06	Réel 06	Réel 06	Réel 06	Réel 06	Réel 06	Réel 06	Réel 06	Réel 06	Réel 06	Réel 06
312030	312040	312060	312070	312080	312080	Mazout					Total
Electricité	Eau	Chauffage	Gaz								
Centre financier											
CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
31064000	Fondation d'art dramatique	30'024	20'854	50'878							
31100000	Grand-Théâtre de Genève	301'957	69'678	25'893	159'569	585'057					
Compte budgétaire											
Bdget 06	Bdget 06	Bdget 06	Bdget 06	Bdget 06	Bdget 06	Bdget 06	Bdget 06	Bdget 06	Bdget 06	Bdget 06	Bdget 06
312030	312040	312060	312070	312080	312080	Mazout					Total
Electricité	Eau	Chauffage	Gaz								
Centre financier											
CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
31064000	Fondation d'art dramatique	2'305	112	8'817	27'834	38'868					
31100000	Grand-Théâtre de Genève	297'900	75'664	30'283	135'919	539'786					
Compte budgétaire											
Dispo 06	Dispo 06	Dispo 06	Dispo 06	Dispo 06	Dispo 06	Dispo 06	Dispo 06	Dispo 06	Dispo 06	Dispo 06	Dispo 06
312030	312040	312060	312070	312080	312080	Mazout					Total
Electricité	Eau	Chauffage	Gaz								
Centre financier											
CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
31064000	Fondation d'art dramatique	2'305	112	-30'024	8'817	6'780	-12'910				
31100000	Grand-Théâtre de Genève	-4'057	5'986	-27'960	4'390	-23'650	-45'291				
Compte budgétaire											
Dispo 06	Dispo 06	Dispo 06	Dispo 06	Dispo 06	Dispo 06	Dispo 06	Dispo 06	Dispo 06	Dispo 06	Dispo 06	Dispo 06
312030	312040	312060	312070	312080	312080	Mazout					Total
Electricité	Eau	Chauffage	Gaz								
Centre financier											
CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
31064000	Fondation d'art dramatique	100.0%	100.0%	#DIV/0!	100.0%	24.5%	-30.9%				
31100000	Grand-Théâtre de Genève	-1.4%	7.9%	#DIV/0!	14.5%	-17.4%	-8.4%				



V I L L E D E
G E N È V E

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT,
DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE
SERVICE DE L'ÉNERGIE

PROJET DE BUDGET 2008

Achat des énergies

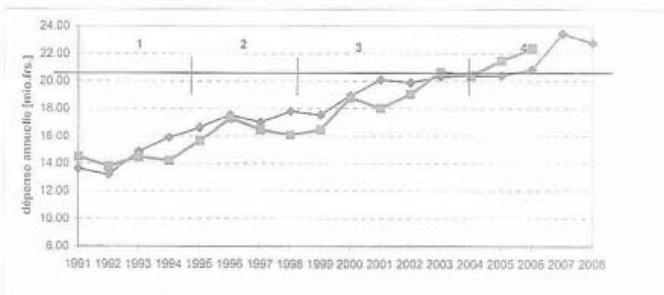
Groupe 31 - Rubrique 312

- 1 *Evaluation du budget et résultat des comptes*
- 2 *Evolution budgétaire et comptable*
- 3 *Détail par énergie*
 - 3.1 *Achats d'électricité*
 - 3.2 *Achats d'eau*
 - 3.3 *Achats d'énergie thermique*
 - 3.4 *Achats de gaz naturel*
 - 3.5 *Achats de mazout*
- 4
- 5 *Répartition budgétaire par énergie*
- 6 *Répartition budgétaire par département municipal*
- 7 *Evolution des dépenses d'énergie par département*

DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE

1 Evaluation du budget et résultat des comptes

exercice	achat des énergies		recette "rabais SIG"	
	budget frs	comptes frs	frs	
1996	17'512'768	17'285'577	0	
1997	16'999'450	16'499'565	0	
1998	17'778'876	16'126'642	0	
1999	17'519'800	16'480'392	0	
2000	18'963'000	18'901'712	1'054'347	comptes
2001	20'081'800	18'003'763	731'300	comptes
2002	19'884'900	19'060'651	365'800	comptes
2003	20'300'301	20'645'685	0	
2004	20'374'800	20'357'568	0	
2005	20'385'900	21'462'213	0	
2006	20'832'712	22'374'418	0	
2007	22'247'543		0	
2008	22'740'000		0	

2 Evolution budgétaire et comptablepériode 1 (1991 - 1995)

- mise en place d'une politique de contrôle et de maîtrise des consommations d'eau et d'électricité. Ajoutée à une baisse constante des prix du mazout, elle permet de tempérer l'augmentation des dépenses malgré trois hausses annuelles (93-94-95) de l'eau et de l'électricité, lesquelles représentent maintenant 70% de nos dépenses en énergie.

période 2 (1995 - 1998)

- affinement des prévisions budgétaires et gestion des informations par l'application informatique BASIG. Développé en collaboration avec la DSI, BASIG effectue les imputations budgétaires par entité administrative, contrôle les nouveaux contrats et permet les recherches statistiques de dépenses et consommations par service et/ou par contrat.

période 3 (1998 - 2003)

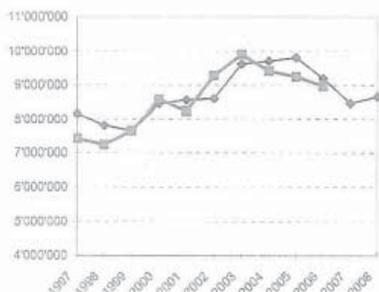
- évolution marquée par plusieurs hausses des tarifs de fourniture d'eau, ainsi que l'augmentation continue de la taxe d'Etat pour son épuration. Dès 2000, suppression du rabais de 20% accordé par les SIG aux collectivités publiques et versement compensatoire d'un montant annuel forfaitaire.

période 4 (2003 - 2007) la flambée des prix du pétrole

Depuis 2003, nous enregistrons une hausse importante du budget mazout, qui s'explique d'une part par la fin du stockage de mazout obligatoire. D'autre part, le niveau moyen des prix est passé d'un niveau élevé (38 francs les 100 litres) en 2003 à très élevé (46 francs) en 2004. Il s'est envolé à 63 francs en 2005, 69 francs en 2006. Début 2007, les prix se maintiennent entre 60 et 70 francs.

3 Détail par énergie

3.1 rubrique: 312.03 Achats d'électricité



	budget frs	comptes frs
1997	8'168'600	7'423'012
1998	7'813'925	7'246'419
1999	7'647'300	7'647'743
2000	8'456'300	8'563'675
2001	8'563'000	8'243'493
2002	8'600'820	9'287'434
2003	9'629'500	9'923'888
2004	9'711'300	9'415'523
2005	9'815'000	9'252'100
2006	9'187'430	8'962'756
2007	8'451'000	
2008	8'650'000	

estimation de la valeur au budget

base:	dépense 2006	SFr. 8'962'756
-------	--------------	----------------

corrections:	variations tarifaires	-4.5%	-SFr. 403'324
	Transferts vers des tiers		SFr. 0
	total corrections		-SFr. 403'324

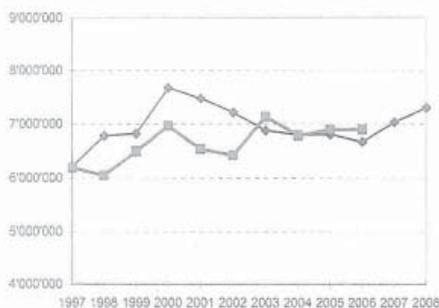
évolution des données, nouvelles réalisations et réservi	1.0%	SFr. 90'569
--	------	-------------

valeur au budget		SFr. 8'650'000
soit	évolution par rapport aux comptes 2006	-3.5%
	évolution par rapport au budget 2007	2.4%

remarques:

- Le montant relatif à l'évolution des données prend en compte l'évolution patrimoniale, les évolutions tarifaires, ainsi que les perspectives d'économies attendues.
- La hausse observée en 1999 et 2000 est consécutive à la suppression du rabais accordé jusqu'alors aux collectivités publiques sur leurs achats d'énergie.
- Les évaluations dès l'exercice 2003 prennent en compte le choix du tarif SIG VITALE JAUNE, qui implique une augmentation de dépense de l'ordre de 1,1 million de francs, qui s'est répercutée à hauteur de 700 000 francs en 2002, et intégralement en 2003.
- En 2004, une nouvelle tarification de l'électricité (NOE) est entrée en vigueur, amorçant une diminution des prix d'environ 10%. Elle a été appliquée sur 7 mois en 2004.
- 2005 et suivantes : diminution des dépenses d'électricité qui passent en dessous de la barre des 9 millions. La prévision 2008 tient compte de la diminution des prix de l'énergie, des variations de patrimoine et des économies d'électricité envisagées sur le patrimoine municipal.

3.2 rubrique: 312.04

Achats d'eau

	budget frs	comptes frs
1997	6'219'550	6'195'405
1998	6'782'831	6'047'957
1999	6'817'700	6'502'292
2000	7'670'900	6'965'772
2001	7'478'000	6'546'319
2002	7'215'360	6'433'728
2003	6'877'300	7'139'446
2004	6'798'000	6'789'388
2005	6'808'200	6'894'703
2006	6'670'075	6'899'237
2007	7'029'272	
2008	7'300'000	

estimation de la valeur au budget

base:	dépense 2006	SFr. 6'899'237
	valeur rabais SIG	SFr. 0
	volume soumis à la taxe d'épuration	1'800'000 m3

corrections:	<i>au 01.01.2008</i>	
	augmentation taxe épuration au 01.01.2007	+0,07frs/fr SFr. 126'000
	augmentation taxe épuration au 01.01.2008	+0,12frs/fr SFr. 216'000
	total corrections	SFr. 342'000

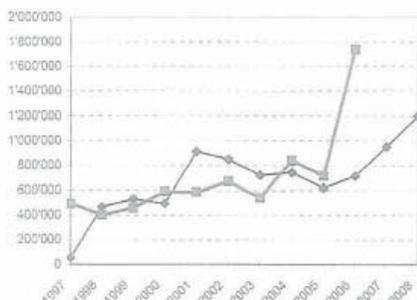
évolution des données, nouvelles réalisations et réserve	0.8%	SFr. 58'763
--	------	-------------

valeur au budget		SFr. 7'300'000
soit	évolution par rapport aux comptes 2006	5.8%
	évolution par rapport au budget 2007	3.9%

remarques:

- La hausse observée en 1999 et 2000 est consécutive à la suppression du rabais accordé jusqu'alors aux collectivités publiques sur leurs achats d'énergie.
- Les dépenses 2003 se situent à un niveau particulièrement élevé, justifié d'une part par un trop perçu de plus de 200 000 francs des SIG et d'autre part par des besoins d'arrosage accrus par la sécheresse estivale à caractère très exceptionnel.
- La taxe d'Etat pour l'épuration des Eaux augmente chaque année depuis 2003 : + 0,15 frs/m3 en 2003, + 0,14 frs/m3 en 2004, + 0,08 frs/m3 en 2005. Restée en 2006, + 0,07 frs/m3 en 2007, une nouvelle hausse, non encore précisée par SIG est attendue en 2008. Ces augmentations engendrent un montant annuel supplémentaire pouvant varier entre 140 000 francs et 250 000 francs.
- Malgré des consommations en baisse, le montant des achats d'eau devrait dépasser la barre des 7 millions de francs en 2008.

3.3 rubrique: 312.06 Achats d'énergie thermique



	budget frs	comptes frs
1997	55'000	492'027
1998	463'700	399'404
1999	529'700	456'221
2000	492'200	590'048
2001	912'500	586'412
2002	850'350	671'356
2003	719'901	540'961
2004	742'000	843'359
2005	618'500	714'689
2006	712'540	1'738'517
2007	950'004	
2008	1'200'000	

estimation de la valeur au budget

base: dépense 2005 SFr. 1'738'517

corrections: évolution coûts énergies fossiles 15% SFr. 260'778
total corrections. Vacants et frais chauffage non récupérés GIM 2006 -SFr. 550'000

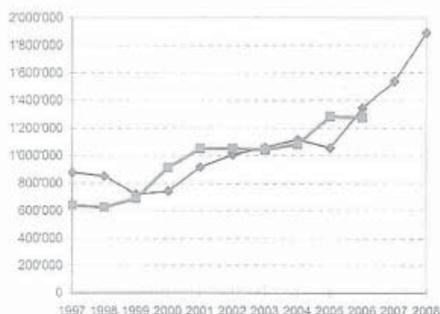
évolution des données et nouvelles réalisations 1.0% SFr. 11'483

valeur au budget SFr. 1'200'000

soit évolution par rapport aux comptes 2005 67.9%
évolution par rapport au budget 2006 68.4%

remarques:

- Il s'agit de l'achat d'énergie sous forme de chaleur. Elle est généralement fournie par des tiers. C'est le cas lorsque le bâtiment municipal est raccordé à une chaufferie qui équipe un immeuble qui n'est pas propriété de la Ville.
- Depuis 1997, cette rubrique comprend également les frais de chauffage des bâtiments ou locaux du patrimoine administratif et public de la Ville situés dans des immeubles de son patrimoine financier.
- Depuis 2001, une part importante des écritures comptables sur rubriques 312.06 sont réalisées par la GIM. Elles échappent par conséquent à la responsabilité du service de l'énergie.
- Les dépenses 2006 sont extraordinairement élevées, essentiellement du fait de la régularisation par la Gérance Immobilière des frais de chauffage de la ZIC sur plusieurs années.
- La prévision 2008, établie selon les comptes 2006 détaillés par la GIM tient compte de la clarification des compétences entre la GIM et ENE, ENE ne prévoyant que les dépenses liées aux achats de chaleur et frais de chauffage du patrimoine financier à usage administratif. L'année 2007 sera vraisemblablement une année de transition.

3.4 rubrique: 312.07 Achats de gaz naturel

	budget frs	comptes frs
1997	876'300	641'762
1998	850'670	626'304
1999	722'100	693'430
2000	742'600	912'399
2001	915'300	1'051'987
2002	1'007'280	1'052'253
2003	1'058'800	1'043'422
2004	1'117'200	1'083'026
2005	1'054'400	1'267'672
2006	1'345'703	1'276'791
2007	1'540'000	
2008	1'890'000	

estimation de la valeur au budget

conditions climatiques:	62000 DH			
ratio consommation 2006	26.7 m3 gaz/DH	soit	m3 gaz	1'655'400
coût moyen prévisible	0.80 frs/m3 gaz	soit		SFr. 1'324'320
corrections pré diminution	-11%			-SFr. 145'675

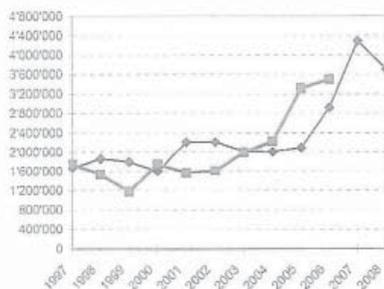
évolution des données et nouvelles réalisations	37.6%	SFr. 711'355
---	-------	--------------

valeur au budget		SFr. 1'890'000
soit	évolution par rapport aux comptes 2006	47.8%
	évolution par rapport au budget 2007	22.7%

remarques:

- L'estimation des besoins est défini sur la base du ratio de consommation global de l'année de référence (l'exercice 2006 pour 2008) appliqué aux conditions climatiques moyennes.
- Le coût relatif de l'unité de consommation, en frs/m3 de gaz, permet de définir la valeur prévisible de la dépense.
- Depuis plusieurs années, le gaz naturel s'inscrit en énergie de substitution de l'huile de chauffage (mazout) pour les besoins en chaleur des bâtiments municipaux. Cela explique la constante augmentation des dépenses consacrées à son achat.
- Cette évolution doit aussi être pondérée par le prix du mazout dont les variations, difficilement prévisibles, conditionnent également les tarifs de fourniture du gaz naturel. Ceci explique la relative difficulté à maîtriser l'évaluation budgétaire.
- Par répercussion de l'envolée des prix du pétrole, les tarifs ont augmenté de près de 30% en 2005, et de nouvelles augmentations ont été annoncées par SIG en 2006. La prévision 2008 tient compte d'une diminution globale annoncée par SIG avec la refonte de la tarification gaz, ainsi que du transfert du mazout vers le gaz de 6 chaufferies d'importance.

3.5 rubrique: 312.08 Achats de mazout



	budget frs	comptes frs
1997	1'890'000	1'747'380
1998	1'865'750	1'541'313
1999	1'803'000	1'180'707
2000	1'801'000	1'749'818
2001	2'213'000	1'575'553
2002	2'210'790	1'615'911
2003	2'014'800	1'997'968
2004	2'006'300	2'226'272
2005	2'089'800	3'313'048
2006	2'916'964	3'495'118
2007	4'277'267	
2008	3'700'000	

estimation de la valeur au budget

conditions climatiques:	62000 DH			
ratio consommation 2006	89.2 litres/DH	soit	litres	5'530'400
coût supplémentaire : taxe Ct	0 cts/l			0
coût moyen prévisible	75 frs/100 litres	soit		\$Fr. 4'147'800

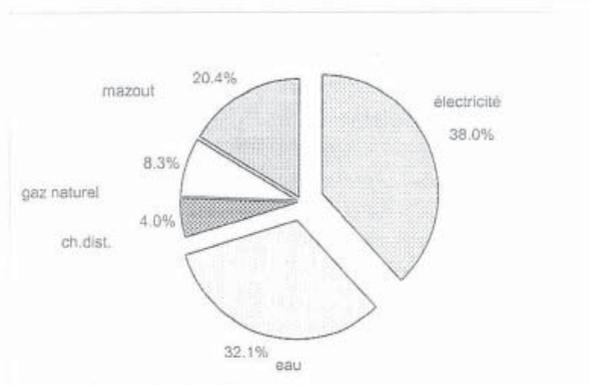
évolution des données, nouvelles réalisations et réserve	-12.1%	-SFr. 447'800
valeur au budget		SFr. 3'700'000
soit évolution par rapport aux comptes 2006	5.9%	
évolution par rapport au budget 2007	-13.5%	

remarques:

- L'estimation des besoins est définie sur la base du ratio de consommation global de l'année de référence (l'exercice 2005 pour 2007) appliqué aux conditions climatiques moyennes.
- Jusqu'à l'année 2002, nous avons pu bénéficier du solde de mazout restant du stock obligatoire auparavant subventionné par la Confédération, disponible depuis 1999. Celui-ci, inscrit au bilan à 18,80 frs/100 litres, a été régulièrement transféré dans des citernes du patrimoine administratif et public. Cette manière de procéder a permis de maintenir des budgets globaux d'achat d'énergie de chauffage proches de 1,6 millions de francs. Suite à sa suppression, les dépenses ont atteint le seuil des 2 millions de francs, aujourd'hui largement dépassé compte tenu de la hausse du prix moyen d'achat induite par les tensions au Moyen-Orient : de 36,7 francs les 100 litres en 2002, il est passé à 38 en 2003, à 46 en 2004 à 63 en 2005 et à 68,8 en 2006 soit une nouvelle augmentation de 9,2%.
- L'incertitude actuelle concernant l'évolution des coûts des huiles de chauffage rend aléatoire la définition d'un projet de budget pour l'année 2008. Toutefois sur la base des coûts actuels nous avons établi une prévision 2008 avec un prix moyen de 75 francs/100 l
- Concernant la taxe sur le CO2 : à ce jour, l'OFEN évalue la probabilité d'une entrée en vigueur dès 2008 à 50%.
Le présent budget ne tient pour l'heure pas compte de provisions pour 2008.

5 Répartition budgétaire par énergie

	budget			écart	
	2006 [frs]	2007 [frs]	projet 2008 [frs]	2008 / 2006	2008 / 2007
312.03 - électricité	8'962'755	8'451'000	8'650'000	-3.5%	2.4%
312.04 - eau	6'899'237	7'029'272	7'300'000	5.8%	3.9%
312.06 - ch. distance	1'738'517	950'004	1'200'000	-31.0%	26.3%
312.07 - gaz	1'278'791	1'540'000	1'890'000	47.8%	22.7%
312.08 - mazout	3'495'118	4'277'267	3'700'000	5.9%	-13.5%
total	22'374'418	22'247'543	22'740'000	1.6%	2.21%

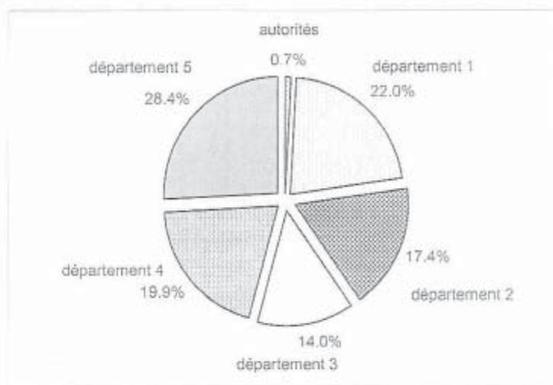


- Ensemble, l'eau et l'électricité représentent près de 70% de nos achats d'énergie.
- Les énergies de chauffage (mazout, gaz et chauffage à distance), représentent 30% des dépenses. Non renouvelables et associées à des stocks limités, leurs prix s'envolent, faisant apparaître de manière accrue notre dépendance, et donc la nécessité de nous orienter vers des solutions de chauffage utilisant des énergies renouvelables, comme par exemple le bois-énergie.
- Le projet de budget établi pour 2008 prévoit un maintien à un niveau élevé des dépenses d'énergie, compte tenu des prix des combustibles non renouvelables qui restent à un niveau similaire. La taxe CO2, dont la probabilité d'entrée en vigueur en 2008 est à ce jour estimée à 50% par l'OFEN n'est pas intégrée à ce présent projet.

électricité:	Maintien du tarif SIG VITALE HORIZON (40% Vert, 60% Bleu)- dépense équivalente à Vitale Jaune
eau	augmentations successives de la taxe d'Etat pour l'égoutement
en. thermique:	conséquences de l'augmentation du coût des énergies fossiles
gaz	transfert mazout-gaz d'un certain nombre de chaufferies d'importance
mazout:	transfert mazout-gaz

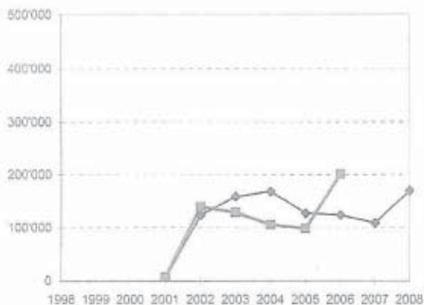
6 *Répartition budgétaire par département municipal*

	budget			écart	
	2006 [frs]	2007 [frs]	projet 2008 [frs]	2008 / 2006	2008 / 2007
autorités	201743	109'376	169'933	-15.8%	55.4%
département 1	5'130'609	4'705'406	5'010'374	-2.3%	6.5%
département 2	3'672'447	3'566'029	3'955'347	2.2%	10.9%
département 3	3'072'395	3'199'058	3'178'333	3.4%	-0.6%
département 4	4'384'313	4'359'560	4'524'889	3.2%	3.8%
département 5	5'712'910	6'308'116	5'900'122	3.3%	-6.5%
total	22'374'417	22'247'543	22'739'998	1.6%	2.21%

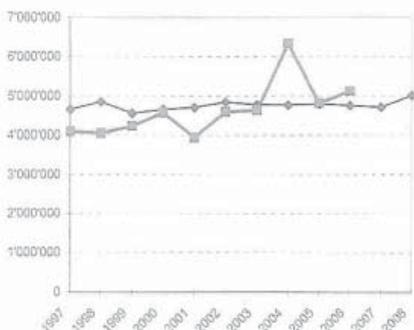


- Le montant forfaitaire unique versé par les SIG à titre de compensation pour la perte durabais est dégressif. D'une valeur de 365'600 francs en 2002, il n'est plus perçu depuis 2003.
- Les pages suivantes présentent l'évolution des comptes et budgets consacrés à l'achat des énergies par département, rassemblés sous rubrique 312 du plan comptable.

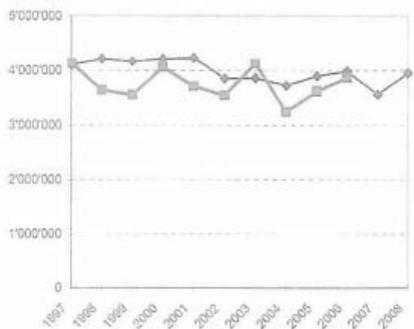
7 Evolution des dépenses d'énergie par département
Autorités **SECRETARIAT GENERAL**



	budget frs	comptes frs
1998		
1999		
2000		
2001	8'500	7'609
2002	123'300	139'576
2003	159'000	129'092
2004	168'500	106'123
2005	127'000	99'122
2006	123'928	201'743
2007	109'376	
2008	169'933	

Département 1**FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE**

	budget frs	comptes frs
1997	4'655'550	4'101'543
1998	4'850'200	4'061'348
1999	4'567'000	4'227'708
2000	4'651'300	4'578'285
2001	4'667'500	3'941'331
2002	4'838'000	4'560'096
2003	4'768'000	4'637'806
2004	4'763'500	6'336'313
2005	4'789'500	4'817'434
2006	4'748'794	5'130'609
2007	4'705'406	
2008	5'010'374	

Département 2**AMENAGEMENT, CONSTRUCTION ET VOIRIE**

	budget frs	comptes frs
1997	4'104'500	4'139'333
1998	4'216'500	3'653'121
1999	4'168'700	3'562'065
2000	4'217'200	4'085'920
2001	4'228'500	3'719'744
2002	3'861'300	3'551'690
2003	3'862'300	4'132'754
2004	3'731'100	3'249'896
2005	3'902'500	3'627'356
2006	3'985'767	3'872'447
2007	3'566'029	
2008	3'956'347	

Département 3

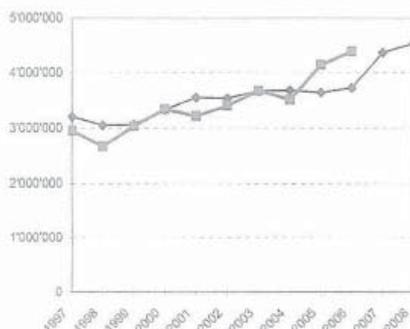
AFFAIRES CULTURELLES



	budget frs	comptes frs
1997	1'781'500	1'840'058
1998	1'836'975	1'840'457
1999	1'912'600	1'860'412
2000	2'190'700	2'335'755
2001	2'527'800	2'562'747
2002	2'562'500	2'650'965
2003	2'793'600	2'779'309
2004	2'881'100	2'402'896
2005	2'783'700	3'035'980
2006	2'997'346	3'072'395
2007	3'199'056	
2008	3'178'332	

Département 4

SPORTS ET SECURITE



	budget frs	comptes frs
1997	3'202'700	2'957'556
1998	3'048'700	2'674'599
1999	3'063'000	3'036'913
2000	3'331'000	3'340'004
2001	3'547'600	3'218'502
2002	3'532'600	3'404'223
2003	3'668'200	3'676'264
2004	3'680'000	3'512'183
2005	3'636'300	4'142'364
2006	3'719'373	4'384'313
2007	4'359'560	
2008	4'524'889	

Département 5

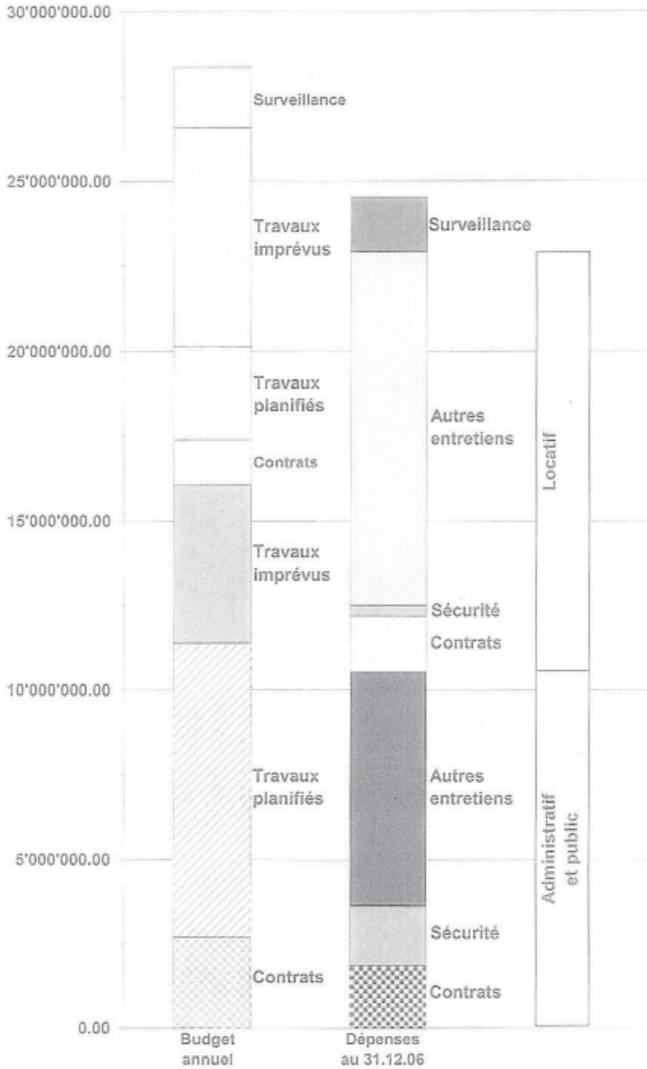
AFFAIRES SOCIALES, ECOLES ET ENVIRONNEMENT



	budget frs	comptes frs
1997	3'255'200	3'461'095
1998	3'824'501	3'641'871
1999	3'818'500	3'753'295
2000	4'572'800	4'461'749
2001	5'073'900	4'553'930
2002	4'976'900	4'720'567
2003	5'030'900	5'290'460
2004	5'150'600	4'751'157
2005	5'144'900	5'739'956
2006	5'259'504	5'712'910
2007	6'308'116	
2008	5'900'122	

Dépenses d'entretien des bâtiments

Comparaison budget / comptes
au 31 décembre 2006



Département des affaires culturelles

Rapport de Mme Ariane Arlotti.

La commission des finances s'est réunie le 24 avril 2007, sous la présidence de Mme Annina Pfund, remplaçante de M. Gérard Deshusses, afin d'étudier le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2006, les comptes budgétaires et financiers, ainsi que le document analytique et synthétique des comptes 2006 réalisé pour cette séance par le département des affaires culturelles (DAC).

Lors de cette séance M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, a été auditionné, accompagné de ses collaborateurs: M. Gianni Dose, adjoint scientifique, M. Boris Drahusak, codirecteur du DAC, Mme Martine Koelliker, codirectrice, M. Jean-François Rohrbasser, chef de service et conseiller culturel, et M. Alain Schweri, chef du Service administratif et technique.

La rapporteuse remercie vivement Mme Paulina Castillo pour la grande qualité de ses notes de séance.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2006

Page III-76

Une commissaire aimerait en savoir un peu plus sur l'état des lieux de la participation active du groupe de concertation culturelle dans le cadre de la Conférence culturelle genevoise.

M. Mugny explique qu'ils ont été à deux doigts de l'échec complet. Deux communes qui étaient investies, Lancy et Plan-les-Ouates en plus de Genève et l'Etat, ont proposé d'inviter les communes intéressées, puis toutes les communes à la discussion (17 au total). Pendant les réunions de regroupement culturel, qui ont débuté il y a six mois, on met les problèmes sur la table et on cherche ensemble des solutions (cf. Maison de la danse).

La commissaire demande quel a été la réaction des autres communes. Ont-elles manifesté de l'intérêt?

Le magistrat répond que oui, puisque 17 d'entre elles participent aux débats. Celles qui ne sont pas présentes sont celles qui n'ont pas d'ambitions culturelles.

Page III-77 – Cellule 1400.01

Une commissaire demande si, à terme, toutes les associations seront soumises à des conventions.

M. Mugny répond que toutes celles qui ont une ligne au budget, et même certaines qui n'ont pas de ligne, devraient être soumises à une convention, même si cela est assez lourd à conclure.

Page III-79 – Cellule 3300.02

Des précisions sont demandées sur le type de collaboration avec le Département de l'instruction publique.

M. Rohrbasser répond qu'il y a un groupe de travail commun qui réunit les deux magistrats, MM. Beer et Mugny. Ils ont évoqué quelques sujets où des coordinations étaient possibles: formalisation des dossiers de demandes de subvention, domaine théâtral et cinématographique. L'autre type de collaboration est l'échange d'information quotidienne entre les deux départements.

Page III-80 – Cellule 2200.01

Est-il fait référence ici aux ateliers de décors ou est-ce qu'il s'agit d'un atelier de peinture différent?

M. Schveri explique que c'est un atelier différent qui fait 1000 m² et qui est partagé avec la Comédie.

Pourquoi faut-il le pérenniser?

M. Mugny répond qu'il est en location provisoire, il est mal aéré et mal chauffé.

Cellule 2200.02

La commissaire relève que, précédemment, un département s'est félicité d'avoir aplani les niveaux hiérarchiques. Ici, on crée de nouveaux postes. Pourquoi? Elle aimerait connaître le nombre de personnes au service des ateliers de décors.

M. Schveri répond qu'il y a huit postes complets. Il y avait un seul responsable des ateliers, chargé de coordonner la conception et la réalisation des décors de théâtre. Il est donc souvent à l'extérieur des ateliers, au détriment du bon fonctionnement de ceux-ci, puisqu'il n'a pas la possibilité de diriger ses équipes. On est donc en train de nommer quelqu'un au poste de chef d'atelier.

M. Drahusak ajoute que c'est surtout pour répondre à la demande de décors de la part des théâtres. Celle-ci a nettement évolué et nécessite une réelle interaction.

Page III-81 – Cellule 3400.01

Un commissaire note que le projet de vente de billets par internet est provisoirement repoussé. Quels sont les obstacles qui ont été rencontrés?

M. Schveri annonce que le projet est reporté, car il s'est avéré plus compliqué que ce qui avait été envisagé. Du point de vue de l'organisation même de la billetterie, le paiement par internet change le paramétrage (transactions sous forme informatisée pas encore possible avec la Direction des systèmes d'information). Il y a également le risque de voir exploser cette vente sans avoir les moyens de la supporter (cf. *personal stop*). On souhaite donc introduire cette vente de manière plus progressive et contrôlée. Cela devrait être réalisé en 2007.

Cellule 3200.02

Quel type de comportements agressifs est rencontré dans le public?

M. Schveri explique que ce sont des incidents mineurs, ils sont néanmoins perturbants pour les spectacles. Il donne une anecdote au Victoria Hall. Les spectacles commençant à l'heure précise, les portes sont fermées. On s'est retrouvé avec des personnes insatisfaites à l'entrée, puisqu'elles avaient payé leur billet et ne pouvaient pas assister au premier mouvement.

Cellule 3400.01

Un commissaire constate que l'on a renoncé à utiliser le logiciel existant.

M. Mugny explique qu'ils ont retourné le problème dans tous les sens et qu'ils n'ont pas encore trouvé un système satisfaisant.

M. Drahusak ajoute que la Direction des systèmes d'information doit veiller à la sécurité. Si un prestataire entre dans le serveur de la Ville, il ne doit pas avoir accès à toutes les données confidentielles. D'autre part, il explique qu'ils ont renoncé à des soumissions qui avaient été faites, car elles n'étaient pas satisfaisantes du point de vue de la prestation de maintenance.

Ce même commissaire demande si, au niveau du regroupement culturel, on pourrait imaginer pour Genève d'avoir un système commun avec les communes.

M. Mugny répond que c'est ce qui est envisagé à terme.

Cellule 3400.02

La question de la sécurité est posée pour la Maison des arts du Grütli.

Le magistrat explique qu'ils avaient eu quelques problèmes (jets de bouteilles vides, joints fumés, etc.), mais que ceux-ci ont été résolus en augmentant la présence et en motivant les différents acteurs culturels de la maison. Tout semble être rentré dans l'ordre.

Page III-83 – Cellule 2200

Quel est le succès rencontré du chéquier culturel?

M. Mugny répond qu'il est très bas. Il prend comme point de comparaison la carte 20 ans/20 francs qui a mis quelques années à connaître du succès. L'information a circulé de bouche à oreille, les gens ont été informés et, aujourd'hui, on en diffuse quelques milliers. Concernant le chéquier culturel, l'information a été rajoutée en accompagnement des impôts. 1690 chèques ont été utilisés. Selon lui, il faut attendre pour faire le point.

Il est relevé qu'il y a un objectif qui semble manquer sur cette page. On s'enquiert de savoir qui a fait les films qui sont montrés dans les véhicules des TPG.

M. Mugny répond que ce n'est pas le DAC, mais les associations elles-mêmes qui les ont faits. Le DAC ne produit que le *DAC actualités* sur TV Léman bleu.

M. Drahusak précise que cela ne figure pas sur cette page, car ils mettent en éclairage les points en fonction du CD-ROM sur les missions générales.

Page III-85 – Cellule 1100.02

A-t-on créé des bourses qui n'intéressent personne?

Le magistrat explique que les bourses sont le fait d'histoire. Ils se sont rendu compte qu'il n'y avait pas beaucoup de développement de l'art appliqué, contrairement aux beaux-arts. Ils ont donc décidé de mettre le projecteur sur ce type de bourses.

M. Rohrbasser précise que le département accorde des bourses, mais que les personnes ne le savent pas. Il est bon d'avoir un document qui indique qui a bénéficié des bourses, qui a reçu l'attribution d'un atelier d'artiste.

Cellule 1100.03

Une commissaire lit que la rénovation de l'Alhambra suit son cours et que le projet BAC+ a été concrétisé. Elle précise qu'il a été concrétisé dans sa première phase seulement. Par ailleurs, elle demande à quel moment aura lieu la rénovation du bâtiment visant à le mettre en conformité avec les normes en vigueur, car le projet a été déposé il y a quelques années.

M. Mugny répond que rien ne pouvait être fait tant que M. Tua n'était pas parti. D'autre part, on n'a, aujourd'hui encore, pas mis d'accord tous les partenaires sur la répartition des locaux à l'intérieur. Cela devrait être fait avant l'été. Il serait absurde d'entreprendre la rénovation avant d'arriver à un compromis. Pour le moment, on a rapatrié le Centre d'édition contemporaine et le Centre de la photographie. Le Centre de l'image devrait l'être dans les deux ans à venir. Il relève cependant la complexité de l'ensemble de ce processus.

Cellule 1100.05

On constate que le projet d'œuvre d'art sur la place de Cornavin a dû être abandonné à cause d'un recours.

Mme Koelliker explique que la proposition artistique devait être intégrée au concours d'architecture qui a été lancé par les CFF pour la rénovation de la gare. Il y a eu un recours et tout est suspendu. Cependant, le DAC reste dans la perspective de répondre à la volonté manifestée quelques années en arrière par le Conseil municipal.

Page III-86 – Cellule 2100.05

Est-ce qu'une orientation a été définie pour la direction du Théâtre de l'Orangerie?

M. Mugny répond que l'idée est de faire du théâtre populaire de qualité. Frédéric Pollier, qui est un homme de théâtre, a été nommé directeur. On ne voulait ni du théâtre de boulevard, ni quelque chose de trop pointu. On verra ce qu'il en est dans la saison à venir.

Page III-89 – Cellule 2200.01

Une commissaire demande une explication concernant le mauvais travail effectué par un mandataire externe. Elle souhaite connaître le coût de cette opération.

M. Drahusak ne connaît pas le coût exact, mais il tient à préciser que la mise en place d'une remise à niveau de l'ensemble des sites internet du département a retardé le processus. Il enverra une réponse écrite.

Cellule 1100

Une question générale est posée. Il est fait référence ici à des travaux sur le terrain, à Madagascar et en Amérique du Sud. Ces pays sont particulièrement visés par des problèmes de propriété intellectuelle sur la flore, au profit de grands groupes pharmaceutiques. Il est demandé si le DAC prend toutes les précautions nécessaires.

Le magistrat précise que les missions consistent plutôt à emmener des compétences et des connaissances qu'à ramener des plantes. L'objectif est de réhabiliter des jardins botaniques de là-bas. Parallèlement, des personnes viennent faire des stages aux Conservatoire et Jardin botaniques (CJB), à Genève. Il s'agit d'un réel échange. Ils permettent une meilleure connaissance de nos propres herbiers et de voir comment réintroduire des espèces rares.

Page III-90 – Cellule 3300

Une commissaire ne comprend pas la phrase sur les étudiants.

M. Mugny explique que, jusqu'à récemment, les directeurs d'institutions donnaient aussi des cours aux étudiants. On les a déchargé de cette fonction, mais des scientifiques de haut niveau sont chargés de dispenser ces cours au Muséum et aux CJB et une partie de leur salaire est payé par le DAC.

Cellule 3100.02

Un commissaire demande combien coûte la publication de la *Flora de Corse* de poche. Est-ce une mission qui revient à la Ville de Genève, sachant que la Corse fait partie de la France?

M. Mugny répond que deux institutions de la Ville, le Muséum et les CJB, sont dans l'élite mondiale de la recherche. Les chercheurs font aussi leurs recherches dans d'autres pays que la Suisse. Ils ont un réseau qu'il est bon de préserver. Il y a également des gens qui font des recherches sur la Suisse, à l'extérieur. La question de savoir si ces recherches de niveau universitaire doivent être payées par la Ville reste ouverte. Mais, il précise que, pour le Muséum, sur 14 millions de francs, 11 millions sont de la recherche.

M. Drahusak relève que les CJB sont un musée vivant. Il a un herbier de référence mondiale pour la Corse, car depuis cent cinquante ans des Genevois cueillent des plantes et contribuent à sa constitution. De plus, il y a des échanges. Ce qui a été dépensé pour la publication sur la Corse sera compensé par la publication qu'une autre entité scientifique aura faite sur des éléments de la collection.

M. Mugny estime qu'il s'agit d'un débat politique. Les CJB sont considérés comme un des fleurons de ce que Genève peut proposer au monde et il y a une tradition de la botanique genevoise qui est reconnue de tous. Si on décide d'arrêter cela, on décide d'arrêter une histoire qui a traversé les siècles. Cela étant dit, le DAC enverra volontiers les chiffres demandés par le commissaire.

Page III-113 – Cellule 2100.01

Qu'est-ce qu'un cours postgrade Haute Ecole spécialisée dans le domaine de la lecture publique?

Le magistrat répond qu'il l'ignore et qu'il enverra une réponse écrite.

Page III-99

Une commissaire a une question sur la variation de personnel. Elle constate que, sur l'ensemble du service, il y a eu un accueil assez important de personnes avec des contrats temporaires (27) et de personnes provenant de l'Office cantonal de l'emploi (70 collaborateurs supplémentaires). Elle aimerait savoir si cela est lié au *personal stop* et si ce personnel sera renouvelé d'année en année. A un moment donné, y aura-t-il stagnation de la demande de personnel supplémentaire, s'inquiète-t-elle?

M. Drahusak répond que, pour la plupart, ce personnel est lié au secteur de la surveillance dans les musées. On travaille dans plusieurs directions. Premièrement, il faut savoir que le profil de ce poste est peu intéressant. On cherche donc, mais on peine à trouver, des éléments pour rendre attractif le métier en tant que tel. Deuxièmement, on travaille sur la vidéosurveillance. Partout, on glisse vers des profils de télésurveillants. A un moment donné, ce type de postes s'est développé en Ville de Genève. Elle a fourni des prestations, mais les postes fixes n'ont pas suivis.

M. Mugny précise qu'on a utilisé cela à un moment où l'Etat n'avait pas assez d'occupations temporaires. C'était une manière de réintégrer ces personnes dans le monde du travail. Finalement, peut être que les 3 millions de francs affectés à la réinsertion des chômeurs couvriraient la création de 30 à 40 postes fixes.

M. Drahusak dit que, au-delà de cela, il s'agit d'un profil de personnes qui n'ont plus beaucoup de chances de trouver du travail ailleurs. La prise en charge n'est pas aisée. Le premier mois n'est pas facile puisqu'ils sont en formation, ensuite, ça s'améliore, et le dixième mois, on observe une démotivation compréhensible. On pourrait imaginer un partenariat.

La commissaire relève que cette situation est préoccupante, car il y a de plus en plus de prestations à fournir et on ne peut indéfiniment faire appel à ce type de contrat.

Un autre commissaire a une remarque concernant l'amélioration de la situation des apprentis. Il a l'impression qu'il y a une certaine résistance de la part des services, tous départements confondus.

M. Drahusak estime que le DAC et le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement sont en avance dans ce domaine (par exemple: bibliothèques, CJB, MAH).

Le même commissaire demande s'il y a une réelle volonté de poursuivre l'incitation à engager des jeunes. Il ajoute que le DAC peut se révéler particulièrement attractif pour des gens venant d'autres cultures.

La réponse est oui et les chiffres seront envoyés.

M. Schweri ajoute qu'un réel effort est fourni, mais il faut reconnaître que les contraintes sont de plus en plus élevées. Aujourd'hui, un apprenti représente un poids pendant trois ans, car on doit bloquer une personne par apprenant. Il croit qu'il y a un travail à faire en amont.

Ce même commissaire reconnaît que les exigences, tant au niveau européen que genevois, sont élevées et que c'est une bonne chose, mais cela laisse un certain nombre de jeunes sur le carreau.

M. Drahusak pense que c'est une question d'équilibre à trouver. S'il y a une réelle volonté politique de la part du Conseil municipal, cela devrait se faire de manière transparente et transversale.

Document du département des affaires culturelles – Comptes 2006

M. Drahusak explique que, sur l'ensemble des charges 2006, le budget voté pour le DAC était d'environ 209 560 000 francs. Il rend les commissaires attentifs au fait que le département est celui qui rend de l'argent sur l'exercice budgétaire comptes 2006.

Le magistrat relève l'importance de ce qui vient d'être dit, pour l'avenir. Quand le DAC dit qu'il dépense tant, il s'y tient.

M. Drahusak poursuit sur les revenus. Il annonce 2,7 millions de revenus supplémentaires et 2,8 millions de rendu. La page suivante porte sur la différence entre les compétents et hors compétents. L'écart est de +110 959 francs sur la totalité du département. Ensuite, il reprend le rendu des grands centres, qui se monte à plus de 1 million. A la page suivante, le Grand Théâtre rend 337 263 francs. Sur le compte 30, figure un non-dépensé de 650 014 francs qui s'explique par le fait que certains postes sont restés vacants un certain temps, compte tenu des événements. Au département des musées, on dépasse, mais tous les dépassements ont été validés en raison des recettes d'expositions temporaires. Pour le Muséum d'histoire naturelle, il y a un écart entre ce qui est budgétisé et le rendu.

Mme Koelliker précise, concernant les travaux d'entretien, que le Service des bâtiments pourra, pour la première fois, pour l'exercice 2008, anticiper. Actuellement, on fait l'état des lieux des demandes de travaux et, dans le courant de l'automne, on pourra les chiffrer et les budgéter de manière correcte. Jusqu'à présent, ce n'était pas le cas, c'était plutôt de l'extrapolation. Malgré tout, il restera toujours des imprévus.

M. Drahusak reprend son commentaire. Dans le domaine des bibliothèques, on est sur un rendu de 370 000 francs. Pour la Bibliothèque publique et universitaire, on observe un petit déficit qui est lié au différentiel entre budget et comptes sur «Entretien et contrats». Il a terminé son commentaire.

Un commissaire demande quelle est la différence entre compétents et hors compétents.

M. Drahusak explique que «compétents» comprend les rubriques budgétaires qui sont chargées par des services qui ne sont pas dans le DAC (SRH, entretien en bâtiment).

M. Mugny dit qu'un exemple type est le plafond du musée qui s'est effondré. L'année prochaine, il y aura, dans «Entretien Muséum», les frais de restauration. Il fallait bien le restaurer, mais on ne pouvait pas le prévoir.

Ce même commissaire souhaite savoir à quoi correspond la somme de -1 927 097 francs (311-14-15-18 Bâtiments) qui figure à la troisième page de ce document.

Mme Koelliker dit qu'elle ne peut pas répondre avec précision. C'est le Service des bâtiments qui comptabilise le coût des travaux. Elle n'a jamais de compte rendu. Elle

a éventuellement un ordre de grandeur au stade de l'évaluation, mais elle n'a jamais les détails au niveau du rendu.

Il demande encore quelques précisions sur le compte 314 C-BAT Entretien & contrats, figurant à la cinquième page (Comédie, St Gervais, Mamco).

Mme Koelliker explique que, concernant le Mamco, il s'agit de l'aménagement du BAC, qui correspond à une dépense de 304 700 francs. S'agissant de la Comédie, le montant correspond à des travaux urgents en matière de sécurité, réalisés avant la mise aux normes pour lequel un crédit d'étude a été voté.

A la question de savoir à quoi correspond le montant de 103 000 francs concernant Saint-Gervais, la réponse ne peut pas être donnée de mémoire.

Le magistrat signale que, la plupart du temps, ils sont juste informés. Ils n'interviennent pas. Il faudrait poser la question à M. Ferrazino.

On s'étonne alors que cela soit imputé sur le DAC et non pas sur le département de M. Ferrazino.

Il nous est répondu que c'est le modèle comptable choisi par le Conseil municipal.

Comptes budgétaires et financiers 2006

Page 93 – Cellule 3101200

Un commissaire s'aperçoit que les ateliers de décors coûtent extrêmement chers et ne rapportent quasiment rien. Il demande s'il n'y aurait pas moyen de faire fonctionner davantage les ateliers de décors de la Ville.

M. Mugny répond que c'est l'inverse, cela coûterait beaucoup plus cher. Quand il est arrivé, les ateliers de décors de théâtre se plaignaient de ne pas pouvoir répondre à toutes les demandes et souhaitaient augmenter le nombre de postes. Cela n'a pas été accepté. Le magistrat a donc prié ces ateliers de lui fournir la liste des prestations et il en a barré plusieurs. Il leur a demandé de prioriser les demandes des théâtres de la Ville. Les ateliers de décors sont des ateliers qui fournissent des décors aux théâtres genevois, à un meilleur prix que celui du marché. C'est une subvention en nature faite par la Ville de Genève à plusieurs théâtres (la Comédie, le Poche, le Théâtre du Grütli) et c'est le Conseil municipal qui a voté cela, il y a fort longtemps.

M. Schweri ajoute que, si l'on ferme les ateliers de décors à Genève, le travail sera exporté en France.

Page 192

Une commissaire demande si le loyer des studios des Halles de l'Île qui sont loués ponctuellement, rentre dans les recettes du DAC. Si oui, sous quelle ligne?

Mme Koelliker précise qu'il s'agit, non pas d'un loyer, mais d'un émolument dont l'imputation des recettes figure à la page 93.

Page 195

Une autre commissaire a une question sur le Théâtre Para Surbeck. Que s'y passe-t-il?

Le magistrat répond qu'ils viennent de monter une pièce en hommage à Luc Surbeck. Cette affaire dépend entièrement de la Gérance immobilière municipale (GIM), car le département donnait une subvention de création et le loyer-cadeau dépendait de la GIM. Tant que le théâtre paie et monte, de temps en temps, des pièces de théâtre, il est impossible de rompre le contrat.

Complément de réponse écrite du DAC*Page III-89 – 2200.01*

CJB: donner le coût du mauvais travail effectué par le mandataire, ainsi que celui des prestations du nouveau mandataire.

Cette opération a été financée par le plan informatique quadriennal (PIQ). L'attribution du marché a été effectuée consécutivement à une soumission publique ouverte (cf. <http://www/dsi/ao/sibg-jic/index.html>), pour un montant au forfait de 94 200 francs, y compris la maintenance sur quatre ans.

A la demande des CJB et de la DSI, et en considérant le mauvais travail réalisé jusqu'alors, l'équipe chargée de la réalisation a changé en cours de route, mais le mandataire est resté le même.

Considérant que le marché a été attribué au forfait, l'enveloppe de crédit est demeurée inchangée.

Annexe: document analytique et synthétique du DAC pour les comptes 2006

Commission des Finances
Comptes 2006

Département des affaires culturelles

Département 3

• Compétents	• Hors compétents
• Charges 2006	• Charges 2006
• 134'406'741.-	• 75'046'145.-
• Budget 2006	• Budget 2006
• 134'166'165.-	• 75'397'680.-
• - 240'576.-	• + 351'535.-

Ecart est de + 110'959

Département 3

	Écarts DAC	Écarts VGE
318 Assurances	- 84'866.-	223'810.-
310-11-13-14-15-16-18 Achats	56'563.-	672'439.-
310-11-14-15-18 DSI	682'842.-	1'937'467.-
311-14-15-18 Bâtiments	- 1'927'097.-	3'858'717.-
312-14 Energie	- 52'030.-	- 1'250'307.-
30 317-18-19-51 SRH	1'622'721.-	3'248'730.-
Ecart sans les imputations internes	298'133.-	8'690'856.-

Département 3

- **3001 Secrétariat du Département** +
Compte 315 : rendu de 193'630.—
- **31 Domaine art et culture** + 693'346.-
 - **Compte 314** : rendu de 407'149.—
 - **Compte 318** : rendu de 125'220.—
 - **Compte 392** : rendu de 177'010.— (imputations internes comptabilisées sur la FM)
- **Non dépensé en incluant l'accès à la culture pour 115'571. —**
3103 PROMOTION CULTURELLE + 330 300.-

Département 3

- 3106 SAAC (compensé part. par des revenus supp. + 448'831.-) -
- 967'309.-
- Compte 314 C-BAT Entretien & contrats : - 406'364.-
(Comédie 195'600, St Gervais 103'000.-, Mamco 304'700.-)
- Compte 331 C-CGE Amortissement PA : - 208'974.-
- Compte 36x C-CGE Gratuités : - 254'450.- (FAMC)
- Compte 392 C-CGE Imputations internes : - 105'547.-
- Compte 30x C-SRH Salaires & Ch.Sociales : + 650'014.-
- Compte 312 C-ENE Énergie : - 45'291.-
- Compte 314 C-BAT Entretien & contrats : - 36'598.-
- Compte 318 : - 37'922.- (ASU +32'830.-, Expertises - 83' 928.-, DSI +23'011.- & Div. - 9'835.-)
- Compte 36x Subventions : - 179'342.- (FEC 200'000.- et rendu vge 20'650.-)

Département 3

- 32 Domaines des musées - 1'098'897.-
- 3201 CJB - 116'973.-
 - Compte 314 C-BAT Entretien & contrats : - 345'265.-
 - Compte 315 Entretien d'objets mobiliers : + 105'333.-
 - Réel (avec les revenus) : + 313'920.-
- 3202 MAH's - 573'916.-
 - Sans Compétents : - 469'684.-
 - Compétant : - 104'025.-
 - Réel (avec les revenus) : + 600'177.-

Département 3

- 3203 MEG + 51'265.-

Réel (avec les revenus) : + 101'410.-

- 3204 MHN - 459'273.-

Compte 314 C-BAT Entretien & contrats : - 250'973.-

Compte 392 C-CGE Prestations internes : - 207'224.-

Département 3

- **33 Domaine bibliothèques + 370'287.-**

Réel (avec les revenus) : - 170'691.-

- **3301 BMU + 485'224.-**

Sans Compétents : + 13'225.-

Réel (avec les revenus) : + 257'859.-

Compte 30x C-SRH : - 193'511.-

Compte 315 C-DSI Entretien matériel : + 129'116.-

Compte 331 C-CGE Amortissements : + 669'472.-

Compte 391 C-CGE Loyers internes (GIM) : - 159'908.-

Département 3

3302 BPU

- 114'937.-

Réel (avec les revenus) : - 142'706.-

Compte 30x C-SRH : + 27'664.-

Compte 314 C-BAT Entretien & contrats : - 356'485.-

Compte 315 C-DSI Entretien matériel : +91'096.-

Compte 318 : + 24'145.-

Département des sports et de la sécurité.

Rapport de Mme Christiane Olivier.

La commission des finances s'est réunie le 15 mai 2007 sous la présidence de M. Gérard Deshusses pour traiter du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes, ainsi que des comptes budgétaires et financiers 2006.

Les notes de séance ont été prises par Mme Paolina Castillo que nous remercions pour la qualité de celles-ci.

N.B.: Un des points qui concernent ce rapport (gratuités) sera également traité par la commission en date du 30 mai 2006.

Préambule

La commission des finances a procédé, au cours de la même séance, à l'étude successive de deux documents, soit le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes et le rapport des comptes budgétaires et financiers.

N.B.: La commission a vivement regretté, pour ce département comme ce fut le cas pour les autres, de ne pouvoir étudier de façon concomitante le rapport du Contrôle financier. Ce dernier ayant été transmis à la commission des finances avec un retard important, il n'a pu être examiné que le 30 mai 2006, soit le dernier jour des travaux de la commission.

Comptes de fonctionnement 2006 du département

Les comptes 2006 du département des sports et de la sécurité se présentent comme suit :

	Comptes 2006	Budget 2006	Ecarts	Comptes 2005
Charges	134 155 942,00	131 124 671,00	3 031 271,00	130 885 484,35
Revenus	70 826 210,60	65 654 849,00	5 171 361,60	68 477 183,97

On s'aperçoit ainsi que le dépassement de charges de 3 031 271 francs (2,3%) est toutefois largement compensé par une augmentation des revenus de 5 171 361,60 francs (7,9%).

A noter également que le département des sports et de la sécurité est le seul département qui non seulement n'a pas dépassé le budget mis à sa disposition pour le personnel temporaire, mais qui n'en a pas utilisé la totalité (1 103 843,35 francs utilisés sur un budget de 1 584 000 francs).

Séance du 25 mai 2006

Audition de M. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité, accompagné de M. Yves Nopper, directeur du département, M. Philippe Voiron, chef du Service des sports, M. Antonio Pizzoferrato, chef du Service des agents de ville et du domaine public, M. Yves Clerc, chef du Service d'assistance et de protection de la population (SAPP), M. Raymond Wicky, chef du Service d'incendie et de secours (SIS), Mme Valentine Pamingle, adjointe à la direction financière du SIS

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2006

Page III-122

Cellule 2100.01 – Poursuivre le renouvellement de l'encadrement des moniteurs et monitrices des activités loisirs et sports

A une question d'une commissaire (S) qui pensait que les moniteurs et monitrices étaient nommés par chaque association sportive, le magistrat répond qu'il s'agit ici de moniteurs et monitrices pour les loisirs et sports des aînés (semaines de ski de fond, de randonnée, cours de pétanque, d'aquagym, de tai-chi, d'auto-défense) qui sont organisés par le propre Service des sports. A l'époque, on engageait des jeunes moniteurs faiblement rétribués. Aujourd'hui, on leur préfère des personnes de 55 à 65 ans qui s'adaptent mieux à la population des aînés. Cependant, on a constaté dernièrement que passablement de moniteurs-trices avaient au-delà des 65 ans. Il a donc été décidé d'engager de nouveaux moniteurs-trices.

A la question de savoir si la Maison des aînés est associée à ces activités, M. Hediger confirme que le programme y a été diffusé très largement et remporte un énorme succès auprès des aînés.

Cellule 2100.02 – Poursuivre le développement des écoles de sports pour les jeunes

Une commissaire (S) tient à féliciter le département pour les dispositions prises à cet effet.

Page III-124

Cellule 1100 – Service d'incendie et de secours

Un commissaire (DC) s'enquiert de savoir où en est le dossier concernant l'harmonisation des tarifs des ambulances.

M. Hediger répond que, à ce jour, le Conseil d'Etat n'a toujours pas décidé d'un tarif unique entre les ambulances publiques (SSI et SSA) et privées. Suite au vote du Conseil municipal du budget 2007 en cours, l'estimation des recettes a été fortement augmentée. Une étude a été menée en vue d'augmenter le tarif, suite à laquelle une demande à Santé Suisse en ce sens a été faite. Santé Suisse a répondu qu'elle n'entraîne pas en matière concernant une demande d'augmentation des tarifs, attendant que le Canton ait décidé d'une tarification unique. En ce moment, un groupe de travail est en place et des discussions avec l'Etat sont en cours. Il y a quinze jours, une tarification cantonale a été proposée et il l'a lui-même acceptée.

M. Wicky, qui participe au groupe de travail, ajoute que le tarif de prise en charge se monterait à 620 francs la course. Il faut désormais que la proposition soit contractualisée au niveau des différentes sociétés et institutions impliquées.

Le même commissaire demande combien couvre actuellement Santé Suisse.

M. Hediger répond que les assurances couvrent actuellement 500 francs par an, à raison de la moitié pour la première course et la moitié pour la deuxième. Il y aurait un déplaçonnement à 5000 francs, mais il faudrait modifier les statuts des règlements des assurances. Il faut que toutes les parties acceptent ces modifications.

Cellule 1100.10 – Renforcer l'effectif du personnel d'intervention sapeurs-pompiers par la création de 4 postes supplémentaires

Cellule 1200.10 – Renforcer l'effectif des sapeurs-sauveteurs par la création de 4 postes supplémentaires afin de garantir la mise à disposition permanente d'une ambulance au profit de la centrale sanitaire d'appels d'urgence

Une commissaire (S) remarque que des effectifs supplémentaires ont été demandés pour les sapeurs-pompiers et les sapeurs-sauveteurs et que cela a été refusé par le Conseil administratif. Elle demande si cela ne contribue pas à diminuer le nombre de sorties des ambulances, voire à mettre en péril le fonctionnement du service.

M. Hediger explique ce refus du Conseil administratif par le *personal stop*. Cela ne diminue pas les interventions des ambulances de par le fait qu'il y a des pompiers qui ont passé le brevet d'ambulancier.

M. Wicky précise que son principal souci réside dans le fait que les nouveaux statuts du SIS prévoient 24 postes d'ambulanciers qui ne doivent être dévolus qu'à cette tâche. On a encore des personnes qui portent la double casquette d'ambulanciers-pompiers. Peu à peu, ces gens prennent de nouvelles fonctions (encadrement) et il est clair qu'ils ne peuvent plus assumer la fonction d'ambulancier. Aujourd'hui, on est très clairement en carence puisqu'on a 13 sapeurs-pompiers, alors que le nouveau statut en prévoit 24.

M. Nopper ajoute, pour rassurer la commissaire que, malgré le blocage des effectifs, 3 postes ont pu être affectés aux SIS par le transfert de postes vacants des agents de ville (cf. p. III-119).

Page III-125

Cellule 9100.30 – Finaliser l'étude du projet de construction de la future caserne N° 2

Un commissaire (DC) est surpris d'apprendre que rien n'a été fait dans le cadre de la construction de la future caserne N° 2. Il rappelle, en effet, que lors du vote du budget 2006, le message avait été clair quant à la nécessité urgente d'une telle construction. Il demande où en est le dossier.

M. Hediger explique qu'un premier terrain de la Ville de Genève avait été trouvé le long de la route de Vernier qui aurait servi à délocaliser la caserne des Asters.

Une étude a été entreprise qui a conclu à une trop grande proximité de citernes d'essence. Pour des raisons de sécurité, on a donc dû renoncer à ce terrain.

M. Nopper poursuit en disant qu'il s'en occupe dans le cadre du plan directeur de la Ville. La commune de Vernier est actuellement en discussion avec la Ville pour trouver un autre terrain. Il y a une possibilité qui s'offre, cependant avec quelques contraintes. Il s'agit d'une parcelle de 30 000 m² qui est actuellement occupée par des jardins familiaux. L'Etat de Genève a déjà été contacté pour proposer un terrain de remplacement aux personnes qui occupent ces jardins. Le Service d'urbanisme de la Ville, a été mandaté pour faire une étude avec le SIS sur la base du cahier des charges de cette caserne, avec ou sans centre de formation. Une réserve est toutefois formulée, car ce terrain se situe toujours assez près de la zone à risques et n'est pas idéal en termes d'accès.

Un commissaire (L) se dit inquiet. Il espère que les riverains n'ont pas accès à cette étude car, si l'on estime que c'est dangereux pour les pompiers, ça l'est aussi pour eux. Il voudrait savoir comment a été mesuré le danger.

M. Wicky explique que, lorsqu'il y a des installations à risques, elles sont soumises à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM). Il y a un certain nombre de critères qui définissent les zones à risques. Il faut, selon lui, faire la distinction entre les implantations permanentes et celles d'occupation ponctuelle susceptibles d'être évacuées (par exemple le centre sportif du Bois-des-Frères). L'évaluation n'est pas la même. Il est certain que des logements ne seraient pas construits sur ce terrain. Il ajoute que cela dépend entièrement de la législation OPAM et de son appréciation. Le terrain de la Ville de Genève initialement prévu a été considéré comme un terrain à risques. On peut très bien imaginer d'y mettre un autre secteur d'activité susceptible d'être interrompue, mais il est impossible d'y mettre une installation qui devrait être exploitée en permanence.

Page III-126-127

Cellule 1100 – Protection des personnes, des biens et de l'environnement dans des situations d'urgence

Cellule 2100 – Formation en prévention, assistance, sauvetage et protection

A la demande d'un commissaire (DC) qui voudrait savoir si le SAPP sera sollicité lors de l'Eurofoot, M. Nopper répond que, à sa connaissance, pour ce qui est de la protection civile, des miliciens seront engagés par la sécurité civile. Pour ce qui est des obligations du SAPP par rapport à l'organisation de lieux ou d'animations en Ville, il y aura du personnel affecté à la construction du camping au Bout-du-Monde. A ce jour, il n'est pas prévu, dans le concept Eurofoot, de mise à disposition des abris de protection civile. Les miliciens ne sont pas envisagés pour le renforcement des forces de police.

M. Clerc complète cette réponse en disant qu'un cours de protection civile de six semaines est prévu au stade du Bout-du-Monde avec un grand effectif puisqu'on devra fonctionner 24 h/24 h. On a pour objectif la construction du camp ainsi que sa remise en état, la surveillance, les premiers soins et les télécommunications.

Le même commissaire relève que, à la page III-127, il est écrit ...*Les miliciennes et miliciens ont contribué à la sécurité du public et des participants.*

M. Clerc explique que, à la Fête de l'espoir, la mission a consisté à gérer la sécurité de manière modeste (comptage des entrées, récupération des enfants perdus, etc.) et à coordonner les actions avec les pompiers, la protection civile et les samaritains.

*Page III-130 – SAPP
Question d'ordre général*

A une commissaire (S) qui faisait remarquer que, selon elle, au regard de la quantité et de la qualité des prestations fournies par le SAPP, ce service n'est pas assez connu et qu'il serait peut-être intéressant de produire un document et de le diffuser non seulement auprès des conseillers municipaux mais également à l'ensemble de la population. M. Hediger répond que ce document existe et qu'il est mis à disposition sur des tables au Conseil municipal.

N.B.: Cela ne répond pas au souhait d'informer l'ensemble de la population.

Un commissaire (DC) souhaiterait connaître le rôle du service par rapport au dossier de la grippe aviaire.

M. Hediger explique que, lorsqu'il y a eu le premier cas de grippe aviaire, un bon nombre d'entreprises se sont mobilisées et la Ville de Genève a fait de même. Il rappelle que ce dossier fait partie des préoccupations de l'Organisation mondiale de la santé et que cette institution a envoyé des collaborateurs en Asie pour surveiller les élevages de poulets car, s'il y avait une pandémie, il y aurait des milliers de morts.

M. Clerc précise que les 50 services de l'administration ont recensé les besoins et effectué un vademecum en cas de pandémie. Ils ont identifié leurs missions vitales avec un effectif de moins 30%. Il y a d'autres planifications plus pointues qui sont en cours avec la Direction des systèmes d'information et toute une réflexion menée par la Voirie. La commission de gestion des véhicules va rencontrer, au mois de juin 2007, des responsables français qui sont bien avancés dans le domaine de l'équipement. Par ailleurs, il y aura également des missions qui devront être remplies par l'Etat. Un planning de vaccination (500 000) pourrait être prévu dans les installations sportives de la Ville de Genève, ainsi qu'une planification pour la sécurité des musées. Un rapport sur le sujet a été remis au Conseil administratif et, prochainement, une demande de crédit pour l'acquisition de matériel pour la protection du personnel de la Ville devrait être soumise au Conseil municipal.

M. Hediger confirme que le crédit est passé au Conseil administratif et devrait arriver au Conseil municipal au mois de juin 2007. Il est inscrit en crédit extraordinaire au département des finances. Il consisterait à acquérir du matériel de protection (médicaments et achat de centaines de milliers de masques, ceux-ci devant être changés toutes les huit heures.)

Un commissaire (L) a entendu aux informations que, dès le lendemain, on pourrait se procurer des masques en papier dans tous les magasins. Il faut compter 50 masques

par personne et se laver les mains toutes les heures. C'est donc chaque citoyen qui doit acheter son masque, il ne voit pas pourquoi ce serait à la Ville de le faire.

M. Clerc répond que c'est un devoir de l'employeur Ville d'assurer la sécurité de ses collaborateurs pour qu'ils puissent assurer leurs missions vitales auprès de la population.

Page III-131 – Agents de ville et domaine public

Cellule 1100.02 – Faire appliquer le règlement municipal sur les terrasses qui entre en force le 1^{er} janvier 2006

Un commissaire (R) pose une question concernant la redevance des terrasses. Il demande s'il s'agit d'appliquer le même tarif pour tous et, si non, pourquoi?

M. Pizzoferrato répond que les tarifs sont complètement différents et qu'ils vont, en Ville de Genève, de 38 à 50 francs le mètre carré pour les terrasses d'été et de 142 à 150 francs pour les terrasses parisiennes.

Cellule 1100.03 – Doter les collaborateurs et collaboratrices des chantiers de tablettes de saisie

Un commissaire (DC) souhaiterait savoir si les agents municipaux sont satisfaits des appareils mis à leur disposition. Il avait été expliqué que ces machines pourraient contenir des plans de la ville, des informations générales. Sont-elles efficaces et faciles d'utilisation? Ici, on parle de doter les agents de tablettes de saisies. S'agit-il d'un appareil supplémentaire ou venant en substitution de l'actuel? Serait-il porté en permanence? Les agents municipaux sont en effet actuellement passablement chargé et ressemblent déjà à de véritables sapins de Noël.

M. Pizzoferrato explique qu'il s'agit de deux machines différentes, utilisées par deux entités distinctes. Les instruments dont il est question au point 1100.03 seront mis à la disposition des gestionnaires du domaine public, contrairement à ceux dont les agents municipaux disposent déjà et qui servent exclusivement à infliger des amendes. Il ajoute que les agents sont pleinement satisfaits de cet appareil. Toutes les saisies sont directement enregistrées et centralisées, ce qui évite d'établir les procès-verbaux en papier.

Cellule 2100.03 – Intensifier l'ilotage en collaborant étroitement avec les maisons de quartier, les écoles et les associations de commerçant-e-s

Une commissaire (S) demande, concernant les missions ponctuelles auxquelles il est fait référence, s'il était possible de mettre un numéro vert à la disposition de la population afin que celle-ci puisse directement s'adresser au service compétent des flotiers en cas de tapage nocturne par exemple.

M. Pizzoferrato répond que cela n'est pas prévu. En revanche, le 418 61 00 (numéro des transmissions) répond aux appels de 5 h à 24 h. On n'a pas souhaité un numéro vert car les réquisitions passent généralement par les différents services sociaux de la Ville. On n'en est heureusement pas encore au stade où un habitant appelle parce qu'il veut faire une opération coup-de-poing car il ne trouve pas de place de parc en

bas de chez lui. La demande provient toujours de l'administration municipale, ce qui ne veut pas dire que les flotiers n'interviennent pas comme médiateurs lorsque la situation le requiert, mais ce n'est pas ce qui est mis en exergue ici.

Page III-132

Cellule 2200.01 – Mener des actions préventives auprès des utilisateurs et utilisatrices des deux-roues en collaboration avec les milieux concernés

Un commissaire (DC) se dit effrayé de la manière dont roulent certains cyclistes et il demande si une action est prévue, par exemple, concernant le contrôle de l'éclairage.

M. Pizzoferrato répond que son service n'a pas de compétence en la matière. C'est plutôt du ressort de la police cantonale.

Etudes des comptes budgétaires et financiers 2006

Page 130

Cellule 4002010 – Direction du Service des sports
Ligne 315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers

Une commissaire (S) demande pourquoi ce poste n'avait pas été budgété.

M. Voirol répond que cela est du ressort de la Direction des systèmes d'information et du Service des achats (compétents).

N.B.: A plusieurs reprises, cette même réponse a été fournie aux commissaires et non seulement concernant ce département. Cependant, on s'aperçoit, lorsque l'on interroge les services compétents sur une ligne précise, dans un département précis, qu'il n'est apporté qu'une réponse globale qui nous renvoie à une analyse par nature/service compétent et l'on nous invite à ne regarder que les comptes finaux (différences en budget et comptes). Il est ainsi difficile d'être à même de faire une analyse pointue sur des variations importantes d'une ligne (voir plus loin en ce qui concerne les frais d'énergie, page 133, ligne 312). Un début de réflexion s'instaure au sein de la commission, réflexion qui devra être reprise lors de la prochaine législature. Il s'agit donc, lors de l'étude des prochains comptes, de voir comment remédier à ce problème, éventuellement solliciter une personne des services compétents, lors de l'examen de chaque département. Faute de quoi, la plupart des questions des commissaires recevront toujours la même réponse et l'analyse de fond quant à la nature et la raison des variations ne pourra être faite.

Page 130

Cellule 4002010
Ligne 365 – Subventions

Une commissaire (S) remarque ici que le montant des subventions est de 5 540 036,68 francs, alors que dans les pages jaunes (p.178) il est de 5 000 336,58 francs.

M. Nopper explique qu'il y a la subvention en espèces et les gratuités.

La commissaire demande si elle doit donc comprendre qu'il y a sur cette ligne pour quelque 500 000 francs de gratuités. Il lui est répondu que oui.

M. Hediger donne l'exemple du tournoi de football en salle aux Vernets. Il n'y a pas de facturation, mais ils sont tenus de faire un relevé de combien cela aurait coûté si on avait loué et cela vient s'ajouter sous forme de subvention.

Un commissaire (R) a une question générale sur les comptes. Il demande si les chefs de service des patinoires, des piscines ou des stades ont des responsabilités financières.

M. Voirol explique que le processus de préparation du budget est un processus qui se fait de bas en haut et de haut en bas. Ils reçoivent les budgets, on les prépare ensemble, ils font des propositions, on en rediscute, lui-même les valide avant d'arriver devant M. Hediger.

Page 130

Cellule 4002010

Ligne 392 – Imputations internes

Un commissaire (DC) constate qu'il y a eu un dépassement important comparativement aux comptes 2005. Il demande pourquoi.

M. Voirol répond qu'il s'agit d'imputations internes faites par la comptabilité générale.

M. Nopper ajoute qu'il faut savoir que, depuis 2006, on s'est complètement cadré sur les demandes du Contrôle de gestion. Toutes les prestations, même celles qui sont internes au département sont facturées à titre de prestations. Il y a, par exemple, environ 40 000 francs qui ont été imputés par le Domaine public au Service des sports à titre de gratuité.

Cellule 4002010

Ligne 436 – Dédommagements de tiers

Un commissaire (DC) relève qu'il y a un astérisque concernant cette ligne qui ne renvoie à aucune explication en page 141.

M. Voirol dit que l'explication se trouve en page 141, juste en dessous, sous le numéro 439.

Page 131

Cellule 4002020 – Administration du Service des sports

Ligne 318 – Honoraires et prestations de service

Une commissaire (S) relève dans les comptes à six positions une diminution importantes des frais téléphoniques (- 83 000 francs). Elle est étonnée que ce soit le seul service qui fasse apparaître cette diminution.

M. Voirol se voit dans l'incapacité de répondre puisqu'il s'agit d'un compte compétent Direction des systèmes d'information.

N.B.: On retrouve ici le même problème quant aux services compétents.

Un commissaire (L) ajoute qu'il n'y a pas d'explication concernant ce point à la page 141 sous le numéro 318.

M. Nopper répond que l'explication se trouve deux lignes en dessous, c'est une question de mise en page.

Ligne 315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers

Un commissaire (DC) note que, aux comptes 2005, on avait 14 800 francs et que, en 2006, on a 13 100 francs alors que l'on avait budgété 90 200 francs.

M. Voirol explique qu'il y a deux rubriques concernant la Direction des systèmes d'information qui avaient été budgétisées à hauteur de 71 600 francs et, dans les comptes, on ne retrouve que 4800 francs.

M. Nopper ajoute qu'il connaît un peu les mécanismes opérant à la Direction des systèmes d'information pour la prévision de l'informatique. Il y a des clefs de répartition par rapport au parc informatique de chaque service. La DSI charge les services en fonction de ce parc et, ensuite, il y a les dépenses effectives (changement de logiciels, pannes, etc.).

Un commissaire (R) relève que l'on est en présence de la spécialiste de la commission informatique et de la communication, Mme Ecuyer. Il signale que ces 4 millions sont votés en fonction des demandes prospectives des services et s'étonne de l'écart.

La commissaire sollicitée explique que les 4 millions concernent le renouvellement de matériel et qu'il s'agit ici uniquement de l'entretien.

Page 133

Cellules 4002060 et 4002070 – Piscines et patinoires

Ligne 312 – Eau, énergie, combustible

Une commissaire (L) constate qu'il y a une importante différence entre les comptes et les budgets, s'agissant de l'eau, l'énergie et les combustibles. Pourquoi du côté de la patinoire, il y a – 300 000 francs et du côté de la piscine + 600 000 francs?

M. Voirol dit qu'il n'a pas de réponse à donner sur la répartition du coût d'énergie piscine et patinoire qui est décidée par le Service de l'énergie.

Un commissaire (L) réplique que l'on a toujours les mêmes réponses, que ce soit pour les comptes ou le budget: ce sont des imputations internes. Il demande s'ils prennent pour argent comptant les chiffres qui leur sont fournis. Si lui-même était à la tête d'un département, il s'inquiéterait davantage du bien-fondé de ces chiffres. Lorsqu'on demande à la DSI d'intervenir sur un ordinateur, il doit y avoir une fiche qui

est remplie, indiquant ce qui a été fait et pour quel service. Il y a, selon lui, quelque chose qui ne fonctionne pas de manière correcte.

M. Nopper répond qu'il n'y a pas de fiches car ils ne fonctionnent pas comme des particuliers.

M. Voirol confirme qu'il n'y a pas de contrôle au niveau des imputations des services compétents.

La commissaire (L) estime qu'en procédant ainsi on maintient un certain flou artistique.

Concernant la cellule 4002070, un commissaire (DC) attire l'attention sur l'énormité des chiffres. Dans les comptes 2005, on a 726 509 francs et la dépense, en 2006, est de 832 972 francs. Au budget, 223 074 francs étaient prévus, il y a donc un écart de 609 898 francs. C'est une augmentation de 273%. Le service compétent devrait, selon lui, avoir la pudeur de fournir davantage d'explications.

M. Voirol dit que la seule explication qu'il puisse fournir est que tout est lié à l'huile de chauffage.

Une commissaire (S) comprend tout à fait ses collègues. Elle rappelle que l'étude du budget de M. Ferrazino n'est pas encore terminée et qu'il y aura des questions pointues à lui poser.

N.B.: Bis repetita placent en ce qui concerne les services compétents. A cela s'ajoute que la chargée du rapport a pu poser la question lors de la séance suivante de la commission qui recevait le magistrat M. Ferrazino ainsi que le codirecteur du département, M. Macherel, et que ce dernier n'a pu expliquer ces différences importantes, voire ces rocares patinoire-piscine et a renvoyé la commission aux chiffres globaux de la ligne 312 pour l'ensemble de tous les départements.

Page 136

Cellule 4003000 – Service d'incendie et secours

Ligne 334 – Pertes sur débiteurs

Une commissaire (S) demande si cette somme – non budgétée – de 104 844,45 francs correspond à une perte concernant des personnes physiques ou des entités morales.

M. Wicky explique que, sur les trois derniers mois, ils sont obligés de comptabiliser certaines pertes. En fin d'année, un certain nombre de factures sont envoyées par le service, par exemple, pour une prestation qui est assurée sur l'ensemble de l'année (abonnement pour le système de détection incendie). Ce qui fait que, lorsqu'il y a un delta sur ces trois derniers mois, on est obligé de comptabiliser au moment du bouclage comme perte sur débiteurs. Il s'agit d'une écriture transitoire. Toute une partie de cet argent peut être récupérée sur l'année suivante.

Cellule 4003000

Ligne 365 – Subventions accordées

Une commissaire (S) voudrait savoir de quel type de gratuité il s'agit.

M. Wicky répond que ce sont des gratuités accordées à des institutions privées et dont les factures ont été annulées avec l'autorisation du magistrat pour des personnes en difficulté (77 000 francs). En plus de cela, l'année dernière, ils avaient reçu un gros chèque d'un émirat arabe (20 000 francs), consécutivement à une agression sur une collaboratrice. On retrouve cette imputation à la page 143, sous la ligne 469.

Ligne 451 – Cantons

Une commissaire (S) voudrait savoir pourquoi il y a – 100 000 francs d'écart.

M. Hediger explique que le Grand Conseil a réduit cette ligne de 100 000 francs au moment du vote du budget, sans donner d'explication.

La même commissaire demande si ce dédommagement est soumis à une loi ou si c'est au bon vouloir du Grand Conseil.

M. Hediger répond qu'il n'y a aucune loi. C'était sur la base de ristournes des assurances.

M. Wicky ajoute que la partie légale de la ristourne du Canton sur les recettes se retrouve sous la ligne 439 (1 130 972 francs). Une partie de la ristourne est liée à la valeur assurée du domaine bâti. Une partie de l'assurance qui va au Canton est attribuée aux subventions en matière d'acquisition de véhicules de défense incendie. On arrive à acquérir des véhicules SIS par la négociation de ristournes.

La commissaire comprend donc que, si un jour le Conseil d'Etat ou le Grand Conseil décide de ne plus verser de subventions, cela s'arrêtera sans autre avec le manque à gagner pour la Ville que cela va supposer.

M. Hediger répond que c'est un des dangers dans les négociations qu'il y a en ce moment entre l'Etat, les communes et le Canton.

A un commissaire (L) qui demande quel est le montant global de la ristourne des assurances, M. Wicky répond qu'il s'agit de 1 130 972 francs.

Le commissaire estime que ce sont des clopinettes.

Page 137

Cellule 4003500 – Sapeurs-pompiers volontaires

Ligne 317 – Dédommagements

Un commissaire (DC) note que, sous l'astérisque (page 143), on devrait trouver le détail de la compensation de ce que cela a coûté.

M. Wicky explique que, dans le cadre des actions entreprises par le Conseil administratif, ils ont supprimé aux fonctionnaires de la Ville les indemnités téléphoniques. Il trouvait difficilement imaginable de supprimer les indemnités aux collaborateurs de l'administration, alors qu'elles étaient versées à d'autres. Dans la négociation, M. Hediger a donc proposé, avec l'aval du Conseil administratif, que la somme soit légèrement revue à la hausse. C'est extrêmement fluctuant d'une année à l'autre, puisque les sommes sont versées en fonction des prestations, c'est pourquoi on a ce delta.

Page 138

Cellule 4004000 – Assistance et protection de la population
Ligne 304 – Caisses de pensions et de prévoyance

Au vu des problèmes soulevés antérieurement concernant les services compétents, un commissaire (R) présume que l'on ne pourra pas lui donner de réponse ici encore mais il tient à souligner que, dans les comptes 2005, on trouve sur cette ligne 697 000 francs et que 603 000 francs ont été budgétés. Finalement on se retrouve avec 624 000 francs dans les comptes 2006. Pourquoi cet écart?

M. Clerc n'a pas de réponse.

M. Hediger répond qu'il n'y a que les rubriques qui les concernent qui sont discutées. Les autres sont laissées en blanc, et elles sont remplies ultérieurement par les Service des ressources humaines (SRH) et les services compétents avant de revenir au Conseil administratif.

Le commissaire ne comprend pas. M. Hediger a la responsabilité d'un département et il dit qu'il n'est pas responsable entièrement du budget.

M. Hediger répète qu'il a son mot à dire pour seulement 10% des rubriques.

Le commissaire s'étonne du fait que le responsable des pompiers ne connaisse pas le montant des salaires versés dans son service.

M. Hediger répond qu'il connaît le nombre de salariés, mais c'est le SRH qui calcule les charges salariales.

M. Wicky précise que, au SRH, on produit des inventaires de postes, de déplacements potentiels. Le calcul des effets financiers induits incombe exclusivement aux SRH. On reçoit les services compétents dans certains cas, mais on n'a pas les éléments pour se prononcer sur le bien-fondé des chiffres.

Cellule 4004000

Ligne 314 – Entretien des immeubles par des tiers.

Une commissaire (S) demande à quoi est due la différence entre le budget et les comptes (+ 90 964 francs).

M. Clerc répond qu'il s'agit de travaux de menuiserie et de remplacement d'un four qui date de plus de vingt ans à la cuisine de Richelien.

La commissaire s'interroge s'il est bien correct, puisqu'il s'agit d'un nouvel équipement lourd, que cette somme passe au fonctionnement et non dans l'investissement.

M. Clerc répond que la décision a été prise dans le sens de passer cette somme en fonctionnement.

Ligne 427 – Immeubles du patrimoine administratif

A une question d'une commissaire (S) qui demandait si l'augmentation de revenus de 113 000 francs correspond à la location de la Pci de Champel, M. Clerc répond affirmativement.

Page 139

Cellule 4004000

Ligne 435 – Ventes

A une question d'un commissaire (R) qui demande en quoi consistent ces ventes, M. Clerc répond qu'il s'agit de vente de boissons et d'alimentation aux personnes qui viennent suivre des cours.

Page 140

Cellule 4007000 – Agents de ville et domaine public

Ligne 318 – Honoraires et prestations de service

Une commissaire (S) note que l'explication (page 144) dit que l'on a renoncé à plusieurs dépenses, notamment à la reprise du recouvrement des amendes d'ordre. Cela veut-il dire que le recouvrement n'a pas été effectué?

M. Pizzoferrato la rassure et explique que le recouvrement a bien été effectué mais pas par eux, par le Canton. Depuis quelques années, on essaie de globaliser l'intervention des services mais, pour l'instant, ils s'occupent de la première phase (appel) et le Service des contraventions s'occupe du reste.

Ligne 365 – Subventions

Une commissaire (L) demande une explication concernant la différence de 4 millions.

M. Pizzoferrato rappelle que l'on avait annoncé, l'année dernière, que l'on était en train d'opérer une révision des exonérations dans le cadre des manifestations. On s'est rendu compte que les montants annoncés étaient toujours sensiblement en deçà de la réalité, on a donc commencé à revoir progressivement ces chiffres à la hausse.

La commissaire souhaite avoir la liste des manifestations concernées.

N.B.: A ce jour, la chargée du rapport n'a pas reçu cette liste. Elle ne pourra donc pas apparaître en annexe.

Par ailleurs, la commissaire (L) ne comprend pas pourquoi, si l'on opère une révision des coûts pour les comptabiliser, cela entraîne une charge en plus de 4 millions aux comptes et non pas un crédit ou un revenu en plus.

M. Nopper explique que c'est de nouveau un compte compétent qui charge cette somme dans la comptabilité générale. Chaque fois qu'une prestation est effectuée par un service, il y a une facture. Celle-ci peut donner lieu à une gratuité. Pour les Fêtes de Genève, par exemple, on calcule la mise à disposition du domaine public qui est comptabilisé dans les gratuités. Depuis que le Contrôle de gestion est intervenu dans ce sens, on augmente année après année cette comptabilisation.

Un autre commissaire (L) distingue les prestations financières (poste 365), des prestations en nature. Ici, la facture est annulée, il note qu'il y a donc un problème de TVA.

M. Pizzoferrato explique qu'il faut effectivement distinguer la prestation en nature que la Ville fournit ou reçoit d'un tiers, sur lesquelles la TVA porte depuis cette année (par exemple: prestations abribus qu'offre la Société générale d'affichage), des comptes prestations en nature internes qui sont complètement transformables et pour lesquels il n'y a pas un centime qui transite entre un passif et un bilan positif d'un service à l'autre (pas de TVA).

Le commissaire se montre étonné, car il estime que s'il facture une publicité aux Fêtes de Genève, il va compter 7,6% de TVA. S'il décide d'offrir la publicité, il devra tout de même, lui-même, payer la TVA.

M. Pizzoferrato répond que ce n'est pas comme ça que cela se passe. Il s'agit d'une facturation interne qui automatiquement annule la TVA. La comptabilité fournira les détails par écrit.

Cellule 439 – Autres contributions

Une commissaire (S) pose la question de savoir si la différence de plus de 179 000 francs de TVA a un rapport avec ce qui vient d'être expliqué.

M. Pizzoferrato répète que cela concerne des services compétents et qu'il est incapable de répondre. Il se renseignera auprès de la comptabilité.

N.B.: Bis repetita quater. A ce jour le département n'a pas apporté de réponse.

Un commissaire (DC) conclut et relève que le poste 365 correspond à la fois aux subventions en espèces et à la fois aux prestations en nature. On peut donc avoir une rubrique pour une subvention en francs, accompagnée d'une subvention en nature.

Ligne 365 – Subventions
Page 180

Tour du lac. Il est confirmé que les 16 000 francs concernant le Tour du lac n'ont pas été attribués, cette manifestation n'ayant pas eu lieu en 2006. Le magistrat informe qu'il en sera de même en 2007 avec le Tour de Romandie qui a décidé de ne pas passer par Genève.

Page 181

A la question d'un commissaire (R), le magistrat répond que la subvention Urania Genève Sport Football est spécifiée «juniors» car il s'agit de membres plus âgés que les cadets.

Concernant une question d'une commissaire (S) de savoir si l'Association cantonale de pétanque est dissoute du fait qu'elle n'a pas reçu de subvention, M. Hediger répond qu'elle existe toujours, mais qu'elle renonce à la subvention.

Page 182

Une commissaire (S) souhaiterait obtenir la ventilation selon les enveloppes concernant les diverses subventions.

Le magistrat confirme que celle-ci sera fournie (voir annexes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9).

Page 197 – Subventions relatives à des prestations en nature

Une commissaire (S) demande en quoi consiste la subvention relative au Groupe local du berger belge.

M. Hediger répond que, pour leur entraînement, ils occupent un terrain de la Ville de Genève vers Aire. La Gérance immobilière municipale a estimé que cela valait 600 francs de location.

Page 198
Cellule 400700 – Ligne 65/36 – Gratuités ADP

Une commissaire (S) souhaite que la commission puisse obtenir le détail des différentes gratuités pour un montant de 6 069 052,40 francs.

N.B.: A réception de ce document, une décision sera prise lors de la séance de la commission du 30 mai 2006 (voir plus bas).

Page 215 – Investissements

Une commissaire (S) note que, d'après les comptes, il resterait de l'argent pour le renouvellement de certains véhicules SIS sur le budget 2007 voté, alors qu'il semblerait que le Conseil administratif ait refusé l'achat d'un bateau qui semble nécessaire.

M. Wicky répond que c'est juste. M. le maire a signé pour près de 3,8 millions. On a fait pour 4 millions de commandes récemment. Les acomptes provisionnels ont été faits en 2007 et les véhicules devraient être livrés en 2008, cela repousse les échéances d'acquisition. Cela viendra aux comptes.

M. Hediger précise qu'ils sont dans la somme du crédit quadriennal votée par le Conseil municipal. La prochaine demande sera présentée dans le cadre du prochain plan financier d'investissement.

La commissaire demande ce qu'il en est du projet d'acquisition du bateau et M. Wicky répond que la demande du bateau a été refusée au PAQ.

Concernant ce type d'acquisition, un commissaire (L) demande que représente un appel d'offres sur les marchés publics, en termes de coûts. Il donne l'exemple de l'appel d'offres pour l'exploitation du réseau de transports publics de la ville de Lyon, qui représentait 11 millions de pages A/4.

M. Wicky répond que, pour un marché public, cela représente deux classeurs fédéraux et, en retour, on reçoit un nombre important d'offres (deux classeurs de plus). Au-delà du papier, le plus impressionnant reste l'investissement en temps de travail. Il y a un immense travail de définition du cahier des charges et de soumission, en plus de celui fourni pour le dépouillement. On associe les corps professionnels dans ce travail pour réduire les coûts. Il ne peut pas chiffrer le nombre d'heures, mais c'est un travail considérable.

Page 277 – Personnel occupé par l'administration municipale

Une commissaire (S), au nom de la commission et concernant les engagements temporaires, tient à féliciter le seul département qui non seulement n'a pas utilisé le crédit alloué mais qui, en plus, a fait des économies de l'ordre de 480 000 francs.

Le président constate qu'il n'y a plus de questions. Il remercie M. Hediger et ses collaborateurs d'avoir accepté de travailler si tard.

Séance de la commission des finances du 30 mai 2006

La chargée du rapport sur le département des sports et de la sécurité informe qu'elle a reçu plusieurs documents de la part du magistrat, dont celui concernant les gratuités. A la lecture de ce document de 36 pages, il apparaît que certaines gratuités importantes accordées à des privés posent un problème de fond (par exemple: Cinélaç, cirque Knie, etc.). Elle propose à la commission d'écrire au département afin d'obtenir quelques explications et que cet échange fasse partie du rapport. Copies des courriers seront transmises à la commission des finances.

Le président constate l'approbation de la commission.

Une commissaire relève que ces gratuités ont toujours existé. Elle estime cependant que la question posée par sa collègue est légitime (voir annexes 10, 11 et 12.

L'annexe 11 est consultable sur [IntraCM/documents/annexes aux propositions et rapports](#)).

Département Sports et Sécurité

Rapport sur les comptes 2006

Annexe 1

DÉPARTEMENT DES SPORTS
ET DE LA SÉCURITÉ

LE MAIRE



VILLE DE
GENÈVE

Monsieur Gérard Deshusses
Président
Commission des finances

Genève, le 21 mai 2007
AH/vg

Objet Réponses aux questions posées par la Commission des finances lors de la séance du 15 mai 2007, consacrée à l'examen des comptes 2006

Le Maire
André Hediger
andre.hediger@ville-ge.ch

Monsieur le Président,

Suite à la séance citée en titre, je vous prie de trouver en annexe les documents réclamés par la Commission des finances :

- * Détail des gratuités accordées d'un montant de CHF 6'002'227.95 - (compte 4007 365, subventions accordées - institutions privées).
Il s'agit de l'ensemble des gratuités accordées pour l'usage du domaine public, suite à une décision du Conseil administratif ou de moi-même. Les cas sont très variés, à titre d'exemple : les manifestations, la mise à disposition de stands, les cirques, etc.
2. Détail des subventions sportives accordées, à savoir :
 - Subventions extraordinaires aux sociétés sportives : CHF 97'000.-
 - Subvention pour l'acquisition de matériel et d'équipement : CHF 20'000.-
 - Subventions aux sportifs individuels : CHF 9'500.-
 - Subventions pour encourager l'organisation d'écoles de sports : CHF 335'000.-
 - Subventions pour encourager l'organisation de camps et stages de formation : CHF 150'000.-
 - Subventions pour favoriser l'organisation de manifestations sportives : CHF 182'116.68.-
 - Allocations pour favoriser l'accès gratuit aux manifestations CHF 60'000.-
 - Subventions pour manifestations extraordinaires CHF 100'000.-

COUR DE SAINT-PIERRE 3
CASE POSTALE 3083, CH-1211 GENÈVE 5
T +41(0)22 418 24 80
F +41(0)22 418 24 71

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT CATHÉDRALE)

CONTACT: POUVOIR LOCAL, SPORTS, RÉGÉNÉRATION

Je vous transmets également, à l'attention des membres de votre commission, quelques exemplaires de la Plaquette du SAPP, éditée en 2006.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



André Hédiget

Annexes mentionnées

Département Sports et Sécurité

Rapport sur les comptes 2006

Annexe 2

Service des Sports - subventions 2006

Subventions extraordinaires aux sociétés sportives

Date	Sport	Club ou société	Frs
27.01	Arts martiaux	Association Pencak Silat Alhaq Genève	10'000
08.02	Arts martiaux	Société Genevoise de Sumo	2'000
09.02	Ski de fond	Ski de fond St-Cergue-La Givrine-La Cure	5'000
13.02	Multisports	Clinique Générale Beaulieu	8'000
27.04	Voile	Association Patrimoine du Léman	6'000
09.05	Multisports	Assoc. Sportive du Bois-de-la-Bâtie	250
09.05	Multisports	Assoc. Centres sportifs de Varembe	2'000
09.05	Multisports	Assoc. Sportive Bois-des-Frères/Libellules	250
09.05	Multisports	Assoc. Sociétés sportives Eaux-Vives	2'500
09.05	Multisports	Assoc. Centres sportifs du Bout-du-Monde	4'600
13.06	Marche	Assoc. Genevoise des Amis du Salève	1'500
18.09	Plongée	Aqua-Diving Club	1'000
04.10	Ski nautique	Club Nautique de Versoix	4'000
30.10	Handball	SG Chênois-Servette Handball	10'000
07.11	Multisports	Société Internationale de Sauvetage du Léman	5'000
20.11	Ski	Ski Club Satus Genève	4'000
14.12	Badminton	Badminton Club de Genève	10'000
19.12	Multisports	Société Internationale de Sauvetage du Léman	15'000
19.12	Voile	Centre d'entraînement à la Régate	5'500
19.12	Quilles	Christin André - tournoi interentreprise	400.00

97'000.00

Département Sports et Sécurité

Rapport sur les comptes 2006

Annexe 3

Service des Sports - subventions 2006**Subventions pour l'acquisition de matériel et d'équipement**

Date	Sport	Club ou société	Frs
27.02	Ski	Ski-Club de Genève (Mme Patty Moll)	5'000
03.03	Basketball	Ligue Nationale de Basket	1'000
05.04	Hippisme	Assoc. Suisse des Randonneurs Equestres	1'000
10.04	Pétanque	Pétanque du Camp	1'500
30.10	Badminton	Badminton Club Genève (Sébastien Beureux)	2'000
30.10	Badminton	Badminton Club Genève (Thomas Quadri)	2'000
23.11	Volleyball	VBC Etoile Genève	3'000
06.12	Ski	Glisse Puissance 3	3'000
19.12	Voile	Centre d'entraînement à la Régate	1'500
			20'000

Département Sports et Sécurité

Rapport sur les comptes 2006

Annexe 4

Service des sports - subventions 2006**Subventions aux sportifs individuels**

Date	Sport	Club ou société	Frs
10.02	Gymnastique	Assoc. Genevoise de gymnastique - (J.P. Hayoz et L. Alzina)	6'000
18.07	Ski nautique	Société Nautique de Genève - S. Di Pasqua	2'500
19.12	Ski nautique	Société Nautique de Genève - S. Di Pasqua	1'000
			9'500

Département Sports et Sécurité

Rapport sur les comptes 2006

Annexe 5

Service des Sports - subventions 2006

Subventions pour encourager l'organisation d'écoles de sport

Date	Sport	Club ou société	Frs
06.02	Football	Football Club Etoile Champel	10'000
02.03	Athlétisme	Satus Athlétisme Genève	4'000
06.03	Athlétisme	Association Genevoise d'Athlétisme	2'500
09.03	Ski nautique	Twin's Club - section ski nautique	3'500
20.03	Gymnastique	Société féminine de gym des Eaux-Vives	6'000
18.05	Handball	Servette Handball Club	4'500
07.08	Ski	Ski club Espérance Genève / FB	700
07.08	Ski	Assoc. Gen. des Clubs de Ski / FB	2'176
07.08	Motocyclisme	Motocross Club "Les Meyrinos" / FB	2'120
07.08	Patinage	Club des Patineurs de Genève / FB	541
07.08	Natation	Assoc. Gen. de Natation / FB	14'454
07.08	Boxe	Assoc. Gen. des Clubs de Boxe / FB	14'210
07.08	Arts martiaux	Budo Association de Genève / FB	21'600
07.08	Football	Assoc. Cant. Gen. de Football / FB	10'850
07.08	Tir sportif	Assoc. Sportive Genevoise de Tir / FB	960
07.08	Gymnastique	Assoc. Gen. de Gymnastique / FB	20'560
21.08	Football	UGS Football	40'000
29.09	Natation synchro	AquaSynchro Genève	20'000
17.10	Basketball	Pâquis Seujet Basketball Club	10'000
30.10	Basketball	UGS Basketball	10'000
02.11	Basketball	ACGBA	20'000
22.11	Ski	Ski Club de Genève	10'000
11.12	Motocyclisme	Motocross Club "Les Meyrinos" / FB	1'092
11.12	Basketball	UGS Basketball / FB	690
11.12	Hockey s/gazon	UGS Hockey s/gazon / FB	2'700
18.12	Tennis de table	Assoc. Gen. de Tennis de Table	10'000
19.12	Echecs	Club d'Echecs de Genève	3'000
19.12	Escrime	Société d'Escrime de Genève	5'000
19.12	Gymnastique	UCGGA	15'000
19.12	Ski nautique	Assoc. Gen. de Ski nautique	5'000
19.12	Multisports	Club Santé Equilibre	10'000
20.12	Cyclisme	Bicross Club de Genève	10'000
20.12	Football	Athlétique Régina FC	6'500
20.12	Football	FC Saint-Jean	7'347
20.12	Badminton	Assoc. Cant. Gen. de Badminton	10'000
20.12	Natation	Genève Natation 1885	10'000
20.12	Basketball	Pâquis Seujet Basketball Club	10'000

335'000

Département Sports et Sécurité

Rapport sur les comptes 2006

Annexe 6

Service des Sports - subventions 2006

Subventions pour encourager l'organisation de camps et stages de formation

Date	Sport	Club ou société	Frs
27.01	Basketball	Les Aigles de Meyrin	5'000
27.01	Natation synchro	AquaSynchro Genève	4'000
27.02	Athlétisme	Stade Genève Athlétisme	15'000
02.03	Athlétisme	Satus Athlétisme Genève	2'500
20.03	Athlétisme	Club Hygiénique de Châteline	2'000
04.04	Gymnastique	Assoc. Gen. des Sports Acrobatiques	2'500
05.04	Volleyball	Association genevoise de Volleyball	2'500
11.04	Patinage	Club des Patineurs de Meyrin	2'000
24.04	Voile	Association Rudevent	5'000
24.04	Handicap	Assoc. Suisse des paraplégiques (M. Gobé)	5'000
16.05	Volleyball	Volleyball Club Etoile Genève	3'000
29.05	Escrime	Club Hygiénique de Châteline - section escrime	3'000
06.06	Echecs	Ecole d'Echecs de Genève	4'000
20.09	Ski de fond	Club de ski nordique Stella Alpina	5'000
04.10	Ski	Assoc. Gen. des Clubs de Ski	12'000
16.10	Gymnastique	UCGGA - M. Claude-Alain Porchet	3'500
18.10	Patinage	Club des Patineurs de Genève (N. Silberer)	2'500
24.10	Ski	Fédération de ski et montagne Satus	6'000
31.10	Basketball	ACGBA	2'000
20.11	Water-polo	Genève Natation 1885 (water-polo)	6'000
20.11	Ski	Ski Club Satus Genève	16'000
21.11	Ski	Ski Club Satus Genève (Olivier Brand)	2'500
22.11	Ski	Ski Club de Genève	14'000
28.11	Multisports	Association Collectif 1201-1202	5'000
12.12	Arts martiaux	Eaux-Vives Budokan	2'000
20.12	Athlétisme	Stade Genève Athlétisme	8'000
20.12	Water-polo	Genève Natation 1885 (water-polo)	10'000

150'000

Département Sports et Sécurité

Rapport sur les comptes 2006

Annexe 7

Service des Sports - subventions 2006

Subventions pour favoriser l'organisation de manifestations sportives

Date	Sport	Club ou société	Frs
27.01	Football	US Chêne Eaux-Vives	2'000
27.01	Hippisme	SA de la Pallanteri	1'300
27.01	Gymnastique	Association Genevoise de Gymnastique	1'000
27.01	Hippisme	Cercle Hippique d'Avusy	1'200
27.01	Course	Association du Derby des Bois	500
27.01	Hippisme	Société Hippique d'Evordes	1'000
27.01	Hippisme	Club Hippique l'Eperon	1'500
27.01	Natation	Genève Natation 1885	4'000
27.01	Hippisme	Groupement Régional Gessien	1'500
27.01	Pétanque	Pétanque La Genevoise	2'500
01.02	Football	Tournoi interservices de football	6'250
27.02	Hippisme	Club Equestre de Crête	1'200
27.02	Hippisme	Haras de Saint-Georges (615 Euros)	972.19
27.02	Hippisme	Syndicat Chevalin de Genève	1'000
27.02	Cynologie	Société Lémanique des Courses de Lévrier	3'000
01.03	Hockey s/glace	Groupement Sportif des Sapeurs-Pompiers	1'500
02.03	Fléchettes	Geneva Darts League	1'000
02.03	Cyclisme	Association Cyclotour du Léman	5'000
09.03	Tir à l'arc	Compagnons de l'Arc	3'000
09.03	Bowling	Tournoi interservices de bowling	1'490
14.03	Cynologie	Société canine de Genève	700
17.03	Bowling	Tournoi interservices de bowling - supplément	970
22.03	Alpinisme	Association Genève Escalade	2'000
22.03	Gymnastique	FSG Jussy	1'500
23.03	Gymnastique	Société de Gymnastique de Soral	500
23.03	Gymnastique	Chêne Gymnastique Genève	1'000
27.03	Cyclisme	La Classique Genevoise	500
03.04	Disc Golf	Disc Golf Genève	2'500
03.04	Cyclisme	Les Amis de Jean Brun	1'800
04.04	Cyclisme	Vélo Club de Lancy	5'000
10.04	Pétanque	Pétanque du Camp	2'500
12.04	Hippisme	Club du Manège de Corsier	1'000

Service des Sports - subventions 2006

Subventions pour favoriser l'organisation de manifestations sportives

24.04	Handicap	Assoc. Tour du Léman en fauteuil roulant	500
24.04	Tennis	Assoc. Régionale Genève Tennis	5'000
24.04	Chasse	Société de Chasse Saint-Hubert	800
24.04	Motocyclisme	Motocross Club Les Meyrinos	5'000
25.04	Tennis de table	Club de tennis de table ZZ Lancy	1'000
25.04	Squash	Squash Club de Genève	4'000
26.04	Pétanque	Pétanque Les Falaises	2'000
26.04	Pétanque	M. Christin - tournoi interservices de pétanque	550
09.05	Hippisme	Cercle Hippique de Corsinge	1'000
09.05	Hippisme	Club hippique de la Chaumaz	1'500
09.05	Hippisme	Société hippique de Vandoeuvres	2'000
11.05	Echecs	Club d'Echecs des Cavaliers Fous	2'000
16.05	Natation	Genève Natation 1885	5'000
16.05	Pétanque	Club Montagnard Ouvrier	1'000
18.05	Volleyball	Chênois Volleyball Club	3'000
22.05	Bridge	Bridge Club des Bergues	1'500
23.05	Hippisme	Société d'Attelage de Genève et environs	1'000
13.06	Marche	Association suisse de sous-officiers	800
10.07	Basketball	Swiss Basketball	8'000
18.07	Pétanque	Club de pétanque du Bois-de-la-Bâtie	3'000
18.07	Hippisme	Les Ecuries de la Champagne	600
18.09	Hippisme	Haras de Saint-Georges (615 Euros)	984.49
18.09	Motocyclisme	Norton Sport Club Genève	2'000
20.09	Gymnastique	Chêne Gymnastique Genève	1'000
25.09	Cyclisme	Club de VTT VeryBike	2'000
26.09	Voile	Club Nautique de Versoix - section voile	2'000
16.10	Cyclisme	Vélo Club de Lancy	2'000
24.10	Football de table	CFT Saloon Genève	1'000
06.11	Hippisme	Concours Hippique International	5'000
08.11	Patinage	Office du Tourisme Genève - patinoire de Noël	50'000
20.11	Water-polo	Genève Natation 1885 - section water-polo	4'000
20.11	Pétanque	Pétanque La Genevoise	2'000

182'116.68

Département Sports et Sécurité

Rapport sur les comptes 2006

Annexe 8

Service des Sports - subventions 2006

Subventions pour faciliter l'accès gratuit aux manifestations

Date	Sport	Club ou société	Frs
27.01	Natation	Genève Natation 1885	1'000
03.03	Basketball	Ligue Nationale de Basket	8'500
16.05	Natation	Genève Natation 1885	5'000
18.05	Volleyball	Chênois Volleyball Club	3'000
24.05	Tennis	Tennis Club Onex	3'000
28.06	Hippisme	Manège de la Gambade	1'000
28.06	Ski de fond	Club de Ski Nordique Stella Alpina	1'000
05.07	Volleyball	AGVB - tournoi des 8 Nations	20'000
07.12	Tchoukball	Association genevoise de Tchoukball	12'000
18.12	Volleyball	AGVB - tournoi des 8 Nations - supplément	4'000
20.12	Natation	Genève Natation 1885	1'500
			60'000

Département Sports et Sécurité

Rapport sur les comptes 2006

Annexe 9

Service des Sports - subventions 2006

Subventions pour manifestations extraordinaires

Date	Sport	Club ou société	Frs
27.01	Echecs	Club des Amateurs d'Echecs	15'000
27.01	Rugby	Les Helvètes de Genève	15'000
27.01	Cross	Club Hygiénique de Plainpalais	15'000
03.03	Basketball	Ligue Nationale de Basket	2'500
28.06	Multisports	Association genevoise des Sports	10'000
05.07	Volleyball	AGVB - Tournoi des 8 Nations	10'000
21.08	Aviron	Société Nautique de Genève - section aviron	2'500
21.11	Cross	Club Hygiénique de Plainpalais	5'000
15.12	Motocyclisme	Supercross de Genève	20'000
18.12	Volleyball	AGVB - Tournoi des 8 Nations	5'000
			100'000

Département Sports et Sécurité

Rapport sur les comptes 2006

Annexe 10

Christiane Olivier
36 Bourg de Four
1204 GENEVE

Monsieur
Pierre Maudet
Conseiller administratif
Chargé du département de
l'environnement urbain et de la
sécurité
4 rue de l'Hôtel de Ville
1204 GENEVE

Genève, le 10 juillet 2007

Concerne : Comptes 2006 – Département anc. Sports et Sécurité
Service du domaine public

Monsieur le Conseiller administratif,

Lors de l'examen des comptes 2006, la commission des finances dont je faisais partie, a auditionné le magistrat M. André Hediger accompagné de ses chefs de service. Plusieurs questions ont été soulevées, entre autres celles concernant le fonctionnement du service du domaine public et plus particulièrement celles relevant des subventions relatives à des prestations en nature (p. 198 des comptes budgétaires et financiers 2006). Demande a été faite de pouvoir obtenir le détail des lignes du compte 4007 365 – subventions accordées –institutions privées- pour un total de 6'069'052.40.

A réception de cette longue liste (36 pages) la commission des finances s'est interrogée quant à l'opportunité de ces exemptions de taxes ainsi qu'au choix des destinataires.

En ma qualité de chargée du rapport sur les comptes du département anc. Sports et Sécurité, j'ai été mandatée par la commission pour vous faire part de ces interrogations et réflexions.

C'est ainsi que nous avons pu relever, dans cet inventaire, des gratuités accordées concernant 87 cafés-restaurants, 13 coiffeurs, 19 pharmacies, et autres épiceries, boutiques etc.

Mais ce qui a frappé la commission c'est l'exemption de taxes pour l'usage du domaine public accordée à des cirques et/ou manifestations, d'un montant important tels que : Cirque Knie de Frs. 1'155'595.80 - Cirque Knock de Frs. 553'758.80 - Circus Pajazzo de Frs. 102'985.40 - Arte Equus Caballus de Frs. 403'412.50 -

GCG Cinéac de Frs. 57'620.00 - Live Music productions : Frs. 777'870.00 (à moins que cette dernière n'ait participé à une manifestation organisée par la Ville).

En effet, si nous considérons qu'il est tout à fait approprié et qu'il a toujours été dans la règle de soutenir des associations ou organisations à but non lucratifs, les partis politiques etc, ainsi que d'exempter des manifestations gratuites à caractère public organisées par la Ville de Genève elle-même ou ses différents services, on peut s'interroger sur des gratuités accordées à des commerces, sociétés, et/ou organisations, à but purement commercial. Dans ce contexte nous souhaiterions connaître qu'est-ce qui a présidé au choix de ces différents bénéficiaires et sur quelle base ces accords ont été passés.

Car la véritable question sous-jacente concerne la justification même de ces exemptions. Tout en sachant que notre municipalité doit pouvoir s'impliquer dans la vie de notre cité et en soutenir le pôle économique, la commission des finances est consciente qu'il s'agit là d'un manque à gagner important pour la Ville de Genève, (quelques 5 mio). Il nous est apparu important qu'une réflexion puisse se faire à ce sujet et nous ne doutons pas que vous nous tiendrez informés de votre position quant à la politique que vous entendez mener par rapport à ces prestations.

Bien que ne siégeant plus au Conseil municipal je reste chargée du rapport sur les comptes 2006 du département anc. Sports et Sécurité, rapport que je déposerai début août. Afin de pouvoir y inclure cette partie du dossier, je vous saurai gré de bien vouloir adresser votre réponse à mon adresse privée, avec copie à l'actuel président de la commission des finances ainsi qu'à M. G. Deshusses, ancien président.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller administratif, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Christiane Olivier

Département Sports et Sécurité

Rapport sur les comptes 2006

Annexe 12

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN
ET DE LA SÉCURITÉ

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

VILLE DE
GENÈVE

Madame
Christiane Olivier
36 Bourg de Four
1204 GENEVE

Genève, le 16 juillet 2007
FB/mr

Objet Comptes 2006 - du Département des sports et de la sécurité

Le Conseiller administratif
Pierre Maudet
pierre.maudet@ville-ge.ch

Madame,

Par lettre du 10 juillet 2007, vous avez attiré mon attention sur le nombre important de gratuités accordées, essentiellement en matière d'usage accru du domaine public, par l'ancien magistrat en charge du Département des sports et de la sécurité.

Partageant certaines réflexions de l'ancienne commission des finances, j'ai décidé de revoir un certain nombre de gratuités accordées par le passé. Je ne manquerai pas, le moment venu, d'en informer les représentants de l'actuelle commission des finances, à laquelle j'adresse copie de la présente.

Veuillez croire, Madame, à mes sentiments les meilleurs.



Pierre Maudet

Copie à M. Jean Marc Froidevaux, Président de la commission des finances

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE 3903, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 410 24 70
F +41(0)22 410 24 71

WWW.VILLE-GE.CH
WWW.GENEVE-CITY.CH
TPB BUS 36 (ARRÊT BOURG-DE-FOUR)

0121A 0110000-01 1207 7000000

Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

Rapport de M. Alexis Barbey

La commission s'est réunie le 30 mai 2007, sous la présidence de Mme Annina Pfund, remplaçante de M. Gérard Deshusses, afin d'étudier les comptes budgétaires et financiers ainsi que le rapport d'activité du Contrôle financier.

MM. Aegerter et Kanaan ont suppléé M. Tornare qui n'était pas disponible pour cette séance.

Auparavant, elle s'était réunie le 2 mai 2007 pour examiner le rapport de gestion du Conseil administratif, en présence du magistrat.

Le rapporteur remercie M. Didier Grosrey dont les notes de séance empreintes de précision l'ont grandement aidé dans son travail.

Examen du rapport de gestion du Conseil administratif

Cette séance qui couvrait l'ensemble des départements a fait l'objet de questions et de réponses très intéressantes de la part du Département des affaires sociales. Le lecteur intéressé pourra les trouver en annexe au présent rapport.

Page II-7 Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes

Un-e Commissaire demande si le 0,7% a été atteint.

M. TORNARE indique que l'on se trouve à 0,5%. Il précise que le résultat est en l'occurrence meilleur que celui obtenu par l'Etat.

Page III-138

Un-e Commissaire demande si la nourriture biologique est accessible en quantité suffisante et au même prix que les repas traditionnels.

Mme Irminger indique que les produits biologiques représentent un surcoût de 30 % dans les achats de marchandises. La capacité d'approvisionnement est en outre insuffisante. C'est pourquoi il a été décidé de privilégier l'approvisionnement local (ex. label *Genève Terre d'avenir*).

Un-e Commissaire demande ce qu'il en est du label « fourchette verte ».

Mme IRMINGER indique que plus de la moitié des restaurants scolaires sont actuellement labélisés. L'ensemble des restaurants bénéficiera de ce label à l'horizon 2008.

Un-e Commissaire demande quels sont les nouveaux horaires de l'état civil.

Une collaboratrice communique les nouveaux horaires. Elle note que la durée d'ouverture a été augmentée de une heure trente à l'état civil et de une heure à l'arcade des pièces d'identité.

Page III-139 - Cellule 1000 / 1100 (direction et coordination/soutien et conseil au magistrat)

Un-e Commissaire s'étonne de lire que l'objectif a prétendument été rempli alors qu'il s'agissait en fait de combler un retard allant jusqu'à dix ans, concernant les réponses aux objets en suspens renvoyés par le Conseil municipal au département.

M. KANAAN explique que la remarque ne porte pas que sur ce point-là. On considère que l'objectif, globalement, a été atteint.

Page III-141 - Cellule 3300 (...) Publication de lettres d'information des services

Un-e Commissaire demande comment sont distribuées les publications. Combien y en a-t-il ?

M. KANAAN indique que l'on en compte quelques centaines par service. Certaines lettres sont regroupées. Leur diffusion se fait à l'interne. Leur nombre exact peut être communiqué. (*Note du rapporteur : la réponse figure en annexe.*)

III-142 Délégation à la petite enfance - Cellule 1100

Cellule 1200

Un-e Commissaire demande si le système pédagogique est appliqué de manière uniforme.

Mme DE TASSIGNY explique que cela prend des formes différentes, « à la carte » pour certaines institutions. Les adjointes pédagogiques ont des projets communs, ainsi que des projets liés à chaque institution.

Un-e Commissaire observe que les options pédagogiques semblent varier très sensiblement d'une crèche à l'autre.

Mme DE TASSIGNY note que cette remarque est très intéressante. Elle admet qu'il conviendrait de fixer un cadre plus clair dans ce domaine. Des propositions visant à instaurer un « contrat petite enfance » sont à l'étude (projet de motion).

Un-e Commissaire demande ce qu'il en est des négociations concernant la diminution du nombre d'encadrants par enfant.

M. TORNARE note que des courriers ont été adressés aux conseillers d'Etat successifs. Ce dossier reste à l'état de négociations. Des pressions relativement fortes sont exercées par les syndicats. Le nombre d'encadrants dans l'*Union européenne* est fixé à 15. A Genève, ce chiffre pourrait être ramené à 12.

Mme DE TASSIGNY remarque qu'une différence de deux ou trois enfants n'aurait que peu d'incidence sur le budget car la part des parents ne s'élève qu'à 20 ou 25%. Si le Canton décidait d'augmenter le groupe des 3 ans, il n'est pas sûr que la Ville pourrait s'adapter. En effet la question de l'espace serait problématique. On observe que la pression chez les 3-4 ans va plutôt diminuant. Par ailleurs, le manque de personnes diplômées (ratio personnes diplômées / enfants accueillis) est préoccupant. On constate une diminution de la qualité de l'encadrement. Or on ne trouve pas de personnel qualifié sur le marché. Il ne faut donc pas trop bousculer les choses à l'heure actuelle.

Cellule 1200.10

Un-e Commissaire demande des explications sur les *logements de fonction*. Quel est leur nombre et à qui sont-ils destinés ?

Mme IRMINGER, concernant le Service des écoles, indique que 43 logements sont affectés aux responsables de bâtiments.

Cellule 1200.10

Un-e Commissaire demande quel est le montant du budget d'entretien.

Mme IRMINGER indique que le budget, géré par la GIM, s'élève à environ 100 000 francs.

Cellule 2200.10 restaurants scolaires/mise en place d'un nouveau règlement de subventionnement

Un-e Commissaire demande des précisions sur ce point.

Mme IRMINGER explique que jusqu'en 2006 les associations de restaurants scolaires étaient subventionnées sur la base d'un montant par repas servi (1,10.- Fr./ repas servi). Il est apparu que certaines associations ne pouvaient se satisfaire de ce mode de subventionnement. C'est pourquoi les critères ont été modifiés, en tenant compte des excédents de charge. Le subventionnement est soumis à condition.

Page III-146 - Cellule 2200.10 (suite)

Un-e Commissaire, concernant les restaurants scolaires, sollicite une explication quant à l'augmentation globale des subventions versées supérieure à la prévision budgétaire.

Mme IRMINGER explique que le dépassement est dû, premièrement, à l'application du nouveau prix du repas (de 7.- à 7,50 Fr.), reportée à la rentrée 2006 (au lieu de janvier 2006). Deuxièmement, des ouvertures de restaurants ne figurant pas budget 2006 ont été opérées (80 000.- Fr. de salaires par restaurant). De plus, on note une augmentation du contentieux lié à des repas non payés, ayant dû être remboursés aux associations de restaurants scolaires.

Examen des comptes budgétaires et financiers

A part les réponses écrites du département figurant en annexe, les comptes de ce département n'ont pas fait l'objet de commentaires particuliers. Les représentants de l'opposition notent que ces comptes sont conformes aux objectifs, même s'ils ne partagent pas ces derniers. L'absence du magistrat à cette séance est regrettée, mais ses deux directeurs, par la précision de leurs réponses et leurs commentaires, l'ont avantageusement remplacé.

Notons toutefois deux moments du dialogue:

5007000 - 365 EMS Résidences Les Tilleuls et Fort-Barreau

Un-e Commissaire demande une explication complémentaire.

M. AEGERTER explique qu'à l'époque les conventions étaient extrêmement floues quant aux questions d'entretien. Les travaux étaient en définitive à la charge de la Ville, constituant ainsi une aide indirecte à l'OCPA. Depuis deux ans, des discussions sont en cours afin d'obtenir la révision de la convention. Le département souhaite mettre en place une fondation. Il convient également de veiller au versement des loyers impayés.

En conclusion, on peut dire que le dossier se présente plutôt bien.

Page 204

5008000 - 365 FOJ

Un-e Commissaire demande pourquoi les sommes n'ont pas été budgétisées.

M. AEGERTER admet que l'on peut se demander pourquoi « l'on subventionne l'Etat ». Désormais, les conventions sont très détaillées, contrairement à celles conclues dans le passé.

Examen du rapport d'activité du Contrôle financier

A ce chapitre également, c'est la sérénité et l'esprit constructif qui ont présidé aux débats.

3.3.1.1.3 Gestion des absences

Un-e Commissaire demande s'il y a une superposition du contrôle interne avec celui du Contrôle financier.

M. AEGERTER indique que le contrôle interne des services exerce un contrôle général de gestion et de comptabilité. Le contrôle s'exerce également sur les subventionnés (ex. restaurants scolaires). Le secteur de la petite enfance fait l'objet de contrôles très pointus en raison du principe du « déficit budgétisé ». Le contrôle des dépenses et des recettes est en l'occurrence exhaustif et quasi permanent. Il est à noter que les salaires et charges sociales représentent environ 80% des dépenses. Le service a donc une stricte maîtrise de la plus grosse part des dépenses.

Page 11 et 12**3.3.1.1.2 Employés de la Fédération genevoise des institutions de la petite enfance.**

Un-e Commissaire demande si la Ville aurait intérêt à appliquer les recommandations du Contrôle financier (transfert des collaborateurs). Les emplois sont-ils pérennes ?

Un-e Commissaire demande si des économies pourraient être réalisées.

M. AEGERTER remarque que ceci pose des problèmes complexes de gestion de personnel (autant de salaires, autant de rubriques différentes). La centralisation et l'harmonisation du traitement des salaires (respect de la CC) « coûte environ six postes ». Le dispositif actuel a permis de réaliser des économies.

Annexes ment.

Département des affaires sociales

Commission des finances du 2 mai 2007 Questions relatives aux comptes 2006 **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Direction

Page III – 139 / rubrique 2300

Remettre les critères d'examen

(cf. Motion traitée par la CF)

Joindre quelques fiches

Page III – 141 / rubrique 3300

Préciser quelle est la diffusion des lettres.5

Annexes :

« Principes d'attribution des subventions »
Fiches des institutions Carrefour-Rue et CPV

petite-enfance.5

lettre d'information de la Délégation à la petite enfance, destinée au personnel des institutions subventionnées, aux partenaires, à toutes personnes intéressées (presse et CM, notamment).

4 numéros par, de 8/12 pages,
tirés à 1500 exemplaires.

En préparation, le numéro 21 pour juin 2007.

éco.5

lettre d'information du Service des écoles et institutions pour l'enfance, destinée au personnel, aux partenaires et aux personnes intéressées (presse et CM, notamment).

4 numéros par an, de 8/12 pages,
tirés à 750 exemplaires.

En préparation, pour fin mai 2007,
le numéro 18.

seve.5

lettre d'information du Service des espaces verts et de l'environnement, destinée aux collaborateurs, aux partenaires et aux personnes intéressées (CM et presse, notamment).

2 numéros par an, tirés à 500 exemplaires.

En préparation pour juin 2007 le numéro 6.

lettre.5

lettre d'information du Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, destinée au personnel, aux partenaires et aux personnes intéressées, dont presse et CM.

Pas de régularité.

En préparation, **proxi.5** (titre provisoire),
lettre d'information du Service social et de la Délégation à la Jeunesse.

Sortie du numéro 1 prévue en septembre 2007.

Social**Page III – 152 / rubrique 2200**

A combien s'élève le nombre d'appartements d'urgence ?

L'Unité logement temporaire (ULT) gère 71 appartements dans lesquels sont logées 173 personnes dont 46 enfants. Les personnes hébergées sont retenues selon les critères d'attribution suivants :

- situation de grande précarité
- le/la bénéficiaire est à la rue ou sans logement stable
- il/elle accepte un accompagnement social, déterminé sur la base d'objectifs
- être déclaré-e à l'Office cantonal de la population.

Le travail de l'ULT se fait en partenariat avec les diverses institutions sociales. Les logements sont attribués pour une période de six mois, renouvelables.

COMPTE BUDGETAIRES ET FINANCIERS**Direction****Page 149 / rubriques 309 et 314**

Expliquer la nature de ces dépenses et leur différence par rapport au budget.

Rubrique 309

L'écart de CHF 4'334.60 provient de dépenses gérées et comptabilisées par le service des ressources humaines, d'une part sur la **rubrique 309790 pour CHF 2'533.60** pour le cadeau de départ à la retraite d'un collaborateur, et d'autre part sur la **rubrique 309810 pour CHF 1'801.--** pour la prise en charge de cours de formation et de perfectionnement auxquels le personnel peut s'inscrire.

Rubrique 314

Il s'agit de comptes gérés par différents services compétents, sur lesquels nous n'avons aucune maîtrise. Voir ci-après le détail de l'écart de CHF 48'129.62 :

- 1) *Rubrique 314261* C-DSI entretien informatique et télécommunication
+ CHF 1'003.--
- 2) *Rubrique 314270* C-Contrats conciergerie+nettoyage bâtiment admin.
+ CHF 39'278.12
- 3) *Rubrique 314301* C-BAT Entretien bâtiments publics
+ CHF 4'064.10
- 4) *Rubrique 314302* C-ENE Entretien des bâtiments publics
+ CHF 601.60
- 5) *Rubrique 314351* C-BAT Contrats Bât. Publics
+ CHF 3'182.80
CHF 48'129.62

Délégation à la petite enfance

Page 150 / rubrique 469

Quelle est la contribution financière du
Fonds d'équipement communal pour une
place en crèche/garderie ?

1) Il s'agit des frais de maintenance facturés par la DSI à partir de la facture globale Ville de Genève. Celle-ci est répartie en fonction du nombre de PC de chaque service.

2) Ce montant comprend le contrat de nettoyage des locaux occupés par la direction à l'Athénée 7 et le contrat de nettoyage pour la Villa Moynier. Ces contrats ont été négociés et conclus par le service des achats.

3) et 5) Il s'agit des frais d'installation de détecteurs incendie et leur abonnement de maintenance pour la crèche et la maison de quartier à la Promenade de l'Europe. Cette imputation sur la cellule de la Direction a été décidée par le service du Contrôle de gestion.

4) Il s'agit de l'imputation d'une facture relative à un test de l'installation de détection de fumée à la crèche de l'Europe. Là aussi, cette imputation sur la cellule de la Direction a été décidée par le service du Contrôle de gestion.

Lors de création de places en crèches, le **Fonds d'équipement communal (FEC)** verse un montant unique et forfaitaire de **CHF 5'000.-** par place créée.

Cette somme est versée durant l'année où la place est mise en exploitation.

En outre, les conditions d'aides financières de la part du Canton et de la Confédération lors de la création de places sont les suivantes :

Le **Canton de Genève** verse d'une part un montant unique et forfaitaire de **CHF 1'250.-** par place créée. Cette participation est octroyée durant l'année de mise en exploitation de la place.

D'autre part, un montant forfaitaire annuel de **CHF 250.-** est versé pour les places existantes.

Quant à l'**aide fédérale (OFAS)**, cette dernière est limitée à 2 ans et est allouée

selon les conditions suivantes :

1^{ère} année

Sur la base du compte d'exploitation et des statistiques des 12 premiers mois d'exploitation, le versement des montants forfaitaires se monte à :

Places occupées : CHF 5'000.-

Places non occupées : CHF 2'500.-

2^{ème} année

Sur la base du compte d'exploitation et des statistiques de la 2^{ème} année d'exploitation, le versement des montants forfaitaires se monte à :

Places occupées : CHF 5'000.-

Places non occupées : CHF 0.-

3. Rapport du Contrôle financier sur les comptes 2006 et rapport d'activité du Contrôle financier 2006-2007, séance du 30 mai 2007

Audition de M. André Lévrier, directeur et M. Fabrice Raemy, adjoint

La commission des finances exprime son regret de n'avoir pu étudier les rapports du Contrôle financier plus tôt dans l'étude des comptes.

M. André Lévrier présente le rapport du Contrôle financier et regrette également le concours de circonstances qui a fait que cette étude intervient seulement en fin d'étude des comptes. Il accuse une surcharge de travail due au nombre important d'audits commandés. Des discussions internes ont lieu afin que cette situation ne se reproduise plus. Il ajoute que ce rapport de l'organe de révision est tel que le fait une fiduciaire pour les autres communes. De par la loi, le Contrôle financier est habilité à vérifier les comptes de la Ville de Genève, la tenue de la comptabilité, etc. Ce travail est effectué d'après le manuel de révision et d'après les principes comptables admis dans la profession.

Un commissaire remarque que 14 audits n'ont pas encore trouvé de réponse. Il observe une tendance à l'augmentation du retard au cours des dernières années. Il rappelle que la commission est chargée d'approuver les comptes. Dans le cas du Service des acquisitions foncières c'est un peu la pagaille. Il souligne que le Conseil administratif ne doit pas être servi en premier. Les audits demandés par l'exécutif peuvent être prétexte à détourner l'attention. Il déclare qu'il élève une protestation à ce niveau-là. Il estime que la mission première du Contrôle financier n'est pas actuellement remplie. La discussion s'engage sur la manière de fonctionner du Contrôle financier. Un commissaire rappelle que ce service est indépendant et s'organise comme il l'entend. M. André Lévrier signale qu'il a préparé un projet pour un nouveau règlement, actuellement en consultation auprès de la Direction des finances.

La commission passe à l'étude du rapport du Contrôle financier sur les comptes 2006.

M. André Lévrier souligne que certaines remarques persistent d'une année à l'autre. Au sujet des centimes additionnels, la Ville de Genève n'a aucun moyen de contrôler les dossiers fiscaux; il est donc impossible de vérifier une somme d'environ 700 millions de francs, représentant la majorité des recettes de la Ville de Genève.

L'évaluation des actions nominatives de la BCGe qui figurent au patrimoine administratif pour une valeur d'acquisition de 149,5 millions de francs a été comparée, d'une part, à la valeur des fonds propres selon les comptes annuels 2006 de la banque, s'élevant à 126,5 millions de francs, et, d'autre, à part leur valeur boursière indicative au 31 décembre 2006 et au 2 mai 2007. C'est une photographie au 31 décembre de l'année examinée. Les actions nominatives de la BCGe n'étant cessibles qu'à d'autres collectivités publiques, l'évaluation sur la base de la valeur boursière n'est pas pertinente. La surévaluation est donc de 23 millions de francs.

Un commissaire se demande s'il ne faudrait pas corriger les comptes en fonction de ces 23 millions de francs. M. André Lévrier confirme que la commission des

finances pourrait corriger ces comptes. La valeur des fonds propres de la banque augmentant chaque année, cette surévaluation va s'estomper et peut-être disparaître.

Bilan

M. André Lévrier commente le bilan. Parmi les placements, certains actifs ne sont pas des liquidités (les immeubles en particulier). L'aspect «patrimoine financier» est donc à nuancer.

Une commissaire demande à quel moment le patrimoine a été évalué. Une nouvelle évaluation ne devrait-elle pas être opérée?

M. André Lévrier indique que la plupart des évaluations, hormis les titres, correspondent aux valeurs d'acquisition. Concernant les débiteurs, toutes les factures impayées au-delà de trois mois sont provisionnées à 100%. Quant au patrimoine administratif (par exemple Musée d'art et d'histoire), le Contrôle financier ne considère pas qu'il a une valeur, car la Ville ne peut s'en séparer. En revanche, un processus d'évaluation d'une part du patrimoine immobilier est en cours. Des experts ont été auditionnés sur la question du choix de la méthode. Cette expertise a été demandée car la valeur intrinsèque des immeubles locatifs ne repose pas sur un mode de calcul satisfaisant. Lorsqu'elle aura été déterminée, la valeur correcte sera portée au bilan sous «fonds propres».

Une commissaire s'interroge sur l'impact d'une éventuelle sous-évaluation du patrimoine sur la capacité d'emprunt de la Ville de Genève. M. André Lévrier indique que le «rating» de la Ville est actuellement de AA-, et que les prêteurs potentiels connaissent la valeur de ces biens.

Compte de fonctionnement par nature de l'exercice 2006 comparé à 2005

Un commissaire remarque que la compensation financière aux communes françaises a passablement augmenté. M. André Lévrier répond que la procédure d'évaluation n'est pas connue.

Un commissaire demande une explication complémentaire sur les «dédommagements des cantons». Une réponse écrite est attendue.

Un commissaire demande si les ouvrages d'art sont propriété de la Ville? M. André Lévrier indique que les ouvrages n'appartiennent pas à la Ville, bien que celle-ci soit chargée de l'entretien. Depuis de nombreuses années, les factures adressées à l'Etat demeurent impayées.

Valeur intrinsèque des immeubles locatifs

La valeur de 1827 millions de francs sera réévaluée.

Titres en portefeuille

Concernant la SECSA, l'évaluation du bilan est désormais correcte.

Fonds spéciaux 2006

Une membre de la commission aimerait savoir si chaque fonds spécial fait l'objet d'un règlement spécial. Si oui, qui l'édicte? M. André Lévrier remarque que le fonds peut être affecté à un but particulier. Le Conseil administratif a décidé que le capital des fonds ne devait désormais plus être entamé, sauf cas exceptionnel.

Malgré les réserves, notamment sur la surévaluation des actions de la BCGe, le Service du contrôle financier recommande l'approbation des comptes annuels 2006 de la Ville de Genève.

Le rapport d'activité du Contrôle financier porte sur des audits des années 2005 et 2006. Ils ne concernent pas directement les comptes 2006.

Services contrôlés dont les audits figurent dans le rapport:

- Délégation à la petite enfance, exercice 2006;
- Rapport complémentaire sur trois institutions de la petite enfance, exercice 2006;
- Service des opérations foncières, exercice 2006;
- Gestion de la TVA dans les services.

D'autres services audités dont les rapports n'étaient pas encore finalisés figureront au rapport 2007. Ce sont:

- Service des assurances, exercice 2006;
- Les bibliothèques et discothèques municipales, exercice 2006;
- Service de la comptabilité générale et du budget, exercice 2005;
- Direction des systèmes d'information, exercice 2006;
- Direction des finances;
- Taxe professionnelle, exercice 2006;
- Service des pompes funèbres, exercice 2006;
- Service d'urbanisme, exercice 2006;
- Délégation à la jeunesse, exercice 2006;
- Service du génie civil, exercice 2006;
- Administration centrale, exercice 2006;
- Service des ressources humaines, exercice 2006;
- Musée d'art et d'histoire, exercice 2006;
- Service de l'Energie, exercice 2006.

Les principales remarques faites sur ce rapport portent sur des problèmes de gestion «amateur» des comités de crèches, engendrant un examen complémentaire pour certaines d'entre elles. Des recommandations ont été faites et les petits dysfonctionnements devraient disparaître.

Une commissaire souhaite une explication complémentaire au sujet de factures n'ayant pas fait l'objet d'un bon de commande. M. Lévrier indique que cela concerne des cas pour lesquels il n'a pu être établi qu'il y avait eu une commande. En fait, il se peut que ces commandes aient été passées oralement.

Répondant à un commissaire, M. Lévrier indique que le Service des opérations foncières a été restructuré et transformé en Unité des opérations foncières et que le processus d'acquisition a complètement changé. Si les procédures mises en place à

la suite de «l'affaire du 25, rue du Stand» sont respectées, il ne devrait plus y avoir ce genre de problèmes. Il faut signaler qu'aucune malversation n'a été relevée.

A la suite de cette audition, quelques questions sont restées sans réponse.

La séance se poursuit avec l'étude du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement qui fait l'objet d'un rapport détaillé.

Discussion et votes, séance du 13 juin 2007

C'est sous la présidence de M. Jean-Marc Froidevaux, nouveau président, que la commission des finances entame la discussion sur les comptes 2006.

Une récapitulation des réponses reçues et manquantes permet à la commission de faire le point sur l'état de l'étude des comptes et d'envisager de voter. Selon certains, il manquerait encore quelques réponses. Au vote, par 9 oui (2 AGT, 3 Ve, 2 DC, 2 UDC) contre 3 non (S) et 3 abstentions (1 R et 2 L), la commission est d'accord de passer au vote.

Le débat est ouvert pour les prises de positions des partis.

Le représentant de l'UDC déclare que son groupe, n'ayant pas approuvé le budget 2006, s'abstiendra lors du vote sur les comptes. Constatant que les comptes sont correctement établis et ne voulant pas pénaliser la Ville, il ne souhaite pas s'y opposer.

Un membre d'AGT annonce que son groupe votera les comptes. Il note qu'il ne faut pas mettre la Ville en difficulté. Il rappelle cependant qu'il avait estimé au moment du budget qu'il n'y avait pas de raison de serrer à ce point la ceinture du personnel. Le boni a montré que cette estimation était fondée.

Une représentante des Verts déclare qu'ils voteront les comptes. Elle souligne qu'aucune anomalie ne justifie de ne pas les approuver. Elle remarque toutefois que les Verts ont des réserves sur certaines charges (augmentation du compte des débiteurs douteux, provisions imposées par le Canton, etc.).

Une commissaire socialiste souligne que le nombre de contrats de travail temporaire est trop élevé. Mais elle observe qu'aucune anomalie ne justifie de ne pas approuver les comptes. Toutefois, les socialistes s'abstiendront aujourd'hui lors du vote. En revanche, lorsque toutes les réponses auront été fournies, le groupe socialiste votera favorablement en séance plénière.

Un membre du groupe DC déclare que son groupe s'abstiendra. Il rappelle que le PDC n'avait pas approuvé le budget 2006. Il souligne que le boni de 76 millions de francs s'accompagne d'un excédent de charge de 50,5 millions. En outre, la dette très élevée (1,720 milliard de francs) augmente de 5 millions de francs. Il rappelle que M. Pierre Muller et ses services avaient trouvé 65 propositions de réduction de charge, pour un montant de 77,5 millions. Dès lors, le Conseil administratif aurait pu, indépendamment des bons résultats, réaliser des économies puisqu'il est possible - de l'avis même des services - de faire aussi bien avec moins.

Un représentant du groupe libéral salue le travail réalisé par le département des finances. Toutefois, les libéraux, qui n'avaient pas accepté le budget, n'approuvent pas davantage les comptes. Il rejoint le porte-parole du PDC quant aux chiffres. Il ajoute qu'il juge la taxe communale fiscalement aberrante. Il souligne que le boni est le fruit d'une situation économique exceptionnelle, qui aurait dû engendrer des excédents de recettes largement supérieurs. Au regard des investissements qui devront être opérés dans le futur, les provisions sont dérisoires.

Il relève que les charges de personnel demeurent extrêmement élevées et rejoint la représentante socialiste pour dire que le nombre de contrats temporaires est beaucoup trop élevé au regard des recommandations du *personal stop*. L'augmentation des groupes 31 «Biens, services et marchandises» est d'autant plus regrettable qu'elle intervient au terme d'une année d'effort de la Ville dans ce domaine. Il souligne que l'abstention libérale en commission et en séance plénière témoignera de la grande inquiétude du groupe.

Une discussion s'engage sur la confidentialité des rapports du Contrôle financier, certains nouveaux commissaires aux finances qui n'ont pas eu ce document regrettent de n'avoir pu l'étudier avant le vote des comptes.

Comme chaque année, des remarques sont faites sur les difficultés rencontrées lors de l'étude des comptes: les réponses attendues qui n'arrivent pas, l'arrivée tardive du rapport du Contrôle financier, les magistrats pas aussi disponibles que la commission l'aurait souhaité, etc.

Vote des arrêtés

Le président fait voter l'arrêté I et par 5 oui (2 AGT, 3 Ve), 0 non, 10 abstentions (3 S, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC), cet arrêté est accepté.

Le président fait ensuite voter l'arrêté II et, par 5 oui (2 AGT, 3 Ve), 0 non, 10 abstentions (3 S, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC), cet arrêté est accepté.

Malgré une majorité d'abstentions, la commission propose au Conseil municipal d'approuver la proposition PR-543 concernant le rapport de gestion à l'appui des comptes 2003, en acceptant les deux arrêtés.

Le Conseil administratif vous présente deux projets d'arrêtés: le premier se rapportant aux dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement et le deuxième a trait à l'approbation des comptes annuels de la Ville de Genève et de son bilan établis au 31 décembre 2006.

PROJET D'ARRETE I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2006;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:**Article unique.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 137 014 650,47 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.*PROJET D'ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:**Article premier.* – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2006 est approuvé pour les montants suivants:

	<i>Fr.</i>
charges	1 111 415 934,86
sous déduction des imputations internes de	77 859 211,15
soit un total des charges nettes de	<u>1 033 556 723,71</u>

revenus	1 187 607 426,87
sous déduction des imputations internes de	<u>77 859 211,15</u>
soit un total des revenus nets de	1 109 748 215,72

Excédent de revenus 76 191 492,01

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Art. 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2006 est approuvé pour les montants suivants:

	<i>Fr.</i>
a) patrimoine administratif	
dépenses	89 890 135,37
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	<u>6 328 330,90</u>
investissements nets	83 561 804,47
b) patrimoine financier	
dépenses	7 958 156,72
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	<u>- 6 262,00</u>
investissements nets	7 964 418,72
c) total	
dépenses	97 848 292,09
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	<u>6 322 068,90</u>
investissements nets	91 526 223,19

Art. 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

	<i>Fr.</i>
a) patrimoine administratif	
investissements nets	<u>83 561 804,47</u>
amortissements	65 502 804,80
amortissements complémentaires	+ 0,00
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+ 76 191 492,01</u>
autofinancement	141 694 296,81
excédent de financement	58 132 492,34
b) patrimoine financier	
investissements nets	<u>7 964 418,72</u>
amortissements (autofinancement)	<u>1 566 030,96</u>
insuffisance de financement	6 398 387,76

c) total	
investissements nets	91 526 223,19
amortissements	+ 67 068 835,76
amortissements complémentaires	+ 0,00
excédent de revenus de fonctionnement	+ 76 191 492,01
autofinancement	<u>143 260 327,77</u>
excédent de financement	51 734 104,58

Art. 4. – Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 76 191 492,01 francs est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2006 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 512 139 632,90 francs dans la composition suivante:

Fr.

Actif

Patrimoine financier (natures 10 à 13) (Après déduction de 149 271 567,70 francs provisions pour pertes sur débiteurs et pour fluctuations de cours des titres nature 24)	1 501 622 924,43
Patrimoine administratif (natures 14 à 17) (Après déduction de 120 000 francs, provision perte sur prêt, nature 24)	<u>1 010 516 708,47</u>
Total de l'actif	2 512 139 632,90

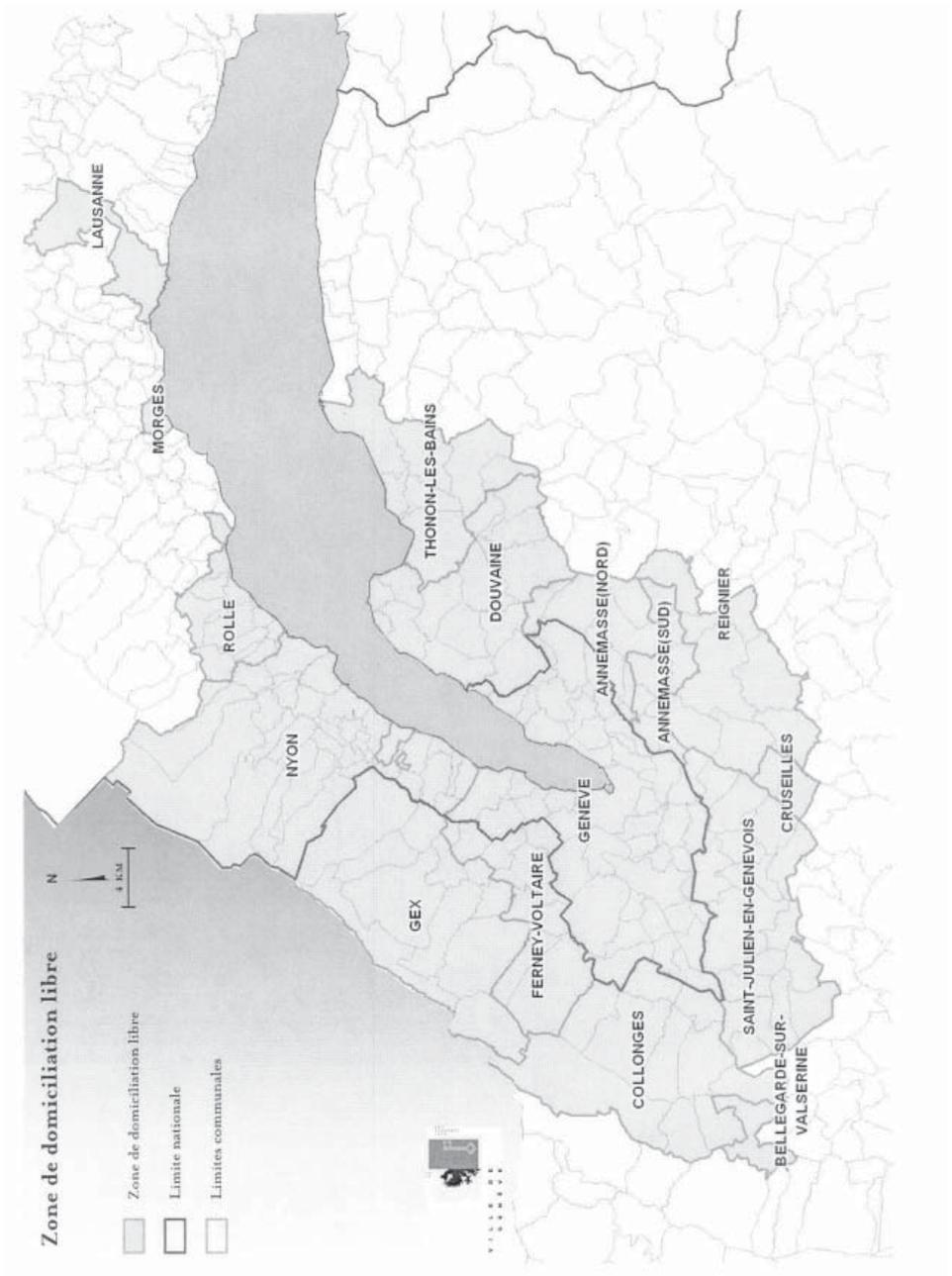
Passif

Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	180 001 815,51
Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	1 720 000 000,00
Engagements envers des entités particulières (nature 23)	53 092 510,45
Provisions (nature 24)	98 217 328,25
Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	11 104 014,54
Fortune nette (nature 29)	<u>449 723 964,15</u>
Total du passif	2 512 139 632,90

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2006 à 19 961 184 francs.

Annexes:

1. Présentation des Comptes 2006 (à consulter sur IntraCM/documents/ annexes aux propositions et rapports)
2. Carte de zone de domiciliation libre
3. C2006 - Réponses du SRH
4. C2006 - Réponses de l'ACE





COMPTES 2006

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
COMMISSION DES FINANCES
15 MAI 2007

1. DOMICILIATION

Le 28 juin 2006, le Conseil acceptait les termes du protocole d'accord (Conseil administratif et partenaires sociaux ACAM et CP) ainsi que la nouvelle délimitation des zones de domiciliation des collaborateurs de la Ville de Genève, tels qu'ils lui ont été proposés par le groupe de travail "domiciliation".

Le but de ce Protocole était d'élargir la zone de domiciliation des fonctionnaires et auxiliaires fixes de la Ville de Genève prévue à l'article 28 du Statut du personnel de l'administration municipale, laquelle s'étendra à une partie du canton de Vaud ainsi que dans les départements de France voisine.

Procédure :

1. Une demande d'élection de domicile hors du territoire genevois, mais dans la zone autorisée et définie par la carte, doit faire l'objet d'une annonce écrite adressée au Service des ressources humaines par la voie hiérarchique. Cette annonce devra mentionner spécifiquement le lieu du domicile souhaité, soit les noms des villages/villes, communes, communautés de communes et districts. Le Service des ressources humaines confirmera, par écrit, l'autorisation de domiciliation hors du canton de Genève octroyée par le Conseil administratif. Toute modification ultérieure devra comme à présent lui être annoncée.

2. Par contre, toute requête portant sur un domicile situé hors des zones autorisées, devra faire l'objet d'une demande d'autorisation exceptionnelle adressée au Service des ressources humaines en vue de sa soumission au Conseil administratif. Une commission de domiciliation, présidée par le Directeur général soussigné, fera office d'autorité de conciliation et pourra être sollicitée pour l'examen de ces requêtes par le Service des ressources humaines ou le Conseil administratif.

Statistiques :

La domiciliation du personnel de la Ville de Genève est la suivante en 2006 et 2005

Domicile	Année 2006 (au 31.12)		Année 2005 (au 31.12)	
Genève	2133	1337	2173	1354
Vaud	52	28	43	25
Autres cantons	6	5	9	2
France	208	102	186	84
Total :	2399	1472	2411	1465
	3871		3876	

Seuls les fonctionnaires et auxiliaires fixes sont concernés par la restriction de domiciliation.

Domicile	Année 2006 (au 31.12)		Année 2005 (au 31.12)	
	↑	↑	↑	↑
Genève	1886	925	1906	930
Vaud	44	19	40	19
Autres cantons	3	1	6	-
France	188	87	173	76
Total :	2121	1032	2125	1025
	3153		3150	

En 2006, 89.15 % des fonctionnaires et auxiliaires fixes sont domiciliés sur le territoire cantonal. Ce taux monte à 91.28 % si nous tenons compte de la domiciliation sur le territoire national.

Les domiciliations des fonctionnaires et auxiliaires fixes en France ont augmenté entre 2005 et 2006 de 10,44 %.

2. ANTENNE SOCIO-PROFESSIONNELLE

Le nouveau règlement pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle, dont le but est d'instaurer un Fonds municipal de lutte contre le chômage de longue durée, a été validé au mois de juillet 2005 par le Conseil administratif. La mise en œuvre a débuté en septembre 2005 et a permis l'ouverture d'une antenne socioprofessionnelle regroupant des collaborateurs-trices du Service des ressources humaines et du Service social.

Le Service des ressources humaines établit annuellement un rapport sur le fonds chômage. En 2007, le Service des ressources humaines en collaboration avec le Service social établira à la demande de la Commission des finances, un bilan sur la structure mise en place.

3. FORMATION GROUPE 309 – CELLULE A01000 (-1'589'654.84)

Ce chapitre enregistre notamment le budget relatif à la formation soit Fr. 1'600'000. Les dépenses sont ventilées dans les centres de coût des différents services. La formation a représenté en 2006 un coût de fr. 1'188'572.31

4. REMBOURSEMENT SALAIRE GROUPE 436 – CELLULE A01050

Ce chapitre enregistre notamment le budget relatif aux remboursements des assurances suite à des absences pour accident, invalidité, service militaire et maternité. Les dépenses sont ventilées dans les centres de coût des différents services.

Récapitulatif global des remboursements avant ventilation :

	budget 2006	Comptes 2006
accident	1'700'000	2'761'295
invalidité	150'000	385'029
service militaire	450'000	272'812
Maternité	150'000	656'957
	2'450'000	4'076'093

Genève, le 16 mai 2007

SRH / DF

S:\Data\Admin\srh\Administration\Budgets_Comptes\2006\Comptes\C2006_Ecarts_déf_comptes.doc



Réponses aux questions de la Commission des finances – Comptes 2006

Objectif 21000.01 **Reformuler l'objectif et le commentaire**

Clarifier les rôles et les missions des différents actrices et acteurs impliqués dans la mise en place du développement durable en Ville de Genève en particulier pour ce qui concerne le plan directeur communal.

Pendant l'année 2006, les missions des différents groupes composant la structure Agenda 21 adoptée par le Conseil administratif le 20 octobre 2004 ont été clarifiées. Notamment, une règle métier précisant le rôle des correspondant-e-s Agenda 21 a été rédigée et intégrée dans le projet REPAIR.

Cette clarification permet une meilleure circulation de l'information, une meilleure connaissance des attentes et des besoins des services, une vue d'ensemble des projets en lien avec le développement durable ainsi que le renforcement de la transversalité (mise en valeur des démarches communes, collaborations inédites, diminution des doublons...) également avec les acteurs externes (population, entreprises, associations, etc.).

En 2005, la Ville de Genève a entrepris l'élaboration de son troisième plan directeur communal intitulé «Renouveau urbain». Afin de ne pas multiplier inutilement les structures tout en permettant la transversalité nécessaire, ce projet est traité par les organes déjà mis en place pour l'Agenda 21.

Le pilotage politique est ainsi assuré par la Délégation à l'Agenda 21. Un groupe composé des directeurs et directrices membres de la Délégation à l'Agenda 21, placé sous la présidence du Directeur général, a été créé. Ses missions sont de statuer sur les enjeux stratégiques liés à l'élaboration du plan directeur communal, préparer les décisions politiques et organiser la mise en oeuvre de ces dernières. Le service d'urbanisme mène ce projet, assisté par le groupe Actions 21 et les services concernés. L'Unité Agenda 21 en particulier est chargée d'organiser le monitoring du plan directeur communal.

Objectif 1750.01 **Quelles sont les améliorations qui seront apportées à la messagerie des membres du Conseil municipal ?**

La Direction des systèmes d'information nous a fait savoir qu'elle y travaille et que la liste des nouvelles options n'est pas encore arrêtée. Elles feront l'objet d'une première présentation lors de la séance de remise des ordinateurs portables au mois de juin.

Combien de fois le Mémorial a-t-il été publié en 2006 et quel est son nombre de pages ?

Du 1er janvier au 31 décembre 2006, le Mémorial a compté 6593 pages + 320 pages environ pour la table des matières qui n'est pas encore imprimée, soit au total 6913 pages.

Le Mémorial est imprimé à 100 exemplaires.

Ligne budgétaire 318400 – Centre de coûts A8001099**Liste des affaires juridiques 2006**

Banque cantonale de Genève

P.-A. Sand Production

Varenne

WWF

25 Stand

Convention d'affichage

Musée Jean Tua

Ludwig Muller SA

André Baldinger

Affaires de personnel (3 dossiers).

Statistique des ventes des cartes CFF en 2006 et taux de TVA appliqué

	Recette	Cartes disponibles pour voyager dans le mois	Cartes vendues durant le mois
Janvier	17'970.-	465	599
Février	13'050.-	420	435
Mars	15'930.-	465	531
Avril	14'230.-	450	474
Mai	17'850.-	465	595
Juin	17'880.-	450	596
Juillet	16'830.-	620	561
Août	14'730.-	620	491
Septembre	20'160.-	600	672
Octobre	21'090.-	620	703
Novembre	19'380.-	600	646
Décembre	9'000.-	620	300
Total	198'100.-	6'395	6'603

La différence entre les cartes disponibles pour l'année et les cartes vendues dans l'année est due aux cartes vendues d'avance.

Du 1er janvier au 30 juin 2006 : 15 cartes journalières disponibles par jour, à 30.-/pce

Du 1er juillet au 31 décembre 2006 : 20 cartes journalières disponibles par jour, à 30.-/pce

Les cartes sont facturées à la Ville avec un taux de TVA de 7.6%.

M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteuse générale (AGT). Je serai très brève. Les comptes 2006 sont largement positifs, tout d'abord grâce à une sous-évaluation des recettes fiscales. En effet, avec le système postnumerando, les comptes 2006 comprennent des impôts encaissés lors des années 2003, 2004 et 2005. Le surplus des recettes paraît important, mais il compense en fait les chiffres plutôt négatifs des années précédentes. D'autre part est comprise dans l'excédent de 76 millions une somme de 23 millions correspondant à la revalorisation des avoirs de la Banque cantonale de Genève. Cette revalorisation est due au système d'évaluation des actions: en effet, les chiffres sont pris en compte au 31 décembre et ils peuvent ensuite être surévalués ou sous-évalués. En définitive, il faut considérer que le boni effectif est donc de 52 millions.

Ces comptes positifs sont aussi la marque que de l'argent n'a pas été dépensé. Le boni, ce n'est pas uniquement des recettes en plus, c'est aussi de l'argent non dépensé. Ces prochaines années, il y aura probablement encore des boni, mais, petit à petit, les évaluations se préciseront et on notera beaucoup moins de différence entre les comptes et le budget.

Voilà les points essentiels à relever. Pour le reste, j'interviendrai peut-être au cours du débat.

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre émanant de l'Alternative, signée de M^{me} Valiquer Grecuccio, Perler-Isaaz et Wenger, demandant que nous reportions le débat sur les comptes, faute d'avoir reçu le rapport spécialisé sur le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. (*Ajouté au Mémorial.*) Je passe la parole à l'un des auteurs de la motion d'ordre, en rappelant toutefois que les comptes doivent être impérativement votés avant la fin septembre. Nous n'avons donc pas d'autre choix que de les voter ce soir...

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'interviens ici au nom de l'Alternative: nous demandons en effet le report du vote de ces comptes 2006, tout simplement parce qu'il manque le rapport sur le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Si nous voulons travailler en toute transparence, si nous voulons que nos rapports soient connus des habitantes et des habitants de notre cité, qui doivent savoir comment nous gérons les deniers publics, il est absolument indispensable de faire figurer dans le rapport sur les comptes le département qui manque actuellement. Faute de quoi, ce serait avoir bien peu de respect pour le travail des commissaires, pour les fonctionnaires qui ont répondu aux questions et surtout pour le magistrat concerné. Nous ne pouvons absolument pas tolérer cela et nous pensons qu'un report doit être décidé. Nous sommes navrés, nous sommes bien conscients des délais normalement fixés à fin septembre, mais il est

déjà arrivé dans ce plénum de demander un report pour des motifs fondés, ce qui est indéniablement le cas ici.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Les Verts abondent évidemment dans le sens de la préopinante, puisqu'ils sont signataires de la motion d'ordre. Je relève ici que l'étude des comptes est le travail de quinze membres de la commission des finances, que ces comptes ont été votés par quinze autres commissaires, puisque nous avons changé de législature, mais qu'il reste tout de même ici soixante-cinq personnes qui n'ont pas connaissance de tous nos travaux. Cela n'est pas acceptable, pour les raisons que M^{me} Valiquier vient d'évoquer. Les magistrats, les services et trente commissaires aux finances ont effectué un travail très fouillé, et il est important que tous ici, chaque groupe, nous puissions discuter sur la base d'un rapport qui soit complet. Sans quoi cela constitue un déni de démocratie.

Le président. Je passe la parole au président de la commission des finances...

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Monsieur le président, j'interviens, non pas comme président de la commission, mais comme représentant du groupe libéral.

Notre groupe regrette évidemment le retard qu'a pris la communication du rapport sur le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Toutefois, il souhaite que la nécessaire efficacité soulignée à l'instant par l'Alternative trouve également place dans nos débats. Renvoyer le vote des comptes n'est pas faire preuve d'efficacité mais plutôt de procrastination. Nous sommes tous prêts à entreprendre ce débat et je crois qu'il doit avoir lieu. Un rapport oral n'est pas incompatible avec nos façons de procéder.

Par ailleurs, chacun des membres de la commission des finances sait que le département des affaires sociales n'a pas posé de problèmes particuliers et qu'il n'y a donc pas de déficit d'information à proprement parler, pas plus qu'il ne s'agit de glisser discrètement quelque chose qu'on voudrait cacher... Au demeurant, nous ne verrions pas quel est l'intérêt des libéraux à cet exercice.

Dans ces conditions, il m'apparaît que la demande de report participe de la légitime mauvaise humeur que d'aucuns, dans ce Conseil municipal, peuvent témoigner, mais qu'elle n'est pas fondée en opportunité. Bien au contraire, nous pouvons nous contenter d'un rapport oral, pour lequel, au demeurant, nous pourrions souhaiter la présence du magistrat, ce d'autant qu'il n'a guère été présent en commission...

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau avait discuté de ce problème. Constatant que nous n'avions pas reçu le rapport en cause – qui a été livré ce matin – nous avons décidé, avec les représentants de chaque parti, puisque chacun d'eux est représenté au bureau, de débattre quand même des comptes ce soir. En effet, nous n'avons pas le choix: il nous faut voter ces comptes avant la fin septembre, à moins de vous coller une nouvelle séance du Conseil municipal, ce que vous ne seriez sans doute pas prêts à accepter...

Il n'y a plus d'intervenants. Je fais donc voter la motion d'ordre demandant de repousser le vote des comptes, auquel cas nous devrions agender une séance supplémentaire un samedi matin...

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 30 non contre 28 oui.

Le président. Apparemment, aucun sous-rapporteur ne souhaite s'exprimer... J'ouvre donc le premier débat.

Premier débat

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs, il apparaît au groupe socialiste que le travail que nous allons faire ce soir est un travail dont on peut dire qu'il sera bancal. Bancal, Mesdames et Messieurs, parce que nous n'avons pas tous les rapports, parce que nous n'avons même pas un rapport oral concernant le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Monsieur le président, je ne vous suis pas quand vous dites que, si nous refusions le débat aujourd'hui, il faudrait convoquer le Conseil municipal avant la fin septembre. En effet, je vous signale que, certaines années, nous avons voté les comptes bien plus tard. De plus, ces comptes sont envoyés à Berne au début du mois de septembre et nous sommes ici plusieurs à savoir que Berne s'en occupe indépendamment de ce que nous faisons. Par conséquent, nous aurions pu nous réunir tout à fait valablement dans le courant du mois d'octobre pour voter les comptes, en ayant tous les documents, ce qui ne sera pas le cas ce soir.

Cette précipitation, Mesdames et Messieurs, nous entraîne dans un débat qui n'aura pas grand sérieux, d'autant moins que le document que nous allons envoyer à Berne restera incomplet. Nous ne savons même pas, à l'heure qu'il est, s'il y a un sous-rapporteur pour ledit département! Travailler de cette manière, pour les miliciens et miliciennes que nous sommes, c'est montrer une absence de responsabilité individuelle, une absence de civisme qui nous effare!

Dans ces conditions, en n'ayant qu'un document incomplet et, qui plus est, en n'ayant pas obtenu du Contrôle financier les réponses que nous souhaitions, nous nous abstenons, alors même que sur le plan politique ces comptes emportent notre adhésion. Nous nous abstenons parce que nous sommes fâchés du déficit démocratique que nous constatons ce soir.

Pour le reste, Mesdames et Messieurs, il y aurait bien des choses à dire, mais nous ne retiendrons que quelques points, que je citerai en vrac. *Le personal stop*, par exemple, voulu par ce Conseil municipal a, il faut le constater, des effets pervers, puisqu'il entraîne une réelle explosion du personnel temporaire dans plusieurs départements. C'est dire qu'on retient de la main gauche ce qu'on laisse aller de la main droite! A ce petit jeu-là, il convient de saluer l'ancien département des sports et de la sécurité qui, lui, n'a engagé aucun personnel temporaire. Mais le fait est qu'on ne pourra pas continuer ainsi, parce que cela revient en quelque sorte à déstabiliser l'emploi au sein de notre administration et cela, nous ne le voulons pas. De deux choses l'une: ou bien le blocage du personnel est réel, ou alors il faut prendre d'autres mesures. Mais jouer sur deux tableaux n'est pas possible à la longue.

J'aimerais aussi aborder la question du budget des investissements. L'année dernière, nous nous sommes octroyé un budget de 100 millions pour différentes réalisations. Il est intéressant de constater que nous avons dépensé en tout et pour tout 91 millions de francs. Sur cette somme, seuls 7 958 156 francs ont été consacrés au patrimoine financier de la Ville. Et quand je parle du patrimoine financier, Mesdames et Messieurs, je ne parle pas encore de logements sociaux. Ici, vous me permettez d'ouvrir une parenthèse. L'autre jour, vous avez majoritairement refusé d'étudier la possibilité de préemption d'une villa sur la rive droite, sous prétexte, disiez-vous la bouche en cœur, que vous préféreriez à toute chose voir le nombre de logements sociaux se développer. A cette occasion, les libéraux ont répété qu'ils étaient contre la municipalisation du sol, ce qui est une vieille rengaine, mais aujourd'hui ils nous ont aussi montré qu'ils étaient pour une réduction des droits démocratiques... En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, il va de soi que ce n'est pas cette politique qui nous permettra de développer le logement social en Ville de Genève.

Et puis, dans la perspective du débat sur le budget 2008, j'aimerais rappeler que réduire l'enveloppe des investissements à 90 millions revient simplement à coller à la réalité de nos possibilités, indépendamment du fait que les investissements concernent le patrimoine financier ou le patrimoine administratif. En réduisant le budget des investissements, nous sommes dans la réalité, compte tenu des conditions qui sont les nôtres et qui ne vont pas changer demain. En effet, pour investir, nous nous appuyons sur des services, notamment celui d'architecture, qui fonctionnent avec une enveloppe donnée et que nous n'allons pas développer pour faire plus et mieux. De même pour les entreprises de construction: celles-ci

ont aussi un plafonnement, du fait des employés et des machines dont elles disposent et des chantiers en cours. Et vous savez tout comme moi que, dans notre ville et dans notre canton, d'énormes chantiers sont ouverts. Par conséquent, nous pouvons toujours voter des crédits, la Ville de Genève peut toujours étudier des projets, ils ne se réaliseront pas demain. Je répète donc qu'une enveloppe de 90 millions – encore faut-il savoir à quoi on va l'attribuer exactement – correspond à la réalité de nos possibilités.

Par ailleurs, le groupe socialiste tient à revenir sur les «compétents» – selon le jargon de la commission des finances – c'est-à-dire les services qui travaillent de façon transversale pour les différents départements, chauffage, énergie et j'en passe. Ces services ventilent eux-mêmes les sommes dépensées dans les différents dicastères, et le groupe socialiste, pour faire court, trouve qu'il est extrêmement difficile d'analyser et de comprendre le fonctionnement de ces «compétents». Cela dit, il fait pleine confiance à notre conseillère administrative pour mettre de l'ordre dans ce domaine. C'est extrêmement important, on ne peut pas continuer ainsi. Alors que les documents fournis par le département des finances sont extrêmement lisibles, et je le saluais l'année dernière, il reste encore à pouvoir analyser le fonctionnement de l'ensemble des services, en particulier ceux dits «compétents».

J'aurais encore beaucoup de choses à dire, mais je pense que vous avez aussi envie d'intervenir, Mesdames et Messieurs, ne serait-ce que pour me rétorquer que les libéraux sont hyperdémocratiques... Je me contenterai donc d'aborder un dernier point, qui a trait au Contrôle financier. Celui-ci a pris, cette année, des libertés qu'il n'avait pas le droit de prendre, en choisissant, sans demander l'avis de personne à ma connaissance, d'analyser les comptes 2006 et de rendre son rapport à la date qui lui plaisait! Cela a contraint la commission des finances à étudier les comptes 2006 avant même que d'entendre ledit Contrôle financier. Mesdames et Messieurs, cette manière de faire revient à mettre la charrue avant les bœufs et cela nous a gravement perturbés dans notre travail. Cette liberté prise par un service, quel qu'il soit, est inadmissible. Nous l'avons dit au responsable du Contrôle financier et je le répète ici: il convient dorénavant de mettre de l'ordre dans ces affaires-là également!

Le président. Monsieur Barbey, vous avez demandé la parole: si c'est au nom du groupe libéral, vous attendrez votre tour. Si c'est au titre de sous-rapporteur, je vous la passe... C'est le cas, vous avez donc la parole, Monsieur Barbey...

M. Alexis Barbey, sous-rapporteur (L). Monsieur le président, puisque la demande est si forte, je vais effectivement vous livrer un rapport oral concer-

nant le département des affaires sociales, en procédant à la lecture du texte que j'ai transmis hier, tard dans la nuit, je dois l'avouer à la décharge du bureau du Conseil municipal, qui n'est de toute façon pas censé travailler le dimanche...

Je me permettrai de faire une remarque liminaire sur le retard qu'a pris mon rapport, retard dû non pas à un désir de cacher quelque chose à ce Conseil municipal, mais à une déconnection assez complète pendant l'été à l'égard des affaires municipales... S'il y a peut-être une leçon à tirer de ce retard, c'est que la commission des finances devrait réfléchir à deux fois avant de forcer un de ses membres à se charger d'un rapport que personne n'avait envie de rédiger!

Par ailleurs, si ce rapport a mis du temps à être rendu, il faut bien reconnaître que la teneur des séances consacrées à l'examen des comptes du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, était relativement mince. Témoin le fait que le magistrat n'a même pas jugé utile de participer aux deux séances: il était présent lors de la séance consacrée au rapport de gestion, mais pas à celle consacrée aux comptes budgétaires et financiers et au rapport d'activité du Contrôle financier. C'est dire que le consensus semblait de mise concernant ce département, consensus qui s'est largement ressenti dans les discussions, dont je vais vous rendre compte ici, Mesdames et Messieurs, puisque vous y tenez, en vous lisant le texte de mon rapport.

Lors de l'examen du rapport de gestion, qui a eu lieu en présence du conseiller administratif, une question a été posée par un commissaire, demandant si la Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes avait atteint le taux de 0,7% fixé comme objectif pour la coopération. Le magistrat a répondu que ce taux était de 0,5%, mais qu'il se satisfaisait du fait que ce dernier était meilleur que celui de l'Etat.

Un commissaire a demandé si, dans les restaurants scolaires, la nourriture biologique était accessible en quantité suffisante et au même prix que les repas traditionnels. Il a été répondu que, pour des raisons d'approvisionnement et en particulier pour privilégier l'approvisionnement local, il n'était pas toujours possible de n'avoir que des produits biologiques, mais qu'en revanche la plupart des restaurants répondaient au label «Fourchette verte».

Un commissaire a demandé pourquoi, dans le rapport de gestion, à propos de la cellule «Direction et coordination – soutien et conseil au magistrat», on disait que l'objectif avait été largement atteint, quand bien même nous venions de recevoir, à la précédente séance du Conseil municipal, des réponses à des motions vieilles de dix ans. Le directeur présent a rétorqué que la remarque portait sur l'objectif globalement atteint.

En ce qui concerne les lettres d'information des services, un commissaire s'est étonné du montant dépensé et a demandé comment étaient distribuées ces

publications. Une réponse écrite nous a été communiquée et figure dans mon rapport. Je vous en épargnerai le détail, en relevant que le suivi de ces publications semble extrêmement précis.

Ensuite, en ce qui concerne la Délégation à la petite enfance, une question a été posée pour savoir si le système pédagogique était appliqué de manière uniforme à l'intérieur des institutions. La déléguée a répondu que c'était effectivement un aspect à étudier et qu'un «contrat petite enfance» était à l'étude. Apparemment, un projet de motion a été déposé à ce sujet.

Une question a été posée sur le nombre d'encadrants par enfant, pour savoir si l'on pourrait augmenter le nombre d'enfants de sorte à diminuer le coût du personnel. Je rappelle qu'à Genève le chiffre est de dix enfants, que dans l'Union européenne il est de quinze et que le magistrat nous avait promis, depuis plusieurs années, de tenter de ramener ce chiffre à douze. La réponse donnée en commission des finances disait que, la part des parents au financement des institutions de la petite enfance n'étant que de 20 à 25%, l'impact d'une telle mesure serait finalement faible. En outre, cette mesure risquerait d'entraîner des problèmes d'accueil des enfants en termes de surfaces disponibles. Enfin, la déléguée a souligné qu'il y avait une diminution de la qualité de l'encadrement due à la pénurie de personnel qualifié.

Une question a été posée sur les logements de fonction. Il a été répondu qu'il existait 43 logements de fonction, principalement affectés aux responsables des bâtiments scolaires, pour un budget d'entretien d'environ 100 000 francs.

En ce qui concerne le subventionnement des restaurants scolaires, on nous a rappelé que le prix des repas, qui est passé de 7 à 7,50 francs, ne suffisait pas à couvrir les coûts et que, d'autre part, certains restaurants scolaires avaient été ouverts pendant l'année 2006 qui ne figuraient pas au budget.

Dans l'examen des comptes budgétaires et financiers, séance qui s'est déroulée en présence de deux directeurs, mais sans le magistrat, il a été question des résidences des Tilleuls et de Fort-Barreau. On nous a expliqué que les conventions étaient extrêmement floues concernant les questions d'entretien et les coûts induits. Des discussions sont en cours depuis deux ans en vue d'obtenir une révision de la convention. Le directeur auditionné a estimé que ces discussions étaient plutôt bon signe et qu'on s'approchait d'une solution favorable.

En ce qui concerne le rapport du Contrôle financier, il a été noté qu'au niveau de la gestion des absences il y avait une certaine superposition entre le contrôle interne et celui du Contrôle financier. Le directeur présent a répondu que le secteur de la petite enfance faisait l'objet de contrôles très pointus et qu'il y avait également un contrôle des restaurants scolaires subventionnés, dont le personnel n'est pas fonctionnaire.

Une dernière question a porté sur le fait de savoir si, pour les employés de la Fédération genevoise des institutions de la petite enfance, la Ville aurait intérêt à appliquer les recommandations du Contrôle financier, soit le transfert des collaborateurs vers le secteur public. Un commissaire a demandé si des économies pourraient être ainsi réalisées. Le directeur a répondu que cela posait des problèmes complexes de gestion de personnel, au vu des grilles de salaire différentes, et que la centralisation et l'harmonisation des salaires, en respect de la convention collective, nécessiteraient environ six postes de fonctionnaires. Il s'est félicité que le dispositif actuel ait permis de réaliser des économies en la matière.

Voilà pour ce rapport concernant le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Un certain nombre de questions ont reçu des réponses écrites. Les auditions se sont déroulées sur des aspects ponctuels et précis, qui ne remettaient pas en cause la politique suivie par le magistrat. Par conséquent, il n'y a pas eu de commentaires additionnels majeurs sur la gestion du département. Chaque groupe est resté sur ses positions, la droite gardant son avis sur les affaires sociales et la gauche continuant à soutenir son magistrat.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Ainsi que je l'ai déclaré en commission des finances, l'UDC s'abstiendra lors du vote de ces comptes, puisqu'elle n'avait pas approuvé le projet de budget 2006. Je me permets une remarque d'importance à nos yeux: malgré un boni de 76 millions, la dette augmente de 5 millions et atteint aujourd'hui 1,72 milliard de francs. Ce chiffre est suffisamment éloquent, en regard du nombre d'habitants de notre ville, pour que j'aie le bon goût de ne pas insister sur la gestion du précédent Conseil administratif... En effet, ainsi que le disait une personnalité native de notre ville, on ne tire pas sur une ambulance!

M. Robert Pattaroni (DC). Notre parti s'abstiendra également, puisque nous n'avons pas voté le budget 2006 et que les résultats des comptes ne nous ont pas permis de changer d'avis.

Cette année, comme d'autres partis, un point nous a particulièrement choqués, c'est l'attitude du Contrôle financier. Pour avoir eu l'avantage de suivre durant plusieurs années l'étude des comptes et du budget, je peux dire que nous avons pris l'habitude de pouvoir compter sur le Contrôle financier. Celui-ci venait en commission au tout début pour nous dire ce qu'il avait observé, quels étaient les points délicats auxquels il fallait remédier et les raisons pour lesquelles il pouvait nous recommander d'approuver ou non les comptes. Or, cette année, personne au téléphone! Quand nous avons demandé que le Contrôle financier avance ses travaux, nous n'avons tout simplement pas eu de réponse! Mesdames et Messieurs, il est rare qu'un service de la Ville – qui dépend finalement du pouvoir législatif – ne réponde pas à une injonction.

Je pense que le Conseil administratif devra expliquer au Contrôle financier qu'il est censé faire des contrôles en priorité pour les comptes. Et, s'il ne peut pas le faire, il conviendra, comme en foot, de changer certains membres de l'équipe. En effet, il ne vaut pas la peine d'avoir des superviseurs hautement qualifiés s'ils ne peuvent faire l'essentiel. Nous comptons sur l'intervention du Conseil administratif pour qu'une telle situation ne se reproduise plus jamais. Le Contrôle financier doit faire son rapport dans les temps, nous le remettre, faire ses commentaires et répondre à toutes nos questions. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, nous pouvons l'auditionner au début et à la fin de nos travaux de commission, pour le cas où il nous viendrait quelques questions au cours de l'examen des comptes.

Cela dit, comme le précédent intervenant, nous n'avons pas apprécié la gestion des finances de la Ville. En effet, alors qu'on enregistre, heureusement, un boni de 76 millions – qui n'est pas dû à l'excellence de la gestion mais à la conjoncture économique – on déplore en même temps une augmentation des charges de 59 millions! A partir du moment où les recettes étaient plus importantes que prévu, le premier devoir du Conseil administratif était de respecter le budget, et non d'augmenter les dépenses de 59 millions. Que les charges augmentent de 1, 2, 3 ou 4 millions pour des raisons pertinentes, tout le monde peut le comprendre: il y a des imprévus, des charges qui peuvent être nouvelles ou plus importantes. En revanche, il n'est pas acceptable de se dire que, puisqu'on a de l'argent en plus, on le dépense. Passe encore si la dette était en régression, mais celle-ci a augmenté, certes de 5 millions, mais c'est pourtant trop: au cours de cet exercice, elle aurait dû diminuer de 10 à 20 millions. Les perspectives en ce qui concerne la dette sont une augmentation en 2008 et c'est une raison de plus pour nous abstenir sur ces comptes, de façon que le Conseil administratif se rende compte qu'à un moment donné il faut choisir.

En conclusion, nous proposons à cette assemblée de s'abstenir, pour le moins, sur ces comptes 2006. Nous n'avons pas fait le pas de les refuser, parce qu'ils sont corrects du point de vue comptable, si ce n'est du point de vue politique, et que nous ne voulons pas compliquer la situation. Nous proposons donc à cette assemblée de s'abstenir sur ces comptes.

M. Olivier Fiumelli (R). Madame la conseillère administrative, Messieurs les conseillers administratifs, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, je tiens tout d'abord à remercier M^{me} Ecuyer pour son excellent rapport, ainsi que les autres rapporteurs.

Ce soir, le Conseil municipal va approuver ou refuser les comptes 2006 de la Ville de Genève conformément à l'article 75 de la loi sur l'administration des communes. Le groupe radical s'est interrogé sur le sens de cet exercice, en se

demandant quelle est sa pertinence, quelle est la plus-value que nous apportons à la collectivité et quel est son message politique.

En effet, on peut s'étonner que les arrêtés qui nous sont soumis ce soir ne comportent que des chiffres, relatifs à des dépassements de crédits, des crédits complémentaires, des excédents de revenus, des excédents de financement, etc., et qu'à aucun moment on ne nous demande de nous prononcer sur la gestion du milliard de francs que nous confions chaque année au Conseil administratif. Dans n'importe quelle association ou fondation, ou même à l'Etat de Genève, l'assemblée générale ou le parlement se prononce sur la gestion de l'organe exécutif. Pourtant, nous recevons chaque année un rapport de gestion du Conseil administratif sur lequel il y aurait certainement des choses à dire, comme, par exemple, s'offusquer du fait que, malgré une augmentation significative des revenus en 2006, le Conseil administratif n'ait pas su contenir les charges pour rembourser une partie de la dette. Quoi qu'il en soit, ce n'est certainement plus le lieu de discuter de la gestion 2006 du Conseil administratif puisque, comme il nous a été expliqué récemment, le Conseil administratif accepte déjà du bout des lèvres d'assumer le budget 2008, en nous disant qu'il s'agit du budget de l'ancien Conseil administratif, même s'il s'agit de la même majorité politique.

Mais non, ce soir, nous allons nous contenter d'approuver ou de refuser les comptes 2006. Je ne vais pas vous rappeler ici les chiffres figurant dans les arrêtés et dans les publications du département des finances. Ces chiffres ont été vérifiés par des gens autrement plus qualifiés que nous pour le faire: le Contrôle financier de la Ville.

La lecture du rapport du Contrôle financier de la Ville nous a amenés à quelques réflexions. Tout d'abord, nous nous étonnons que ce rapport ne soit pas public et ne puisse pas être intégré au rapport sur les comptes publiés par le Conseil administratif. En effet, nous sommes d'avis qu'à la différence peut-être des rapports d'audit interne le rapport de révision des comptes annuels tombe sous le coup de la loi sur l'information du public et l'accès aux documents, la fameuse LIPAD, et doit donc être rendu public, en même temps que les comptes annuels.

Ensuite, bien qu'il soit indiqué dans le rapport que le Contrôle financier remplit les exigences légales de qualification et d'indépendance, nous relevons que les pratiques professionnelles dans le domaine de la révision tendent de plus en plus à interdire la double casquette d'auditeur externe et d'auditeur interne, précisément pour des questions d'indépendance. C'est pourquoi nous souhaiterions que le Conseil administratif examine la possibilité de confier l'examen des comptes de la Ville à une autre entité qui ne dépende plus hiérarchiquement de lui-même. Par ailleurs, nous pensons qu'il serait souhaitable que la Cour des comptes soit mandatée par le Conseil administratif afin d'effectuer une revue de qualité du travail et des ressources du Contrôle financier. N'y voyez là aucune critique de ce

service, bien au contraire, il s'agit d'une pratique courante dans cette profession, et nous aimerions être certains que le Contrôle financier a les moyens d'effectuer sa mission.

D'ailleurs, en lisant l'excellent rapport de M^{me} Ecuyer, nous avons appris que le Contrôle financier avait préparé un projet de nouveau règlement, actuellement en consultation auprès de la Direction des finances. Le groupe radical reviendra certainement avec un projet de motion sur le Contrôle financier lorsque ce règlement nous aura été soumis.

Finalement, il est écrit dans le rapport que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux principes de gestion financière et de comptabilité définis dans le manuel de comptabilité publique. Comme vous le savez peut-être, ce manuel de comptabilité est aujourd'hui complètement dépassé. Une nouvelle version est actuellement en consultation et devrait être approuvée d'ici à la fin de l'année par la Conférence des directeurs cantonaux des finances. Le nouveau manuel se base sur les normes comptables internationales IPSAS. Pour rappel, ces normes IPSAS ont déjà été introduites dans la législation genevoise, dans la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat qui dit, à son article 4, que les communes doivent appliquer ces principes.

Je ne veux pas m'étaler ici sur ces normes, nous aurons l'occasion d'en reparler. Je relève juste qu'elles imposent la publication d'un tableau des flux de trésorerie; ce tableau nous aurait permis de comprendre en un coup d'œil pourquoi, en 2006, il y a un excédent de financement net alors que la dette a augmenté. De plus, ces normes imposent des règles précises en matière d'évaluation des actifs et leur publication en annexe du rapport, informations qui font défaut aujourd'hui. Je profite donc de l'occasion pour vous informer que le groupe radical dépose ce soir une motion intitulée: «Pour des états financiers intelligibles, pertinents, fiables et comparables, appliquons les normes IPSAS aux comptes de la Ville!», et demandant au Conseil administratif de présenter les comptes de la Ville en conformité avec les normes IPSAS à partir de l'exercice 2009. Je vous remercie déjà d'accepter cette motion.

En conclusion, bien que le groupe radical n'ait pas accepté le budget 2006, nous allons accepter de voter ces arrêtés approuvant les comptes 2006, puisque nous n'avons pas d'information nous permettant de dire que ceux-ci ne sont pas corrects en l'état.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je prends la parole à la place de notre chef de groupe et ami Christian Zaugg, absent ce soir et qui siège d'habitude à la commission des finances. C'est donc à moi que revient le privilège de défendre la position d'A gauche toute!

Mesdames et Messieurs, je suis étonnée de voir les bancs du Conseil administratif aussi peu fournis pour ce débat sur les comptes. Je trouve ahurissant que l'exécutif n'ait pas plus le sens des responsabilités. Je pense à M. Tornare qui, récemment, voulait que nous reportions un débat parce qu'il était absent et qui, aujourd'hui, est absent pour les comptes. Je ne vois donc pas comment nous pourrions lui demander des explications pour ce qui dépend de son département...

D'autre part, l'absence du rapport de M. Barbey me semble un préalable tout à fait fâcheux. Il serait regrettable que d'autres commissaires prennent l'habitude de ne pas rendre leur rapport... Faute de document, il est difficile pour des conseillers ou des conseillères qui, comme moi, débutent leur mandat au Conseil municipal de savoir de quoi on parle.

Cela dit, je rappellerai que, pour ce qui est des comptes 2006, l'Alliance de gauche à l'époque – aujourd'hui A gauche toute! – avait prévu un boni. Bien entendu, la droite, sur les bancs d'en face, avait crié au secours, avait peint le diable sur la muraille et présenté moult amendements. Or le boni est même supérieur à ce que nous avons imaginé et il est probable que l'année 2007 se soldera aussi par un excédent.

En l'occurrence, nous refuserons les comptes 2006, parce que l'affectation du boni au strict remboursement de la dette n'est pas une politique qui nous convient. Il existe de nombreux problèmes sociaux, des baisses dans les prestations sociales pour les personnes qui sont en difficulté, et cela n'a pas été pris en compte. Je sais que les exercices sont étanches et qu'il est impossible de réaffecter ce boni. Néanmoins, c'est un avertissement que nous donnons au Conseil administratif aujourd'hui: nous refuserons les comptes et les budgets qui n'iront pas dans le sens de défendre les plus démunis.

Il n'appartient pas à notre majorité de gauche de faire une politique de droite, à savoir se contenter de rembourser la dette et établir un budget comme celui qui vient de nous être présenté pour 2008, un budget extrêmement précautionneux et qui aurait pu être réalisé par n'importe quel représentant de la droite. Nous espérons avoir été entendus par le Conseil administratif, nous espérons qu'il prendra en compte ce que nous venons de dire, sinon nous refuserons aussi le budget.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Les Verts voteront ces comptes. Nous avons été tentés de nous abstenir, étant donné que le rapport qui nous est soumis ce soir n'est pas complet. Mais, pour s'abstenir ou pour refuser les comptes, il faut des raisons suffisantes et nous ne les avons pas trouvées, même si nous avons quelques remarques à formuler. En tant que parti appartenant à l'Alternative, nous bouclerons donc les comptes du Conseil administratif de gauche. Ce

dernier a bien fait son travail, les comptes sont justes et il n'y a pas, à notre sens, de raisons majeures pour les refuser.

Pour les Verts, les comptes doivent faire l'objet d'un examen comptable et, comme je viens de le déclarer, sur le plan comptable, il n'y a pas d'erreurs car ces comptes reflètent la réalité, mais il s'agit aussi, et c'est le plus important, de faire une analyse du travail effectué durant l'année écoulée par notre Conseil administratif, de voir s'il a atteint les objectifs formulés dans le projet de budget, s'il a pu les mettre en œuvre avec les moyens donnés à notre commune par l'Etat. En posant des questions sur les objectifs et sur le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes, il s'agit de vérifier ce qui a été réalisé et de le restituer auprès de nos concitoyens.

A la lecture du rapport général, émanation du travail en commission et de la synthèse qui a été effectuée, on constate que la Ville a tenu ses engagements. Le principal engagement était de maintenir la qualité de vie: nous considérons que la Ville a réussi à maintenir une certaine qualité de vie en poursuivant notamment les programmes sociaux qu'elle avait mis en place.

Cela dit, nous avons aussi quelques remarques à faire, l'une d'ordre général et d'autres plus ciblées. Ainsi, comme l'ont observé la plupart des préopinants, nous avons été étonnés par l'explosion des postes temporaires. Les Verts ont été à l'initiative de ce qu'on appelle la *personal stop*. Cette mesure ne signifie pas renoncer à tout engagement, mais étudier chaque poste, en coulisser certains, dans un souci d'efficience. Aussi, l'explosion des postes temporaires nous fait soucier et nous espérons que nous n'aurons pas à déplorer l'explosion de «faux temporaires», comme cela s'était produit il y a plusieurs années.

De même, nous avons été frappés par la liste des exemptions de taxes pour l'usage du domaine public, qui figure au rapport général et qui avait été demandée par une commissaire socialiste. Nous souhaiterions que le Conseil administratif y mette bon ordre.

Une autre remarque concerne l'Agenda 21. L'an dernier, lors du vote des comptes 2005, les Verts regrettaient que rien ne permette de mieux évaluer les actions entreprises en matière d'Agenda 21. Ils relevaient l'impossibilité de lire clairement les économies générées par les différentes actions menées par la cellule Agenda 21. Force est de constater qu'aujourd'hui c'est toujours le cas. Comment justifier des investissements parfois importants en matière d'Agenda 21, si on a de la peine à en discerner les effets? Dans la perspective de diminuer les charges, les coûts d'énergie et autres, nous souhaiterions pouvoir en faire une lecture plus claire dans les budgets futurs.

Un travail qui nous a pris beaucoup de temps en commission et qu'on retrouve assez clairement dans mon sous-rapport sur le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, concerne les lignes gérées par les services com-

pétents. Nous ne sommes pas des financiers ni des économistes, et nous avons beaucoup de peine à comprendre la «maniclette». Nous attendons qu'on nous l'explique de manière plus pédagogique, pour que nous puissions nous y retrouver.

J'en viens à la remarque générale. Nous avons constaté que, dans presque tous les départements, il y avait eu des dépassements budgétaires, ce qui nous a amenés à nous poser la question suivante – je précise qu'il ne s'agit pas de montrer du doigt les magistrats et de laisser entendre qu'ils ne tiennent pas compte de nos directives en matière budgétaire. En l'occurrence, le Conseil municipal vote un budget, fixe des lignes et, en cas de dépassements, ceux-ci sont expliqués et justifiés en commission, nous n'avons rien à redire là-dessus. Mais nous souhaiterions tout de même, de la part du Conseil administratif, un peu plus de rigueur. Je m'explique: lorsqu'un magistrat ou une magistrate sait qu'il y aura un dépassement budgétaire au niveau global dans son département, il devrait en informer la commission des finances et le Conseil municipal, voire en déposant une demande de dépassement de crédits budgétaires. Cela nous permettrait d'y voir plus clair lors de l'étude des comptes.

Cela m'amène à souhaiter que, dorénavant, le Conseil administratif tienne compte des recommandations formulées par le Contrôle financier en matière de dépassements budgétaires, que ces recommandations soient suivies d'effets. Par exemple, nous avons posé des questions s'agissant de la revalorisation des actions de la Banque cantonale de Genève; nos questions étaient claires, mais les réponses ne l'étaient pas tant que cela. Certains Verts s'étonnent de cette revalorisation à 23 millions de francs, tout en sachant qu'elle recouvre plusieurs années et que, l'année prochaine, elle sera moins importante. Mais les explications reçues sur ce point n'étaient pas si claires et, n'étant pas des économistes, nous aimerions comprendre un peu mieux le pourquoi du comment de cette réévaluation. Ce d'autant que nous avons eu le désagréable sentiment que le point de vue du Contrôle financier n'était pas tout à fait le même que celui du Conseil administratif, s'agissant des procédures comptables imposées à la Ville.

Je terminerai par la dette qui, bien que stabilisée grâce au boni, nous préoccupe. Nous savons bien, et nous l'avons vu lors du débat d'entrée en matière sur le projet de budget 2008, que celle-ci va s'alourdir. Cela nous inquiète d'autant plus que nous sommes en période de bonne conjoncture: si nous n'arrivons pas à infléchir la courbe de la dette en période de bonne conjoncture, que se passera-t-il lorsque les recettes seront à nouveau en diminution? Pour les Verts, le poids de la dette est une préoccupation majeure pour le présent mais aussi pour les générations futures. Les 60 millions de francs que nous consacrons au service de la dette représentent des prestations que notre municipalité ne peut pas fournir, voire des emplois qu'elle ne peut pas offrir à nos concitoyens et nos concitoyennes. Nous resterons donc extrêmement attentifs à l'évolution de la dette.

Enfin, l'an passé, lors du vote des comptes 2005, nous avons beaucoup parlé du climat délétère empreignant les relations de la Ville et du Canton. Nous nous souvenons que l'actuelle magistrate en charge des finances appelait de ses vœux la construction d'un véritable partenariat avec l'Etat. Nous espérons donc que le nouveau Conseil administratif saura rétablir le contact avec le Conseil d'Etat, en vue notamment de mieux évaluer les recettes, de construire des budgets plus fiables et de mieux servir notre population.

Ce d'autant que nous sommes aujourd'hui dans l'incertitude concernant les recettes à venir et les éventuels reports de charges. A cet égard, nous nous sommes également demandé, lors de nos échanges autour de ce rapport – partiel! – sur les comptes, si ceux-ci ne pourraient pas être examinés aussi par les commissions spécialisées, qui font un énorme travail lors de l'étude du budget. A notre sens, cela permettrait un meilleur suivi des commentaires, des vœux et des amendements formulés lors du budget, et d'évaluer plus finement la gestion de la Ville, l'efficacité de ses programmes.

Mesdames et Messieurs, comme je vous le disais, les Verts acceptent donc ces comptes, parce qu'ils sont justes. Nous nous inclinons devant le vote du Conseil municipal sur la motion d'ordre déposée en début de séance, même si nous restons très fâchés par rapport à la procédure suivie par le bureau du Conseil municipal...

M. Alexis Barbey (L). Cette fois, c'est en qualité de représentant du groupe libéral que je m'exprimerai sur ces comptes. Je tiens à dire de manière liminaire que, pour nous, ces comptes sont vraiment ceux de la chance! En effet, les résultats sont glorieux: un excédent de 76 millions de francs et des recettes en hausse de 157,1 millions par rapport au budget 2006! Nous pouvons remercier la conjoncture, les entreprises qui ont rapporté 30 millions de plus que prévu et les personnes privées qui ont rapporté 70 millions de plus. Je tiens à saluer la contribution non négligeable des frontaliers, sur lesquels d'aucuns cassent du bois à longueur de votations, d'élections, de prises de position... En 2006, de par l'augmentation du nombre de frontaliers, ceux-ci ont augmenté leur contribution au budget de notre Ville par le biais de l'impôt anticipé, et nous devons leur en être reconnaissants.

Ces comptes sont conformes aux objectifs qui avaient été émis dans le budget 2006. Ces objectifs ne sont pas ceux des libéraux et nous aimerions quand même attirer l'attention du Conseil administratif et du Conseil municipal sur deux ou trois points. Tout d'abord, il est évident que la conjoncture exceptionnelle de 2006, qui a permis d'engranger 150 millions de plus que prévu, au titre des impôts et des revenus des biens, ne se reproduira pas éternellement. Par consé-

quent, on ne peut pas se baser sur ces comptes apparemment sains pour formuler les budgets des années suivantes.

En termes de rigueur de gestion dans les départements – là, je m’adresse plutôt à M. le maire qu’à M^{me} Salerno, qui se trouvait en 2006 du même côté de la barrière que nous – on observe un dépassement des charges de 4% par rapport aux comptes 2005, ce qui représente environ 40 millions de francs, et de 8,4% par rapport au budget. Mesdames et Messieurs, dans un budget que vous avez tendance à gonfler pour vous donner une certaine aisance au cours de l’année, vous avez réussi à dépasser les prévisions de 8%!

Je ferai maintenant quelques remarques, dont certaines, vous m’en excusez, ont déjà été formulées mais que nous aimerions reprendre à notre compte. D’abord, concernant les travaux de la commission des finances, hormis les rapports qui ne se rendent pas, ou trop tardivement, ou de manière orale, il y a aussi deux documents qui nous sont parvenus très tard, cela pour la troisième année consécutive. Je veux parler des objectifs budgétaires du Conseil administratif et, pour ce qui est des comptes, du rapport du Contrôle financier. Ce dernier est essentiel pour la compréhension des comptes, car le Contrôle financier nous fournit énormément de commentaires, non seulement sur des points de détail, mais aussi sur des points généraux, qui nous aident à juger de la pertinence des chiffres. L’arrivée tardive dudit rapport nous a posé problème cette année, comme les années précédentes.

Ensuite, je rappellerai que nous avons émis le vœu, certes à la fin de 2006, de voir le Conseil administratif se défaire de certains terrains ou propriétés de la Ville, dont elle n’a pas l’usage et qui pourraient servir à réduire la dette. Or nous n’avons vu aucun mouvement dans ce sens en 2006. Nous tenons à ce que cela figure à nouveau, en bonne place, dans le budget 2008. Dans cet ordre d’idées, on peut se poser la question de savoir quel est le vrai bilan de la réaffectation des locaux du 25, rue du Stand. Ceux-ci devraient permettre de libérer d’autres locaux qui pourraient, à leur tour, être cédés contre monnaie sonnante et trébuchante, de sorte à diminuer notre endettement.

Les comptes ont également mis en évidence d’autres éléments. Ici, je m’adresse à M. le maire: l’expérience des chéquiers culturels a été relativement décevante et nous espérons que les mesures de redressement annoncées vont porter leurs fruits, car pour l’instant peu de gens ont profité du chéquier culturel. D’autre part, nous avons vu à quel point la pratique des baux à ferme pour les restaurants de la Ville était dangereuse, à quel point elle pouvait nous coûter cher. Nous appelons de nos vœux la transformation des baux à ferme en baux commerciaux, le plus rapidement possible.

Nous avons également été témoins de la dérive en matière de personnel temporaire: 2,8 millions de francs de plus que prévu, cela pour compenser le fait que

le Conseil municipal refusait d'augmenter le nombre de postes de fonctionnaires. Mesdames et Messieurs, si nous refusons d'augmenter le nombre de postes, ce n'est pas pour que le Conseil administratif engage des temporaires, temporaires que l'on nous demande généralement de régulariser au bout de trois ans et qui viennent ainsi grossir les rangs des fonctionnaires et alourdir les charges du personnel, celles-ci représentant aujourd'hui 40% du budget!

Je rejoins les remarques de la préopinante Verte en ce qui concerne les services compétents. Les libéraux appellent de leurs vœux des directives claires dans ce domaine, avec la récapitulation, déjà au moment du budget, des différentes affectations. En effet, il est très compliqué de suivre l'évolution des lignes gérées par les services compétents dans les différents départements, alors même que ces sommes représentent souvent des dépenses majeures dans chaque service.

Enfin, s'agissant des actions nominatives de la Banque cantonale de Genève, on enregistre effectivement 23 millions de francs supplémentaires dus à la revalorisation de ces actions. C'est une remarque que le Contrôle financier avait formulée et que nous tenons à reprendre ici.

Nous faisons un autre vœu – qui, nous l'espérons, ne sera pas un vœu pieu – en ce qui concerne le fameux rapport sur les économies qui avait été demandé aux directeurs et chefs de service. M. Muller, anticipant des années difficiles, leur avait demandé de faire des propositions et 77 millions de francs d'économies avaient apparemment été dégagés. Nous tenons beaucoup à avoir ce document dans son intégralité, afin de pouvoir nous en inspirer pour faire des propositions qui ne soient pas seulement de notre cru, mais dont la faisabilité ait été examinée par les directeurs des départements.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, notre analyse est que ces comptes sont certes honnêtes et correspondent aux objectifs politiques définis il y a deux ans pour le budget 2006. Toutefois, nous ne pouvons évidemment pas y souscrire, puisqu'ils reflètent des objectifs différents des nôtres. En effet, au moment des discussions budgétaires, aucune des propositions émanant des rangs de droite en général et du groupe libéral en particulier n'a été prise en compte. Par conséquent, nous ne pouvons accepter ces comptes. Nous serions assez tentés de les refuser, au vu de la configuration de ce soir où des groupes de gauche s'apprêtent à les refuser ou à s'abstenir. Nous serions tentés – pour rire – de refuser ces comptes pour voir l'effet que cela ferait... Mais ce n'est pas une attitude très libérale. C'est pourquoi, faute de pouvoir approuver les comptes, nous nous abstiendrons.

Le président. Avant de passer la parole à M. Deshusses, j'excuse M. Pagani, qui a dû partir pour assister à une inauguration, ainsi que M. le maire qui nous a quittés pour participer à l'anniversaire de Dialogai.

M. Gérard Deshusses (S). Le sens des responsabilités exprimé par le préopinant libéral, le groupe socialiste l'a aussi. Nous persistons néanmoins à vouloir nous abstenir sur ces comptes, parce que nous n'avons pas eu tous les éléments souhaités. Si d'aventure les comptes étaient refusés, le troisième débat ne nous verrait pas changer d'avis, mais il nous permettrait de compléter le rapport général et d'envoyer tous les documents par écrit à Berne.

Mesdames et Messieurs, après avoir écouté avec beaucoup d'attention certaines interventions, je dirai qu'on oublie parfois dans ce cénacle que la Ville n'est pas indépendante, autonome et souveraine. Au-dessus d'elle, il y a le Canton, qui pose les règles du jeu et fait comme bon lui semble. Et ce qui lui semble bon n'est pas toujours le meilleur pour nous, à commencer par le fait – faut-il le rappeler? – qu'il estime les recettes fiscales avec un art consommé pour se tromper!

Evidemment, ces comptes ne sont pas, comme je l'ai entendu, dus à la chance: ce sont des comptes chanceux, parce que le Canton s'est trompé! Mais il ne se trompe pas toujours dans ce sens, il se trompe dans un sens et dans l'autre. C'est dire qu'il faut quand même un sacré culot pour reprocher à la Ville de Genève d'avoir augmenté sa dette, quand le fameux reliquat voté en début d'année, à 112 millions de francs, a fait augmenter notre dette de quelque 7%. Ce n'est pas la gestion communale qui fait progresser la dette, mais bien la gestion cantonale et les reports divers.

A ce propos, parlons des reports de charges: Mesdames et Messieurs, nous allons en prendre pour quelque 24 millions de francs cette année et nous en avons pris pour une trentaine de millions l'année dernière! Pour comparer, comme vous le faites souvent, avec le budget de votre ménage, si tout à coup vous receviez des factures imprévues de cet ordre-là, contre lesquelles vous ne pourriez rien, il est clair que votre budget en prendrait un méchant coup. C'est ce qui arrive à la Ville de Genève.

Mais ce n'est pas tout. Prenons le compte routier, c'est-à-dire l'argent versé par les caisses fédérales au Canton, qui doit le redistribuer à celles et ceux qui font les travaux sur les routes cantonales. Le Canton le fait pour toutes les autres communes quand cela est nécessaire – mais c'est rarement nécessaire, puisque que, dans les autres communes, il assume l'entretien des routes cantonales. En revanche, en Ville de Genève, le Canton ne fait que commander les travaux et c'est la Ville qui paie! Chaque année, nous devrions encaisser quelque 20 millions de francs que l'Etat garde, et cela dure depuis une quinzaine, voire une vingtaine d'années. Multiplié par vingt, le montant atteint 400 millions de francs: cela ne couvrirait pas le remboursement total de la dette, mais cela y contribuerait passablement.

Je vous rappelle que, sous peu, il va falloir réaménager les ponts de l'Ile pour y faire passer des trams et que ces ponts ne sont pas cadastrés. Par conséquent,

une chose est certaine, ils n'appartiennent pas à la Ville et j'espère que nous serons tous d'accord pour renvoyer la facture au Canton, et qu'il se débrouille! Il aura l'argent nécessaire, puisqu'il a déjà en caisse plus de 400 millions de francs – ce qu'il nous doit – et 20 millions de plus l'année prochaine.

Et ce n'est pas tout! Monsieur Hämmerli, vous ne vouliez pas tirer sur l'ambulance, mais il n'y a pas d'ambulance! Il y a la Ville qui, en dépit de tous les assauts financiers menés contre elle, se défend fort bien. Et il y a le Canton, fort malmené et qui a le culot – alors même qu'il a fait un boni de 190 millions de francs et qu'il a une dette de 13 milliards de francs – de proposer des diminutions fiscales par le biais de quelques politiques de mauvais aloi... Sur tous les bancs, on s'est inquiété du coût de la dette sur les recettes annuelles et voilà que tout à coup cette énorme dette n'a plus tant d'importance et qu'on va baisser les recettes fiscales... Au profit de qui? Ce ne sera en tout cas pas au profit de l'aide sociale et des plus démunis, qui sont de plus en plus nombreux dans notre ville.

Mesdames et Messieurs, il faudra choisir: si la dette est quelque chose d'important, il faut cesser de rire avec... Il faut cesser de nous dire que la gestion en Ville de Genève aggrave la dette, alors même que nous payons des factures de plus en plus nombreuses qui ne sont pas les nôtres. Il faudra aussi nous expliquer si, oui ou non, il convient de diminuer au plus vite les 13 milliards de dette sur le plan cantonal ou si, au contraire, l'on peut renoncer à des recettes fiscales dès lors qu'on est revenu dans les chiffres noirs, à hauteur de 190 millions. Je vous rappelle que, dans le Canton de Vaud, un ministre des finances de droite s'attelle à réduire depuis longtemps les déficits cantonaux et qu'il a renoncé aux cadeaux fiscaux. Honneur à lui, parce qu'il n'a qu'un seul discours, à savoir diminuer la dette quand c'est possible. A défaut, si on juge que diminuer la dette n'est pas nécessaire, on privilégie les aides sociales qui sont, elles, indispensables pour une part croissante de la population.

J'ai aussi entendu parler des normes IPSAS et des contrôles financiers qui devraient être indépendants. Je vous rappelle qu'ici, dans ce plénum, le groupe socialiste avait défendu à l'époque un contrôle de gestion indépendant. Finalement, la surveillance des communes, à savoir M. Cramer, a jugé que les communes n'avaient pas à se doter de ce type d'outil. Nous l'avons regretté et nous persistons à le regretter. Nous avons aussi souvent regretté que le Contrôle financier ne soit que relativement indépendant, et quand je dis relativement, c'est par souci de diplomatie... Si vous déposez une motion à ce sujet, Monsieur Fiumelli, je prends le pari que nous serons prêts à l'étudier, ce qui ne veut pas dire que nous adopterons le tout, mais en tout cas nous serons prêts à l'étudier. Si la proposition que vous faites est bonne, nous la soutiendrons.

A propos d'économies, j'aimerais encore relever un élément dans les comptes que nous avons sous les yeux aujourd'hui. Mesdames et Messieurs, les gratuités

sur le domaine public s'élèvent, d'après le rapport qui nous est soumis, à quelque 6 millions de francs. Le Conseil administratif fait des cadeaux, notamment aux commerçants et aux artisans, pour quelque 6 millions de francs par année. Naïvement, on pourrait penser que le domaine public de la Ville s'arrête au territoire de la commune. Eh bien, non! Nous avons constaté, avec une certaine surprise, que le Conseil administratif avait anticipé la communauté urbaine, voire la communauté urbaine transfrontalière, puisque certains commerçants d'Annemasse participent de la distribution! S'il y a des économies à faire, c'est bien là, et nous recommandons au Conseil administratif de revoir l'ensemble des gratuits et de les diminuer fortement, si ce n'est de les annuler toutes. Nous ne voyons pas l'intérêt de la chose, sauf cas particuliers. De plus, distribuer ce genre d'aide au-delà de nos frontières, c'est certes la preuve d'une grande générosité, mais c'est quelque peu dispendieux et hors de propos, alors même que vous dites vouloir réduire la dette – certes plutôt la dette communale aujourd'hui que la dette cantonale, ce qui est un grand paradoxe à nos yeux...

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Que de saintes colères, Monsieur Deshusses! Certaines sont évidemment frappées au coin du bon sens, mais je rappelle que la gauche gouverne la Ville depuis des années, y compris lors de l'exercice 2006 dont nous faisons le bilan. Le Canton est également dirigé par la gauche, dont est issu le ministre des finances cantonales qui assume seul la responsabilité de faire les prévisions, voire les révisions... En conséquence, ces saintes colères, il s'agit d'abord de les diriger contre soi-même quand on est un élu de gauche!

Vous me permettez d'intervenir ici, Monsieur le président, non pas comme membre de la commission des finances, mais comme rapporteur, à l'époque, du budget 2006 du département des affaires culturelles. En relisant le rapport de M^{me} Arlotti sur les comptes dudit département, je ne suis pas sûr que ces comptes soient bien agréables à consulter... Ainsi, un commissaire a posé la question de savoir ce qui se passait au Théâtre Para Surbeck. Je vous lis la réponse, les yeux rivés sur le texte, parce que, sinon, vous ne me croiriez pas: «Tant que le théâtre paie et monte, de temps en temps, des pièces de théâtre, il est impossible de rompre le contrat.» Est-ce là la politique culturelle de la Ville de Genève, à savoir tenter par tous les moyens de rompre les contrats? De ce rapport, il faut comprendre que la réponse du magistrat est oui...

De même, à la page 73, on nous parle du Théâtre de l'Orangerie où, pour l'exercice 2006, le Conseil administratif – ou le conseiller administratif – a rompu le contrat de M. Mathieu Chardet. La commission s'en est émue et en a du reste débattu pas plus tard que la semaine dernière. De nouveau, quand on interroge le magistrat pour savoir quelle est son idée sur le futur du Théâtre de l'Orangerie, il nous répond, je cite: «...l'idée est de faire du théâtre populaire de qualité. Frédé-

ric Pollier, qui est un homme de théâtre, a été nommé directeur. On ne voulait ni du théâtre de boulevard, ni quelque chose de trop pointu. On verra ce qu'il en est dans la saison à venir.»

Ici, je remarque, premièrement, que l'objectif est de refaire ce que faisait très bien M. Chardet. Deuxièmement, je constate que nous allons devoir attendre quelques années avant de pouvoir faire le bilan de la politique de destruction, de rupture des contrats du magistrat. Là encore, je ne suis pas convaincu que l'argent ait été bien dépensé.

Rompre les contrats, encore et toujours: à la page 72, on évoque la Fondation pour le Musée automobile Jean Tua, qui a été mise à la porte. Je vous rappelle les dates: novembre 2005, la date de l'évacuation du Musée Jean Tua est fixée; 1^{er} juin 2006, le musée est évacué; 15 juin 2006, le Conseil municipal vote le crédit nécessaire, qu'au budget nous avions refusé en attendant de voir les projets du magistrat; en juin, celui-ci annonce qu'il a un projet et le Conseil municipal vote comme un seul homme l'argent promis.

Or, d'après le rapport, «on n'a, aujourd'hui encore, pas mis d'accord tous les partenaires sur la répartition des locaux à l'intérieur. Cela devrait être fait avant l'été 2007.» C'est dire qu'une année entière a été nécessaire pour aboutir simplement à un peu de paix et pour que la Ville fasse la preuve qu'elle n'avait aucun usage de ces locaux, alors que le magistrat avait usé de tous les moyens pour rompre le contrat que la Ville avait passé avec la Fondation Tua.

En un mot comme en cent, est-ce là la politique du magistrat? Je vous posais la question au début et vous voyez que, malheureusement, la réponse est oui!

M. Robert Pattaroni (DC). Notre parti, qui tout à l'heure a beaucoup critiqué l'activité du Contrôle financier, trouve que la proposition du Parti radical est excellente. Il faudrait en effet, pour un exercice, faire faire ces contrôles à l'extérieur. Nous nous réjouissons donc de discuter de la motion qui a été annoncée.

Ensuite, je répondrai à ceux qui pensent que, finalement, la gestion de la Ville est bonne. M. Pierre Muller, le précédent magistrat des finances, a expliqué à la commission des finances qu'il avait sollicité, au début de l'année dernière, les cadres de l'administration à même de juger de la situation et que ceux-ci avaient réussi à trouver 65 propositions d'économies pour un total de 78 millions de francs. Si demain nous voulons faire face à de nouvelles charges, par exemple dans le domaine social ou la production de logements, il faut trouver de nouvelles possibilités de dégager des fonds. Ce n'est pas parce que l'Etat se comporte d'une façon ou d'une autre que nous n'avons pas le choix de diminuer la dette ou de l'augmenter. En l'occurrence, quand l'Etat procède à des transferts de charges,

nous devrions, en principe, diminuer nos dépenses, au lieu de considérer que ces transferts nous tombent du ciel et qu'il suffit de les reporter sur la dette!

M^{me} Salika Wenger (AGT). Tout à l'heure, lors de ma première intervention, j'ai fait part de la préoccupation d'A gauche toute! concernant la baisse des allocations aux personnes les plus démunies. Mais j'ai oublié un point important que j'aimerais, non pas développer, mais souligner ici. Si d'aventure, pour les comptes 2007, il y avait un boni aussi important, ou plus important, nous espérons que le Conseil administratif aura à cœur de rétablir les mécanismes salariaux pour le personnel de la Ville, notamment les annuités extraordinaires... Je vois que les personnes sur les bancs d'en face sont surprises, mais il me semble important de faire ce geste. En effet, contrairement à ce qui est dit parfois, nous avons la chance d'avoir des fonctionnaires qui travaillent remarquablement bien et qui ont besoin d'un signe positif.

Ces dernières années, les économies se sont souvent faites sur le dos de la fonction publique, en Ville et plus spécifiquement au Canton. J'aimerais donc que le Conseil administratif donne ce signe, d'une part, à la population et, d'autre part, au Canton. Nous pouvons agir et réparer un certain nombre d'injustices.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Je débiterai par une citation d'Abel Bonnard: «Les hommes ne se disputent point parce qu'ils ont des opinions contraires, ils ont des opinions contraires pour pouvoir se disputer.» J'ai écouté attentivement notre collègue socialiste, mais il n'a pas parlé d'un instrument d'importance: la péréquation financière intercommunale. Celle-ci est favorable à la Ville de Genève, qui se retrouve seule, opposée aux 44 autres communes. L'Union démocratique du centre est d'avis que cette répartition, si elle était adéquate il y a trois quarts de siècle – car elle correspondait à la répartition de la population du canton – doit aujourd'hui être reconsidérée entre l'Etat, la Ville et les autres communes. Sera-ce à l'occasion de l'écriture d'une nouvelle constitution? Personnellement, je l'appelle de mes vœux.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, je vais répondre à certaines de vos interrogations. Je vous ai écoutés avec attention et j'ai d'ailleurs pris des notes, mais je demanderai à voir le *Mémorial* imprimé pour étudier de façon plus approfondie les différentes questions soulevées.

Tout d'abord, en ce qui concerne la sous-représentation du Conseil administratif lors de la présente séance, je m'adresse à vous, Madame Wenger, puis-

que vous avez déploré que nous soyons deux conseillers, voire que je sois seule à un moment pour vous écouter et vous répondre. La charge de conseillère et de conseiller administratif ne consiste malheureusement pas uniquement à suivre les séances du Conseil municipal, aussi intéressantes soient-elles, y compris les séances consacrées aux comptes. En effet, nous avons, de par notre fonction, un devoir important qui est celui de représentation. Ainsi, aujourd'hui, si M. Tornare n'est pas présent, c'est qu'il représente la Ville, sur mandat du Conseil administratif, pour un projet d'importance en Chine. M. Maudet, lui, est en train d'inaugurer avec le conseiller d'Etat M. Cramer un projet relatif à la Voirie, et c'est aussi important. Quant à M. Pagani, il s'est absenté durant une partie de la séance, non pas qu'il était lassé par les débats, mais parce qu'il devait inaugurer la pose d'une plaque commémorative au Bourg-de-Four, ce qui fait aussi partie de ses fonctions. Enfin, comme vous l'aviez annoncé, Monsieur le président, M. Mugny a quitté la séance parce que Dialogai fête ses 25 ans et que, là aussi, la Ville est représentée, avec une allocution du maire.

Cela pour dire, Mesdames et Messieurs, que si nous ne sommes pas toujours présents – mais vous ne l'êtes d'ailleurs pas non plus, y compris lors de cette séance sur les comptes – c'est parce que nous avons dans notre cahier des charges, dans notre mandat, le devoir de représenter la Ville à l'extérieur. Madame Perler-Isaaz, vous nous appeliez tout à l'heure à de meilleures relations avec l'Etat: ces relations se tissent aussi lorsque nous nous rencontrons à l'occasion de projets, d'inaugurations, qui tombent parfois, malheureusement, sur des séances du Conseil municipal.

J'en viens à une remarque de M. Fiumelli qui regrettait de voir le nouveau Conseil administratif accepter du bout des lèvres le projet de budget 2008. En l'occurrence, vous avez dû mal nous comprendre, Monsieur Fiumelli, et je voudrais dissiper de suite le malentendu, puisque l'occasion m'en est donnée. Le projet de budget 2008 que vous avez envoyé en commission des finances et dans les commissions spécialisées est aussi, évidemment, le projet du Conseil administratif actuel. Pour ma part, en tant que ministre des finances, je l'assume pleinement. Je ne sais pas comment vous avez pu comprendre le contraire, mais je vous rassure: c'est aussi notre projet, nous l'assumons et nous viendrons le défendre avec beaucoup de plaisir en commission des finances.

D'autre part, s'agissant des arrêtés que vous êtes appelés à voter, M. Fiumelli regrettait que le Conseil municipal ne vote pas d'arrêtés relatifs à la gestion que l'administration et le Conseil administratif ont développée durant l'année. Monsieur Fiumelli, parmi les documents que vous avez reçus figure notamment celui-ci, dont le titre est: «Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2006»! Tout l'intérêt de l'étude des comptes en commission et du débat auquel vous venez de vous livrer, c'est précisément d'examiner la ges-

tion du Conseil administratif sur différents points, dont, par exemple, celui que M. Froidevaux vient d'évoquer et qui lui tient à cœur.

Il ne s'agit donc pas uniquement d'un travail de révision comptable, car celle-ci a été faite et bien faite, comme le relevait M^{me} Perler-Isaaz. Quand vous parlez des comptes, vous avez avant tout un débat politique. Tout le débat en commission des finances et dans cette enceinte est un débat politique. C'est pourquoi la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application prévoient que vous votiez un certain type d'arrêtés, mais que ne figurent pas, au titre des arrêtés, les perceptions politiques que vous pourriez avoir sur la gestion de la Ville, qui, elle, est commentée en commission et lors du débat en séance plénière.

Maintenant, j'ai entendu avec intérêt vos doléances et les perches que vous avez tendues au nouveau Conseil administratif. Je comprends que, sur la forme, d'aucuns soient restés sur leur faim. Ainsi, M. Barbey n'ayant pas rendu son rapport dans les temps, je comprends que le groupe socialiste souhaite avoir l'ensemble des documents pour voter les comptes. Je comprends aussi que vous reprochiez au Contrôle financier de ne pas être venu à temps en commission des finances avec le rapport attendu. Je comprends enfin que vous ayez été insatisfaits des réponses apportées et que nous n'ayez pas eu envie de voter les comptes en commission des finances sans avoir l'entièreté des réponses. Cela, je peux tout à fait le concevoir. J'ai été conseillère municipale pendant huit ans et je raisonnais exactement de la même façon.

En revanche, je comprends moins bien certaines positions. La Ville, à majorité de gauche à l'époque tout comme aujourd'hui, a adopté un budget pour 2006 qui répondait à un projet politique, et les comptes sont le rendu de ce projet politique. Aussi, je ne comprends pas que les membres d'A gauche toute! puissent refuser ces comptes. C'était bien leur projet quand ils l'ont voté au budget 2006 et c'est toujours le même projet, mais ce soir ils le refusent! C'est une position dont je n'arrive pas à comprendre la logique, mais je suis sûre que nous nous en expliquerons. Idem pour la position socialiste: Mesdames et Messieurs, vous êtes dans la majorité et, pourtant, vous allez vous abstenir sur les comptes 2006, c'est-à-dire sur le projet politique bien plus que sur les chiffres, puisque les chiffres sont les chiffres, comme l'a dit M^{me} Perler-Isaaz, et que les écarts ont été expliqués.

Ici, je remercie le Parti démocrate-chrétien, qui prendra ses responsabilités en votant les comptes. En effet, Mesdames et Messieurs, il y a quand même un signal à donner – même si les comptes sont déjà partis à la Confédération – un signal politique consistant à dire au Conseil d'Etat puis à la Confédération que c'était votre budget, votre projet, et qu'aux comptes c'est toujours votre projet. Voilà pourquoi je peine à suivre ceux qui se refusent à voter les comptes.

Maintenant, sans entrer dans les détails, faute de quoi mon intervention durerait vingt minutes et je sais que cela n'est pas possible, Monsieur le président...

Le président. Mais si, Madame la conseillère administrative! S'agissant des comptes, vous pouvez parler tant que vous voulez... (*Exclamations.*) ...mais je sais que vous n'en profiterez pas!

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Non, je serai brève! Concernant les charges, j'ai entendu plusieurs intervenants prétendre qu'elles n'avaient pas été maîtrisées. Mais sur quel point ne l'ont-elles pas été, Mesdames et Messieurs? Je lis les résultats, à la page 257 du rapport de gestion, portant sur la structure des charges de fonctionnement par nature: pour les charges de personnel, ceux qui ont accepté le budget 2006 ont voté 389 millions de francs, et on retrouve, aux comptes, 387 millions. Les charges de personnel ont donc été respectées. Au titre des biens, services et marchandises, ceux qui ont accepté le budget 2006 ont voté 182 millions, en chiffres ronds, et on retrouve 175 millions aux comptes. Donc, sur ces postes importants, le Conseil administratif et les services ont fait leur travail: non seulement ils n'ont pas dépassé l'enveloppe, mais ils ont même dépensé moins que prévu.

Les postes qui affichent des dépassements, certes importants, sont les pertes sur débiteurs, contributions à d'autres collectivités, dédommagements à des collectivités publiques. Mais il ne faut pas oublier que les comptes 2006 – et c'est une première – encaissent le premier transfert de charges vers les communes! La loi 9679 est entrée en vigueur et a déployé ses effets aux comptes 2006, pour un montant de 20 millions! Cela, personne ne l'a relevé. Par ailleurs, et M. Deshusses l'a dit, le reliquat pour l'année 2006 a augmenté: plus 36 millions. Quand on augmente le reliquat de 36 millions, précisément pour tenir compte des prévisions du Canton, on doit aussi augmenter le montant des pertes sur débiteurs. Vous aviez voté 12 millions au budget 2006 et ce poste passe à 71 millions aux comptes 2006, mais ce n'est pas parce que le Conseil administratif et les services auraient mal fait leur travail: non, ce poste a augmenté parce que le reliquat a augmenté.

Monsieur Deshusses, vous faisiez aussi allusion à l'augmentation des transferts à des tiers, subventions et allocations. C'est vrai, les prestations à des tiers ont augmenté, mais elles ont augmenté parce que vous, Conseil municipal, aviez demandé à l'administration de comptabiliser désormais toutes les prestations en nature. Cela a d'ailleurs représenté un travail important: dans mon département, une personne à 100% ne fait que cela, examine dans tous les départements, dans tous les services, ce que la Ville met concrètement à disposition sans le comptabiliser. Par exemple, nous mettons à la disposition de l'Association des chorales genevoises un local dans le sous-sol d'une école: la Gérance immobilière municipale évalue dorénavant le manque à gagner par rapport à un loyer qui pourrait être facturé. L'association ne recevra pas de facture, elle continuera à bénéficier de la gratuité, mais cette prestation sera dorénavant comptabilisée et budgétée.

Cela pour dire que les prestations à des tiers continuent d'augmenter parce que le travail de comptabilisation des prestations en nature continue d'être fait.

Par ailleurs, et j'en terminera là pour les subventions, celles-ci sont aussi plus lourdes aux comptes 2006 parce que deux ouvertures de crèches supplémentaires ont eu lieu au cours de l'année 2006. Ces ouvertures supplémentaires, M. Tornare vous en a averti durant l'année et vous a demandé de voter un crédit extraordinaire, qui a évidemment un impact aux comptes. En résumé, certaines augmentations résultent du travail de comptabilisation que vous aviez demandé en matière de prestations en nature. Elles sont donc justifiées, à moins que vous ne vouliez revenir en arrière, auquel cas il faudrait le dire tout de suite... Pour le reste, ce sont des augmentations qui vous ont été notifiées.

Mesdames et Messieurs, je ne dis pas que tout est parfait. J'ai entendu vos doléances et je pense qu'on peut toujours mieux faire, notamment en termes de communication. Le Contrôle financier doit venir à temps avec les documents en commission des finances, les services doivent être prêts à fournir les réponses, indépendamment de la pertinence des questions, je suis d'accord. En revanche, j'ai quand même entendu durant le débat certaines remarques relatives au budget de fonctionnement qui m'ont étonnée...

Maintenant, s'agissant du Contrôle financier, vous disiez, toujours vous, Monsieur Fiumelli, que les communes devront aussi appliquer les normes IPSAS. Je réponds que cela reste à voir, d'après les discussions que j'ai eues avec le responsable de la surveillance des communes, M. Zuber, et avec le conseiller d'Etat M. Cramer. Pour l'instant, le Canton va appliquer les normes IPSAS, ce qui est un horrible casse-tête représentant des heures et des heures de travail, et pour ce qui est des communes, on verra. En effet, et là je vous répète ce que l'on m'a dit, si appliquer ces normes pour la Ville de Genève pourrait être imaginable, c'est en revanche unimaginable aujourd'hui pour les 44 autres communes, parce qu'elles n'ont pas le personnel nécessaire. Il est exclu de légiférer en la matière juste pour la Ville de Genève et, en l'état, ce n'est donc pas à l'ordre du jour. Vous m'avez déjà interpellée à ce sujet lors d'un précédent débat et nous en avions parlé en aparté. J'y ai rendu mes services attentifs mais, à voir le travail que cela représente à l'Etat, je n'ose imaginer ce que cela entraînerait en termes de bureaucratie, si la Ville devait adopter ces normes. Reste que ce n'est pas à l'ordre du jour, en tout cas pas dans un proche avenir.

Et puis, pour ce qui est de mandater une fiduciaire extérieure pour contrôler, une fois, les comptes de la Ville, comme le proposait M. Pattaroni, je vous rends attentifs aux coûts. Ce serait un mandat juteux pour une fiduciaire que de faire l'analyse des comptes de la Ville. IPSAS est un marché d'environ 1 milliard de francs pour les fiduciaires privées. D'après les renseignements que j'ai, je pense donc que c'est une fausse bonne idée et qu'il vaudrait mieux travailler avec les instruments que nous avons. La commission des finances pourrait demander au

Contrôle financier un autre type d'étude des documents et des services, plutôt que de donner – avec le succès que l'on a vu parfois! – un mandat à un organisme tiers, sauf à assumer les coûts et à s'en expliquer devant les citoyens.

Je terminerai sur la proposition de M^{me} Wenger, qui souhaitait faire profiter du boni les collaborateurs de la Ville, car ils sont fidèles et travaillent bien. Oui, c'est vrai, nous avons de la chance. M. Pagani et moi-même ici présents pouvons l'attester, comme nos autres collègues: nous avons des fonctionnaires zélés, qui ont leur travail à cœur, qui aiment la Ville et qui défendent bien ses intérêts. Cela dit, Mesdames et Messieurs, le budget 2007 montrait, au compte de fonctionnement, une insuffisance de financement de 30 millions, suite au transfert de charges lié à la loi 9679! Et l'insuffisance de financement des investissements atteignait à peu près le même montant. Par conséquent, pour imaginer rétrocéder un quelconque boni 2007, il nous faudra enregistrer une très bonne surprise aux comptes 2007! J'espère une bonne surprise de l'ordre de 90 à 100 millions, mais vous savez que l'Etat, lui, table sur 190 millions et qu'en principe il faut diviser par sept ce montant pour obtenir le ratio de la Ville. Je ne vois donc pas comment nous arriverions aux 100 millions de boni...

Enfin, il y a une autre remarque que je ne peux laisser passer. Vous avez dit, Madame Wenger, que vous ne pouviez accepter ces comptes parce qu'ils dénoteraient une baisse de l'aide aux plus démunis. Je vous rappelle qu'au budget 2006 – que votre groupe avait voté – l'aide aux groupes les plus précarisés a été maintenue à l'identique, voire augmentée par rapport aux années précédentes. Je ne sais donc pas quels faits concrets vous amènent à prétendre qu'il y aurait péjoration de la situation des plus précarisés et baisse des prestations.

Mesdames et Messieurs, voilà ce que j'avais à dire après la discussion à laquelle vous venez de vous livrer, s'agissant des comptes budgétaires et financiers 2006. J'appelle les groupes qui ont voté le budget et qui sont toujours dans la majorité à accepter les comptes 2006, parce que ne pas les voter, ce serait donner un signal pour le moins cocasse au Conseil d'Etat!

M. Olivier Fiumelli (R). Je ferai juste un commentaire. Vous m'avez mal compris, Madame la conseillère administrative: les radicaux vont bel et bien voter et approuver ces comptes. Pour le reste, j'aurai l'occasion, en commission des finances, de répliquer sur tous les points que vous avez relevés. J'assume la totalité des propos que j'ai tenus et je suis sûr que nous aurons une discussion intéressante à ce sujet en commission des finances.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). J'aimerais, au nom du groupe socialiste, lever toute ambiguïté. Nous assumons bien évidemment le budget 2006 et les

comptes, car le projet politique qu'ils sous-tendent est celui de la majorité Alternative. En conséquence, j'invite mon groupe à suivre la magistrate, qui a répondu à nos questions.

Cela dit, nous maintenons les griefs que nous avons formulés tout à l'heure à propos du rapport sur le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Nous invitons M. le président Guy Dossan à faire intégrer le rapport de M. Alexis Barbey dans sa totalité comme rapport écrit aux comptes 2006, car on ne saurait prendre, dans ce Conseil municipal, aucune décision sans que la transparence soit garantie, sans que la démocratie soit assurée. Les habitantes et les habitants de cette ville ont le droit de lire un rapport écrit, intégré au rapport général de la commission des finances.

Cela étant dit, nous pouvons maintenant opter pour le oui à ces comptes. En aucun cas, l'abstention défendue par mon collègue Deshusses n'était une marque de défiance face au projet politique, mais bien un signe de colère face au manque de sérieux de notre collègue rapporteur libéral.

M. Robert Pattaroni (DC). Je voudrais apporter une petite correction, à l'intention de la magistrate: en commençant mon intervention tout à l'heure, j'ai bien dit que notre groupe s'abstiendrait sur ces comptes 2006, comme il l'avait fait pour le budget!

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Je remercie M^{me} Salerno de ses propos. Effectivement, il arrive que les Verts appellent le Conseil administratif à déposer des demandes de crédits extraordinaires. Ces crédits pour les deux crèches dont elle parlait tout à l'heure nous ont peut-être échappé, mais nous avons les outils pour faire notre travail et pour faire des recherches, ce que je vais faire. Ces crédits sont sans doute sortis de ma mémoire et, si tel est le cas, je m'en excuse. Enfin, je rappelle que, nous les Verts, avons été les premiers à annoncer que nous voterions ces comptes. Nous les accepterons, que ce soit clair, Madame la conseillère administrative.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je remercie le groupe socialiste de revenir sur sa position. Quant à vous, Madame Perler-Isaaz, vous n'avez pas d'excuse à me présenter. Je vous rendais juste attentifs, Mesdames et Messieurs, au fait que vous votez des crédits extraordinaires durant l'année, dont on retrouve forcément l'impact aux comptes. J'ai donné l'exemple des deux ouvertures de crèches supplémentaires, parce que cela me paraissait un argument

pertinent, mais je n'attendais pas que vous vous en souveniez forcément. En effet, vous votez de nombreux crédits extraordinaires, ce qui est d'ailleurs souvent en faveur du Conseil administratif, puisque cela lui permet de mener sa politique. Sans crédits extraordinaires, la politique des divers départements ne pourrait, pour partie, pas être menée. Donc, de grâce, je ne demandais ni excuse ni mea culpa: je soulignais simplement que ces crédits extraordinaires ont un impact aux comptes.

Enfin, je me réjouis, d'une part, d'avoir mal compris M. Fiumelli, puisque lui et son groupe voteront les comptes. Tant mieux, et dommage pour le groupe démocrate-chrétien, que j'essaierai de convaincre pour le prochain exercice... Je me réjouis, d'autre part, de poursuivre, en commission des finances, la discussion relative aux normes IPSAS et aux différents contrôles, dont le Contrôle financier.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté I est accepté par 39 oui contre 6 non (27 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 40 oui contre 5 non (28 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2006;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 137 014 650,47 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2006 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
charges	1 111 415 934,86
sous déduction des imputations internes de	<u>77 859 211,15</u>
soit un total des charges nettes de	1 033 556 723,71
revenus	1 187 607 426,87
sous déduction des imputations internes de	<u>77 859 211,15</u>
soit un total des revenus nets de	1 109 748 215,72
excédent de revenus	76 191 492,01

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Art. 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2006 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
dépenses	89 890 135,37
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	<u>6 328 330,90</u>
investissements nets	83 561 804,47
b) patrimoine financier	
dépenses	7 958 156,72
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	<u>- 6 262,00</u>
investissements nets	7 964 418,72

c) total		
dépenses		97 848 292,09
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)		<u>6 322 068,90</u>
investissements nets		91 526 223,19

Art. 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

Fr.

a) patrimoine administratif		
investissements nets		83 561 804,47
amortissements	65 502 804,80	
amortissements complémentaires	+ 0,00	
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+ 76 191 492,01</u>	
autofinancement		<u>141 694 296,81</u>
excédent de financement		58 132 492,34
b) patrimoine financier		
investissements nets		7 964 418,72
amortissements (autofinancement)		<u>1 566 030,96</u>
insuffisance de financement		6 398 387,76
c) total		
investissements nets		91 526 223,19
amortissements	67 068 835,76	
amortissements complémentaires	+ 0,00	
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+ 76 191 492,01</u>	
autofinancement		<u>143 260 327,77</u>
excédent de financement		51 734 104,58

Art. 4. – Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 76 191 492,01 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2006 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 512 139 632,90 francs dans la composition suivante:

Fr.

Actif

Patrimoine financier (natures 10 à 13) (Après déduction de 149 271 567,70 francs provisions pour pertes sur débiteurs et pour fluctuations de cours des titres nature 24)	1 501 622 924,43
Patrimoine administratif (natures 14 à 17) (Après déduction de 120 000 francs, provision perte sur prêt, nature 24)	<u>1 010 516 708,47</u>
Total de l'actif	<u>2 512 139 632,90</u>

Passif

Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	180 001 815,51
Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	1 720 000 000,00
Engagements envers des entités particulières (nature 23)	53 092 510,45
Provisions (nature 24)	98 217 328,25
Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	11 104 014,54
Fortune nette (nature 29)	<u>449 723 964,15</u>
Total du passif	<u>2 512 139 632,90</u>

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2006 à 19 961 184 francs.

Le président. Un troisième débat étant obligatoire, il aura lieu à 20 h 30.

Avant de passer au point suivant, il ne me semble pas inutile de répondre aux griefs que certaines et certains d'entre vous ont adressés au bureau du Conseil municipal, s'agissant du rapport de M. Barbey sur le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Je rappelle que l'article 75 de la loi sur l'administration des communes exige que la Ville adopte ses comptes avant le 30 septembre. Nous étions évidemment au courant que ce rapport manquait, mais on nous a dit qu'il ne serait probablement pas rédigé. Comme je ne peux pas mettre un revolver sur la tempe d'un rapporteur, le bureau a décidé de tenir le débat sur les comptes sans ce rapport.

Cela dit, nous ferons comme M^{me} Valiquier Grecuccio l'a proposé: au *Mémorial*, le rapport de M. Barbey – qui a été déposé cette nuit – sera joint au rapport général.

- 4. Réponse du Conseil administratif à la motion du 16 octobre 2006 de M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Anne Moratti Jung, Sarah Klopmann, MM. Olivier Norer, Yves de Matteis, Marc Dalphin, Eric Rossiaud, François Gillioz, Alpha Dramé et Mathias Buschbeck, acceptée par le Conseil municipal le 23 avril 2007, intitulée: «Stop à l'éclairage permanent!» (M-645)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de saisir l'opportunité de la modification du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses L 5 05.01 pour modifier les systèmes d'éclairage des immeubles de la Gérance immobilière municipale en posant, par exemple, des capteurs de mouvements dans la perspective de réaliser des économies d'énergie.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

D'un point de vue réglementaire

La loi régissant cette problématique est la L 5 05, loi sur les constructions et les installations diverses (LCI), section 7, article 4.51, ainsi que la L 5 05.01, règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses, section 14, article 131.

Son évolution réglementaire, du 6 août 2005, a supprimé les anciennes dispositions prévoyant un éclairage permanent des communes des bâtiments, qu'il s'agisse d'immeubles de logements ou de bâtiments destinés à recevoir du public.

Les nouvelles dispositions prévoient enfin de traiter l'éclairage des communes d'immeubles (alinéa 1) différemment des communes des locaux destinés à recevoir un public important (alinéa 2).

Action municipale en la matière

Le Service de l'énergie a, dès 2002-2003, travaillé à la mise en œuvre de systèmes d'éclairage non permanent sur le patrimoine locatif de la Ville, anticipant par là l'entrée en vigueur en date du 6 août 2005 du règlement en la matière.

Nous pouvons aujourd'hui citer près d'une dizaine d'immeubles pour lesquels le mode de fonctionnement de l'éclairage a été modifié à l'occasion d'opérations de rénovation ou de gros entretien.

¹ «Mémorial 164^e année»: Développée, 6933.

Motion: éclairage dans les zones de déambulation des immeubles

Le principe de fonctionnement des éclairages des communs d'immeubles du patrimoine locatif, après intervention, est le suivant: l'allumage et l'extinction des luminaires des communs d'immeubles sont pilotés par des détecteurs de présence et de luminosité disposés sur chaque palier. La cage d'escalier est donc éteinte en l'absence de personnes. Dans le hall d'entrée, seul le luminaire situé devant la porte d'entrée fonctionne quant à lui en permanence.

Liste d'immeubles récents réalisés sur ces principes: rue Lissignol 9, rue Rousseau 16, rue des Etuves 17, rue des Gares 21, quai du Seujet 34, rue des Grottes 18-20-22, rue de la Faucille 1.

Ce type de réalisation ne pose pas de problème particulier et permet, dans une très large mesure, de rationaliser les consommations d'énergie. Quelques exceptions subsistent, en particulier si la typologie de la cage d'escalier ou le caractère patrimonial ne permettent pas la mise en place de détecteurs de présence.

Dans tous les cas, le principe de fonctionnement des éclairages des communs fait l'objet d'une concertation avec les services constructeurs et la Gérance immobilière municipale, mais également avec les locataires, lorsque les travaux sont réalisés avec maintien de l'occupation. En effet, ce changement doit faire l'objet d'une communication appropriée auprès des locataires.

Enfin, s'agissant des parties communes des immeubles des patrimoines administratif et public, le Service de l'énergie travaille depuis près de quinze ans maintenant à la mise en place de systèmes automatiques de l'allumage et de l'extinction de l'éclairage (détecteurs de présence) au fur et à mesure des opportunités et des possibilités.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). J'ai lu avec attention la réponse à la motion M-645. Je crois que le Conseil administratif n'a pas très bien compris la teneur de l'invite que nous avons votée... Cette réponse est très complète, mais pourquoi faut-il attendre des rénovations pour prendre ces mesures, simples à mettre en œuvre? Pour un immeuble qui a cinq ans d'âge, cela signifie qu'il faudra attendre vingt ou vingt-cinq ans avant de voir installer un dispositif d'économie d'énergie. La liste des immeubles récemment équipés nous a été fournie, mais c'est insuffisant. Notre motion ne demandait pas d'intervenir à l'occasion de travaux de rénovation: elle demandait de changer les dispositifs dans tous les immeubles locatifs de la Ville pour faire des économies d'énergie!

5. Réponse du Conseil administratif à la motion du 22 janvier 2007 de MM. Alexis Barbey, Jean-Marc Froidevaux, Gérard Deshusses et M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, acceptée par le Conseil municipal le 23 avril 2007, intitulée: «Bouclements de crédit: procédure unique» (M-664)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer au Conseil municipal, sous forme d'un projet d'arrêté, le bouclement de chaque crédit d'engagement, cela à bref délai après son exécution ou son renoncement.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les points soulevés par cette motion sont de deux ordres. Ils traitent d'une part de la procédure adoptée par le Conseil administratif pour le bouclement des crédits d'investissement et, d'autre part, des prérogatives et compétences du Conseil municipal en la matière.

En avril 2007, le Conseil administratif a formalisé la procédure relative au bouclement des crédits d'investissement en se fondant sur les dispositions légales existantes.

Pour mémoire, les articles 33 et 35 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RALAC) traitent du bouclement des crédits d'engagement et des crédits complémentaires.

Trois situations peuvent se présenter, réglées de la manière suivante:

Crédits sans dépassement

Il s'agit de la situation où le projet voté par le Conseil municipal a été réalisé dans l'enveloppe financière à disposition.

Dans ces cas, le bouclement du crédit d'investissement intervient lors du bouclement des comptes annuels: un tableau identifiant les crédits d'engagement sans dépassement est publié avec les comptes.

Dans ces circonstances, il n'y a pas de proposition spécifique présentée au Conseil municipal. En effet, ni la loi sur l'administration des communes (LAC)

¹ «Mémorial 164^e année»: Développée, 6972.

ni son règlement d'application ne prévoient une telle procédure amenant à une délibération. La seule obligation pour le Conseil administratif tient au devoir d'information du Conseil municipal. Celui-ci est respecté par la publication, dans le compte rendu annuel, d'un tableau énumérant tous les crédits d'engagement terminés dans l'année.

Relevons que ce mode de faire est pratiqué depuis de nombreuses années et est appliqué par toutes les communes genevoises.

Crédits non utilisés ou objectif non atteint

Il s'agit des cas où le projet qui faisait l'objet du crédit est abandonné ou n'est pas réalisé. Dans ces circonstances, le crédit d'investissement devient caduc (article 35 alinéa 2 RALAC).

La volonté exprimée par le Conseil municipal n'ayant pas pu être respectée, une demande de bouclement de crédit spécifique est établie afin de l'informer des raisons pour lesquelles l'objectif n'a pas pu être atteint.

Il convient de relever que cette procédure va au-delà des dispositions légales.

Crédits présentant un dépassement

Cette dernière situation se présente lorsque l'enveloppe votée par le Conseil municipal se révèle insuffisante. Dans ces cas, une demande de crédit complémentaire doit être adressée au Conseil municipal pour expliquer les motifs de ce dépassement, d'en évaluer le montant et d'obtenir l'autorisation d'engager des dépenses complémentaires.

Toutefois, selon les circonstances et l'importance du crédit, la demande complémentaire peut être présentée au Conseil municipal lors du bouclement du crédit conformément à l'article 33 du RALAC. Cependant, une information doit de toute manière être communiquée au Conseil municipal ou à la commission des finances dès le moment où le dépassement est identifié.

La procédure adoptée par le Conseil administratif découle de l'interprétation de la loi et du règlement d'application de la LAC ainsi que des directives adressées par le Département du territoire à l'ensemble des communes. Cette position a par ailleurs été confirmée, à l'occasion de la réponse à cette motion, par le Service de surveillance des communes. Une copie du courrier qui nous a été adressé est annexée à la présente réponse.

Au vu de ces éléments, le Conseil administratif n'entend pas suivre l'invite des motionnaires s'agissant de la rédaction spécifique d'un projet d'arrêté pour procéder au bouclement de chaque crédit d'engagement voté. Seuls ceux néces-

Motion: bouclements de crédits

sitant des explications en raison de l'abandon de l'objectif assigné au Conseil ou du dépassement du montant alloué par le Conseil municipal feront l'objet d'une demande spécifique.

En revanche, le Conseil administratif rejoint les motionnaires dans leur souhait de raccourcir les délais entre l'exécution du projet ou le renoncement à celui-ci et le bouclement du crédit. Il s'attellera à s'assurer que les dispositions légales et réglementaires dans ce domaine soient respectées.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Muller

Annexe mentionnée



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire
Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Case postale 36
1211 Genève 8

Ville de Genève
Palais Eynard
Monsieur Charles Lassaue
Directeur
4, rue de la Croix-Rouge
1211 Genève 3

N^oréf. : GZU/iga

Genève, le 25 mai 2007

Concerne : Bouclements des crédits d'investissement

Monsieur le Directeur,

Faisant suite au courrier électronique de Madame Biljana Kostadinov, je suis à même de vous confirmer les éléments suivants.

D'une manière générale, il n'est pas nécessaire de présenter un projet de délibération au Conseil municipal pour le bouclement de crédits sans dépassement et pour les crédits devenus sans objet.

En effet, dans les deux cas précités, il y a simplement lieu de procéder au constat d'un crédit terminé sans dépassement ou d'un crédit bouclé, car devenu sans objet.

Un tel constat n'a pas à faire l'objet d'une décision municipale spécifique.

L'article 30 de la loi sur l'administration des communes (LAC) ne mentionne pas que le bouclement d'un crédit sans dépassement doit faire l'objet d'une délibération, pas plus que l'art 35 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RALAC), définissant le bouclement d'un crédit d'engagement, n'impose la présentation d'un projet de délibération.

En revanche, le Conseil municipal doit être informé de ce constat. En règle générale, l'administration municipale fournira, dans le cadre du compte rendu annuel, un tableau de tous les crédits d'engagements en cours et terminés avec ou sans dépassement, à l'intention du Conseil municipal.

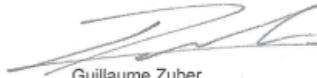
Ainsi, conformément à la circulaire émise par le Département du territoire pour le bouclement des comptes et conformément aux directives comptables, l'établissement d'un tableau sur la situation des crédits d'engagement en cours et terminés est une exigence légale et doit faire partie intégrante des comptes annuels.

Pour conclure, il va de soi que le Conseil administratif, lors de la préparation de la délibération relative aux comptes annuels soumise au Conseil municipal, doit avaliser ce tableau dans le cadre de ses tâches de gestion de la Ville.

Vu0_Lassaue-Bouclements des crédits d'investissement.doc

J'espère que ces précisions répondront à vos interrogations, et reste bien entendu à votre disposition pour tout complément.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.



Guillaume Zuber
Directeur

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Une fois encore, les Verts expriment leur colère par rapport à la réponse à la motion M-664. Certes, c'est l'ancienne équipe du Conseil administratif qui a signé cette réponse, mais elle est simplement scandaleuse, c'est un déni de démocratie! Je cite la page 2: «Au vu de ces éléments, le Conseil administratif n'entend pas suivre l'invite des motionnaires...» Notre Conseil municipal a voté, il a demandé au Conseil administratif de prendre une mesure, si possible conforme à ce qui a été voté.

Alors, de deux choses l'une: soit M^{me} Salerno, dont nous savons qu'elle est beaucoup plus rigoureuse, va prendre des mesures et nous en informer, soit nous nous réservons la possibilité de recourir contre ce type de réponse!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'attire également l'attention de M^{me} Salerno, ainsi que celle de M. Pagani, sur la réponse à la motion M-664, parce que la colère de M^{me} Perler-Isaaz est partagée par tous les signataires.

En matière de bouclements de crédits, il y avait une pratique constante qui voulait que le Conseil administratif soumette au Conseil municipal les bouclements de tous les crédits, de manière séparée si possible. Or, récemment, le magistrat en charge des travaux a fait une déclaration pour le moins surprenante, disant que, dorénavant, le Conseil administratif ne nous présenterait que les bouclements accusant un dépassement, au prétexte que la loi avait changé.

Nous avons alors dit, d'une part, que la loi n'avait pas été modifiée et, d'autre part, que nous entendions voir maintenue la pratique ancienne. Nous n'avons pas demandé d'évaluer la procédure de bouclement des crédits: nous avons demandé que la pratique ancienne soit maintenue! Le Conseil municipal a voté cette motion à l'unanimité. Or nous assistons ici à une espèce de nullification en opportunité de la part du Conseil administratif, qui nous donne des explications sans doute pertinentes aux yeux de la personne qui les a rédigées, mais qui ne correspondent pas à ce que nous avons demandé.

Donc, de deux choses l'une: soit le Conseil administratif déclare qu'il retire cette réponse et qu'il procédera comme nous avons demandé. Soit nous réagissons sous une forme plus sévère, de sorte que le Conseil administratif agisse dans le sens requis par le Conseil municipal.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. La réponse met en exergue les trois types de crédits possibles: le crédit sans dépassement, le crédit non utilisé ou l'objectif non atteint, enfin le crédit présentant un dépassement. Pour les crédits non utilisés ou lorsque l'objectif n'a pas été atteint, ainsi que pour les crédits présentant un dépassement, il y aura à chaque fois une proposition du

Conseil administratif avec un projet d'arrêté. Par contre, s'agissant des crédits où il n'y a pas eu de dépassements et où la volonté du Conseil municipal a été respectée, la réponse indique que le Conseil administratif procédera à une information au moment des comptes, mais qu'il ne présentera pas de projet d'arrêté.

Mesdames et Messieurs, si une explication lors des comptes n'est pas suffisante, je veux bien revenir sur cette réponse et vous donner l'information sous forme d'un projet d'arrêté. Mais sachez que ce projet d'arrêté sera plus une information qu'un vrai projet d'arrêté sanctionnant quoi que ce soit. En définitive, ce projet d'arrêté indiquera que vous nous avez donné un mandat, que vous avez voté une somme et que nous avons rempli le mandat et dépensé la somme au franc près. A partir de là, j'imagine que les services ont jugé qu'une explication aux comptes était suffisante. Mais si, pour vous, cela ne suffit pas, nous procéderons par projet d'arrêté.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous donne rendez-vous à 20 h 30 pour le troisième débat sur les comptes. Je vous souhaite un bon appétit.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1142
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1142
3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2006 (PR-543 A)	1142
4. Réponse du Conseil administratif à la motion du 16 octobre 2006 de M ^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Anne Moratti Jung, Sarah Klopmann, MM. Olivier Norer, Yves de Matteis, Marc Dalphin, Eric Rossiaud, François Gillioz, Alpha Dramé et Mathias Buschbeck, acceptée par le Conseil municipal le 23 avril 2007, intitulée: «Stop à l'éclairage permanent!» (M-645)	1327
5. Réponse du Conseil administratif à la motion du 22 janvier 2007 de MM. Alexis Barbey, Jean-Marc Froidevaux, Gérard Deshusses et M ^{me} Frédérique Perler-Isaaz, acceptée par le Conseil municipal le 23 avril 2007, intitulée: «Boucléments de crédit: procédure unique» (M-664)	1329
6. Propositions des conseillers municipaux	1335
7. Interpellations	1335
8. Questions écrites	1335

La mémorialiste:
Marguerite Conus